

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA  
Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion  
Département des Sciences Commerciales



## MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de  
**MASTER EN SCIENCES COMMERCIALES**  
Option : Finance et Commerce International

### Thème

**Implantation des banques étrangères en Algérie:  
Formes et impact sur le développement local.  
Cas des banques étrangères de la ville de Bejaïa**

**Préparé par :**

- M<sup>elle</sup> KOLLI Nadjette
- M<sup>elle</sup> MEKBEL Hakima

**Dirigé par :**

-M<sup>elle</sup> HADJI Hassiba

**Devant le jury composé de :**

Président : M<sup>r</sup> LALALI Rachid  
Examinatrice : M<sup>elle</sup> OUARET Samira

**Année universitaire : 2015-2016**

## *Remerciements*

*Nous remercions Dieu Tout Puissant, qui est à la source de toute réussite.*

*Nos chaleureux remerciements vont à notre promotrice **M<sup>elle</sup>. HADJI Hassiba**, pour sa disponibilité, sa grande patience, ses conseils et ses encouragements qui nous ont orientés durant la réalisation de ce modeste travail.*

*Nous remercions également **M<sup>r</sup>. LALALI Rachid**, pour ses précieux conseils, ainsi que ses orientations.*

## Dédicaces

*Je dédie ce modeste travail à mes très chers parents ;*

*À mon cher frère ;*

*À mes chères sœurs ;*

*À mes adorables nièces : Imène et Inès ;*

*Et à toute personne qui m'est chère.*

*K. Nadjette*

*Je dédie ce modeste travail à mes très chers parents ;*

*À mon très cher mari ;*

*À ma très chère fille Asma ;*

*À mes chers frères et sœurs ;*

*Et à toute personne qui m'est chère.*

*M. Hakima*

## SOMMAIRE

**Liste des abréviations**

**Liste des tableaux**

**Liste des figures**

**Liste des annexes**

**Intruduction Générale ..... 1**

**Chapitre I : Généralités sur les banques étrangères.**

Section 1 : Cadre conceptuel de l'implantation à l'étranger..... 5

Section 2 : Formes d'implantations bancaires à l'étranger..... 9

Section 3 : Facteurs déterminants de la forme d'implantation directe ..... 17

Section 4 : Implication des banques étrangères au développement local..... 21

**Chapitre II : Implantation bancaire étrangère en Algérie**

Section 1 : Conditions relatives à l'implantation des banques étrangères en Algérie..... 30

Section 2 : Aperçu historique sur l'implantation des banques étrangères en Algérie..... 35

Section 3 : L'activité des banques étrangères en Algérie..... **Erreur ! Signet non défini.**41

**Chapitre III : Analyse de l'impacte des banques étrangères sur le développement de la ville de Bejaia**

Section 1 : Enquête de terrain au près des banques étrangères de la ville de Béjaia..... 54

Section II : Cracteristiques des banques étrangères et implication au développement local de la ville de Béjaia ..... 59

Section 3 : Participation au financement de l'activité économique de la ville de Béjaia  
..... **Erreur ! Signet non défini.**68

**Conclusion générale ..... Erreur ! Signet non défini.**4

**Bibliographie**

**Annexes**

**Table des matières**

## LISTE DES TABLEAUX

Numéro du tableau	Titre du tableau	Page
Tableau N°I.1	Avantages et inconvénients des différentes formes d'implantations directes	15
Tableau N°I.2	Indicateurs du développement local	23
Tableau N°II.3	Liste des banques étrangères implantées en Algérie	38
Tableau N°II.4	Comparaison entre banques nationales et banques étrangères en terme de collecte de dépôts	41
Tableau N°II.5	part des crédits distribués à l'économie par secteur	43
Tableau N°II.6	Evolution de la distribution des crédits par maturité	44
Tableau N°II.7	Répartition des dépôts et crédit par banque étrangère	45
Tableau N°II.8	répartition des crédits par secteur économique	47
Tableau N°II.9	Evolution du nombre de la clientèle de la SGA	48
Tableau N°II.10	Evolution de l'effectif de la SGA	51
Tableau N°III.11	Présentation de l'échantillon de l'enquête	55
Tableau N°III.12	Présentation du réseau bancaire de la ville de Bejaïa en 2016	57
Tableau N°III.13	Caractéristiques des banques étrangères de la ville de Bejaïa	60
Tableau N°III.14	Répartition des effectifs par grade	61
Tableau N°III.15	Présentation des ressources par type de compte	64
Tableau N°III.16	Répartition des comptes à vue et à terme par banque	65
Tableau N°III.17	Répartition des moyens de paiement par ordre d'importance	66
Tableau N°III.18	Émission de cartes bancaires	67
Tableau N°III.19	Situation de la monétique par banque	67
Tableau N°III.20	Classification de la clientèle par ordre d'importance	68
Tableau N°III.21	Répartition de la clientèle la plus ciblée par banque	69
Tableau N°III.22	Classification des critères de sélection de la clientèle par ordre d'importance.	70
Tableau N°III.23	Les secteurs les mieux financés	70
Tableau N°III.24	Répartition des parts de crédit par secteur d'activité en pourcentage	72
Tableau N°III.25	Evolution des projets financés par année	74
Tableau N°III.26	Evolution des projets financés par banque	75
Tableau N°III.28	Types et durées des crédits accordés aux entreprises	77
Tableau N°III.29	Parts des crédits accordées à la création des entreprises, aux PME/PMI et aux grandes entreprises	78

## LISTE DES FIGURES

Numéro de la figure	Titre de la figure	Page
Figure N°II.1	Evolution de l'implantation bancaire étrangère en Algérie	39
Figure N°II.2	Présentation du réseau bancaire étranger en Algérie par banque	40
Figure N°II.3	Présentation du réseau bancaire étranger en Algérie par pays d'origine	40
Figure N°II.4	Evolution de la part des banques étrangères dans les ressources	42
Figure N°II.5	évolution des crédits distribués par les banques étrangères aux secteurs public et privé	44
Figure N°II.6	Evolution de la distribution des crédits par maturité	44
Figure N°II.7	Evolution de la part des dépôts et crédits des banques étrangères	46
Figure N°II.8	Répartition des dépôts et crédit par banque étrangère	46
Figure N°II.9	Répartition des crédits par secteur économique	48
Figure N°II.10	Evolution du nombre de la clientèle de la SGA	49
Figure N°II.11	Répartition de la clientèle entreprise de la SGA	50
Figure N°II.12	Répartition des engagements de la SGA par type de clientèle	50
Figure N°II.13	Evolution de l'effectif de la SGA	51
Figure N°III.14	Réseau bancaire de la ville de Bejaia en 2016 (en %)	57
Figure N°III.15	Répartitions du réseau bancaires par lieu d'implantation	58
Figure N°III.16	Nature d'activité et facteurs d'implantation des banques étrangères de la ville de Bejaia	60
Figure N°III.17	Répartition des employés par grade	62
Figure N°III.18	Répartition des employés par banque	62
Figure N°III.19	Répartition des comptes ouverts par pourcentage	64
Figure N°III.20	Répartition des comptes à vue et à terme par banque en pourcentage	65
Figure N°III.21	Situation de la monétique par banque	67
Figure N°III.22	Répartition des secteurs d'activité les mieux financés	70
Figure N°III.23	Répartition des parts moyennes de crédit par secteur d'activité	73
Figure N°III.24	Évolution des projets financés	74
Figure N°III.25	Evolution des projets financés par banque	75
Figure N°III.26	Évolution des critères d'attribution des crédits par pourcentage	79
Figure N°III.27	Évolution des critères d'attribution des crédits	79

## LISTE DES ANNEXES

<b>N° de l'annexe</b>	<b>Titre de l'annexe</b>
01	Renseignements à fournir par les apporteurs de capitaux
02	Description du projet de constitution d'une banque et d'un établissement financier
03	Enquête du CMC sur les personnes désirant créer une banque ou établissement financier en Algérie
04	Lettre d'engagement du président de l'organe délibérant
05	Réseau bancaire de la ville de Bejaia
06	Questionnaire

# **INTRODUCTION GENERALE**



# INTRODUCTION GÉNÉRALE

---

La mondialisation a provoqué un important changement sur le plan économique et financier mondial, le développement des relations économiques internationales et le renforcement des échanges commerciaux ont unifié les nations dans l'accentuation du processus d'internationalisation financière et commerciale.

Les investissements directs à l'étranger (IDE) constituent certainement l'un des aspects les plus visibles de la mondialisation. Lorsque les conditions générales adéquates sont réunies, l'IDE pourrait être un facteur de stabilité financière, favoriser le développement économique et social du pays d'accueil.

L'investissement direct étranger dans le secteur financier a enregistré une expansion spectaculaire ces deux dernières décennies, où plusieurs banques internationales, au lieu d'entretenir des activités internationales à partir de leurs pays d'origine, ont décidé d'opter pour des implantations directes sur les marchés étrangers, ainsi devenir des banques multinationales.

Cet engagement croissant des banques multinationales et la manière dont celles-ci organisent et conduisent leurs activités a permis la transformation des établissements bancaires des pays émergents et a généralement amélioré l'efficacité et la stabilité des systèmes financiers locaux, mais elles ont aussi posé de nouveaux défis aux autorités de ces pays<sup>1</sup>.

Néanmoins, la multinationalisation bancaire reste une problématique qui intéresse une grande partie des acteurs financiers et des régulateurs économiques. Elle soulève de nombreuses interrogations sur ses bienfaits réels sur les pays d'accueil.

En effet, l'importance de l'implantation des banques étrangères, trouve sa justification dans sa capacité à rendre les échanges internationaux plus simples et rapides et dans l'effet bénéfique qu'elle apporte pour le pays d'accueil, par l'enrichissement de son secteur bancaire, l'implication dans le financement des différents acteurs de l'économie locale, la création de l'emploi, le transfert de compétences en matière de gestion...etc. Ainsi, implanter des banques à l'étranger permet à ces dernières d'élargir leurs bases de collecte de dépôt, de diversifier leurs clientèles d'emprunteurs et enfin de renforcer leur présence à l'étranger.

Convaincue par l'intérêt que peut procurer l'implantation des banques étrangères pour les pays d'accueil, l'Algérie, comme la majorité des pays en développement, s'est vite

---

<sup>1</sup> Dietrich, DOMANSKI, "Présence des banques étrangères dans les économies émergentes : nouveaux acteurs, nouveaux défis", Rapport trimestriel BRI, décembre 2005. p 73.

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

---

retrouvée dans l'obligation d'ouvrir son secteur bancaire aux participations étrangères. Dans ce cadre, l'Algérie a commencé à mettre en place des politiques d'attraction à la localisation, en s'engageant dans un vaste processus de réformes économiques et financières afin d'instaurer un environnement propice aux investisseurs étrangers d'une manière générale, et ceux du domaine financier en particulier.

Ainsi, dans le cadre de la transition économique du pays en économie de marché libre, il y a eu la promulgation de la loi relative au régime de la monnaie et de crédit, en avril 1990, dont les mesures les plus déterminantes portent sur l'autonomie des banques et l'ouverture de l'activité bancaire au capital privé national, mais aussi étranger. Cette loi devrait donc aboutir à une meilleure bancarisation de l'économie, diversifier les sources de financement des agents économiques et encourager l'implantation bancaire étrangère.

Cette ouverture aux investisseurs étrangers s'est traduite par l'introduction de plusieurs banques étrangères, en provenance de pays différents, après avoir obtenu l'agrément auprès de la Banque d'Algérie. Au fait, l'implantation des banques étrangères en Algérie s'est renforcée à partir de l'année 2000, où ces banques ont élargi leurs réseaux à travers plusieurs wilayas du pays.

La wilaya de Bejaia plus précisément la ville de Bejaia, à l'instar des autres principales villes du pays, est ciblée par les banques étrangères. Actuellement la ville compte déjà la présence de plus de la moitié<sup>2</sup> du total des banques étrangères implantées en Algérie.

De ce fait, l'objectif de notre travail est de savoir si ces banques, depuis leurs installations, ont contribué au développement de celle-ci. Afin de répondre à cet objectif, notre problématique s'énonce comme suit :

## **Quel est l'impact des banques étrangères implantées en Algérie sur le développement local ?**

D'autres questions en découlent :

- Quelles formes d'implantation ?
- Les banques étrangères participent-elles au développement de l'activité bancaire ?
- Contribuent-elles à la création de l'emploi ?
- Participent-elles au financement des différents acteurs du développement local ?

---

<sup>2</sup> Parmi 14 banques étrangères implantées en Algérie, 8 banques sont implantées dans la ville de Bejaia.

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

---

- Qu'en est-il de la participation des banques étrangères de la ville de Bejaia ?

Ce présent travail va nous permettre la vérification des hypothèses suivantes :

- La rigidité des conditions relatives à l'implantation des banques étrangères en Algérie constitue une entrave à la présence de celle-ci dans le pays.
- La participation des banques étrangères au développement local est limitée.
- Les banques étrangères ont tendance à orienter leurs activités vers les créneaux les plus rentables et les moins risqués.

Dans ce travail, nous allons opter en premier temps pour une étude documentaire portant sur les aspects théoriques de l'implantation bancaire à l'étranger et du développement local. En deuxième lieu, nous opterons pour une étude institutionnelle et statistique sur l'implantation bancaire étrangère en Algérie et son évolution. Et en dernier temps, nous allons procéder par une approche empirique consistant en une étude de terrain via un questionnaire qui sera diffusé auprès de l'ensemble des banques étrangères de la ville de Bejaia.

Pour mener à bien notre recherche, nous envisagerons d'organiser notre travail en trois grands chapitres dans lesquels nous allons essayer d'apporter des éléments de réponses à la question principale ainsi qu'aux questions qui en découlent :

Le premier chapitre portera sur l'implantation des banques étrangères d'une manière générale, aux définitions, aux formes, aux déterminants et à l'implication au développement local.

Le deuxième chapitre s'intéressera à l'implantation bancaire étrangère en Algérie, aux conditions, à l'historique et aux statistiques.

Le troisième chapitre sera consacré à une étude de terrain auprès des banques étrangères de la ville de Bejaia.

Ainsi le travail s'achève par une conclusion générale qui va permettre d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses de départ.

# **CHAPITRE I**

## **Généralités sur les banques étrangères**

## **Introduction**

L'internationalisation des banques n'a pas cessé d'accroître depuis l'apparition du phénomène de déréglementation financière. En effet, la multinationalisation des banques est une facette de leur internationalisation, qui se traduit par l'élargissement de leurs activités au-delà du territoire national. C'est-à-dire que, certaines banques, au lieu de recevoir des dépôts dans un pays pour prêter dans un autre, ont adopté une stratégie consistant à collecter des fonds et octroyer des crédits à l'intérieur de divers marchés internationaux, grâce à une implantation locale.

La décision de s'implanter à l'étranger est un processus qui nécessite une étude approfondie afin de déterminer qu'elle est la forme d'implantation à adopter et qui pourra répondre aux objectifs visés par la banque, dans la mesure où le choix de la forme d'implantation est dépendant de plusieurs facteurs qui peuvent être liés soit à la banque elle-même soit au contexte environnemental.

Une fois la banque réussie son implantation, avec la forme adéquate, celle-ci peut contribuer de près ou de loin au développement de l'économie du pays d'accueil en général et au développement local en particulier.

A cet effet, ce premier chapitre sera organisé en quatre sections, la première va porter sur le cadre conceptuel de la multinationalisation bancaire, la deuxième sera consacrée aux différentes formes d'implantation bancaire à l'étranger, la troisième fera l'objet des déterminants de la forme d'implantation bancaire à l'étranger et enfin la quatrième traitera la contribution des banques étrangères au développement local.

## **Section 1 : Cadre conceptuel de l'implantation à l'étranger**

La multinationalisation bancaire est un lexique récent dans l'économie mondiale, afin d'avoir donc une idée précise sur ce phénomène nous allons consacrer cette section à la définition de quelques concepts consternants la multinationalisation et l'internationalisation bancaire, à la mise en œuvre des différentes activités des banques multinationales et enfin à l'explication des raisons qui peuvent motiver une banque à s'implanter à l'étranger.

### **I. Concepts liés à la multinationalisation bancaire**

Ces concepts sont les suivants :

#### **I.1. Internationalisation bancaire**

D'une manière générale, l'internationalisation est la stratégie de développement de la firme en dehors de la sphère de son marché national.<sup>1</sup> Autrement dit, s'internationaliser est l'action par laquelle une entreprise vend une partie ou la totalité de sa production à l'étranger.

En ce qui concerne l'internationalisation bancaire, c'est une opération par laquelle une banque offre ses services à l'échelle internationale. Elle est aussi définie comme étant une démarche à travers laquelle une banque réalise des transactions avec une clientèle étrangère moyennant l'épargne locale.<sup>2</sup> Donc une banque internationale finance sa clientèle non résidente par des fonds collectés, uniquement, au niveau local, c'est à dire sans se présenter physiquement dans leurs pays.

#### **I.2. Multinationalisation bancaire**

Une entreprise multinationale se définit comme une grande entreprise possédant ou contrôlant pour ses activités, des entreprises implantées dans plusieurs pays.<sup>3</sup> C'est à dire, celle qui assure des activités de production hors de son pays d'origine avec de nombreuses filiales.

---

<sup>1</sup> Jean-Louis, AMELON et Jean-Marie, CARDEBAT, "Les nouveaux défis de l'internationalisation: quels développements internationaux pour les entreprises après la crise", édition De Boeck, 1<sup>er</sup> éd, Bruxelles, 2010, p. 132.

<sup>2</sup> Andrew, W.MULLINEUX et Victor, MURIND, « Handbook of multinational banking », Edition Edward Edgar, Royaume Uni, 2003, p. 28.

<sup>3</sup> C, BIALES et al, " Dictionnaire d'économie et des faits économiques et sociaux contemporains", édition Foucher, Paris, 1991, p. 269

En appliquant cette définition sur les banques, une banque multinationale est un établissement qui détient et contrôle des activités implantées dans plusieurs pays.<sup>1</sup> En autre manière, toute banque qui procède à une ouverture d'entités dans un ou plusieurs pays tout en assurant le contrôle et la gestion de ces dernières est qualifiée comme banque multinationale.

En effet, la banque multinationale se distingue de la banque internationale par le fait que la première finance sa clientèle étrangère grâce à des fonds étrangers collectés par ses établissements localisés à l'étranger, tandis que, dans la seconde le financement se réalise uniquement par l'épargne locale. Ainsi, une banque multinationale implique une présence physique à l'étranger ce qu'on appelle une implantation bancaire étrangère, ce qui n'est pas le cas pour la banque internationale.

### **1.3. Implantation à l'étranger**

L'offshoring ou l'implantation à l'étranger est le fait pour une banque d'acquérir ou de créer une banque dans un autre pays. En effet, comme cité ci-dessus l'implantation est le résultat de la multinationalisation.

Au fait, l'implantation peut se traduire par plusieurs formes, nous citerons à titre d'exemple la succursale et la filiale.

### **1.4. Banque mère**

Une entreprise mère ou une maison mère est une entité qui possède et contrôle des filiales à l'étranger. Pour assurer le contrôle de celles-ci l'entreprise mère doit en détenir au moins **50%** du capital.

De cette définition, une banque mère est une entité qui détient et contrôle des établissements bancaires implantés dans plusieurs pays étrangers, et cela peut se faire soit par la création d'un nouvel établissement ou l'acquisition d'un établissement déjà existant dans le pays d'accueil.

---

<sup>1</sup> Peter-J, BUCKLY et Mark, CASSON, " *The futur of multinational entrepris*", 25th anniversary édition, Londres, Macmillan, 1991, p. 33.

## **II. Activités des banques multinationales**

Les banques multinationales peuvent exercer trois types d'activités<sup>1</sup>, à savoir l'activité de service, de gros et de détail.

### **II.1. Activité de service**

C'est une activité via laquelle la banque multinationale propose une large gamme de services aux différentes entreprises au niveau mondial, notamment les entreprises multinationales.<sup>2</sup> Ces services consistent en l'acceptation de lettres de crédit, gestions de portefeuille, couverture du risque de change, collecte et analyse d'informations économiques et financières, etc.

### **II.2. Activité de gros**

L'activité de gros appelée également activité de financement et d'investissement, est considérée comme étant complémentaire à l'activité de service, car elle propose davantage de services et produits financiers. La banque qui exerce des activités de gros procède à la collète d'importants fonds, sur les marchés monétaires, pour le compte de ses clients qui sont généralement de très grandes entreprises, l'échéance de ces crédits peut être de moyenne ou longue durée. En plus de l'octroi de crédits, elle conseille et accompagne ses clients sur les marchés de capitaux à travers la gestion de leurs titres.

En effet, on l'appelle banque de gros, car ses services sont destinés au financement de complexe c'est-à-dire aux grands investissements, c'est pour cette raison qu'elle a affaire avec une clientèle particulière et parfois même avec l'Etat.

### **II.3. Activité de détail**

L'activité de détail correspond à l'activité de base des établissements bancaires, c'est à dire, à la prestation de tous les services bancaires traditionnels, donc la collecte de dépôts, l'octroi de crédits et la gestion de fonds. Contrairement aux précédentes formes d'activités, la banque de détail propose ses services et produits à une clientèle individuelle : aux particuliers, aux entreprises de différentes tailles et aux collectivités locales.

---

<sup>1</sup> Joël, METAIS, " *Le processus de multinationalisation des grandes banques commerciales*", Revue économique, Persea, volume 30, n°3, France, 1979, p. 495.

<sup>2</sup> Mehdi, NEKHILI et Catherine, KARYOTIS, " *Stratégies bancaires internationales*", édition Economica, Paris, 2008, p. 81.



### **III. Raisons de multinationalisation bancaire**

Il existe plusieurs raisons qui poussent les banques à s'internationaliser, on distingue:

#### **III.1. Saturation du marché local**

La saturation du marché local est considérée comme un premier élément qui incite les banques à aller en dehors de leurs territoires nationaux, au fait ici on parle de saturation en terme de clientèle, c'est-à-dire qu'une banque se retrouve dans un marché pour lequel il ne semble plus possible de séduire de nouveaux clients.

Ce qui constitue une menace et un frein à la continuité des activités des banques ce qui les pousse à des mouvements internationaux à fin de poursuivre leurs croissances en dehors des frontières nationales.

#### **III.2. Intensité de la concurrence**

La concurrence est le deuxième facteur d'internationalisation, puisque dans le cas où il n'est plus possible de répondre à celle-ci, les marges d'intérêts des établissements concurrents seront réduites, ce qui les motive à rechercher d'autres sources de revenus sur des marchés plus prometteurs.

#### **III.3. Poursuite des clients**

Le marché bancaire est caractérisé par une relation de long terme entre une banque et ses clients<sup>1</sup>, cela se traduit par la nécessité de fournir les services aux clients de la banque qui sont à l'étranger. Cela veut dire que, les banques se trouvent contraintes de s'internationaliser afin de répondre aux besoins de leurs clients, c'est à dire, de les accompagner à l'étranger et les aider à y trouver des opportunités. La finalité dans la poursuite des clients est la préservation des banques de leurs relations avec leurs clientèles.

La multinationalisation peut aussi se motiver par le désir de la banque de diversifier sa clientèle, de proposer ses services aux clients étrangers pour ainsi avoir accès au capital étranger.

---

<sup>1</sup>Michel, DIETSCH, "Quel modèle de concurrence dans l'industrie bancaire ?", Revue Économique, Persea, vol. 43, n° 2, 1992, p. 230.

### III.4. Volume des échanges commerciaux

Le développement des échanges commerciaux entre pays et la multiplication des entreprises multinationales qui réclament sans cesse des besoins de financement, de change et de règlement incite les banques à se multinationaliser en créant des réseaux bancaires internationaux.

### III.5. Répartition des risques

Sous l'hypothèse de cycles économiques imparfaitement corrélés entre pays industrialisés et pays émergents (en termes de croissance économique, de taux d'intérêt...), la diversification géographique présente également l'intérêt de s'accompagner d'une diversification des risques.<sup>1</sup> C'est-à-dire que la présence d'une banque dans plusieurs pays lui permet de diversifier les risques qu'elle peut rencontrer ainsi de réduire la probabilité de faire faillite.

### III.6. Opportunités dans les pays d'accueil

Les banques sont attirées par une réglementation fiscale attractive, par un niveau de taxation moindre, par des perspectives de rendement et de croissance économique élevées, et par l'existence d'un secteur bancaire peu compétitif.<sup>2</sup> Cela veut dire que les banques se multinationalisent aussi afin de saisir les opportunités existantes dans certains pays, c'est à dire qu'elles visent des environnements où elles pourront mener leurs activités d'une manière rentable et sans courir des risques inutiles.

## **Section 2 : Formes d'implantations bancaires à l'étranger**

Une fois une banque décide de s'implanter sur un marché étranger, la première question à laquelle elle doit répondre est : sous quelle forme elle va être présente sur ce marché ? A cet effet, nous allons essayer d'analyser les différentes formes de représentation des banques à l'étranger, qui se distinguent généralement en deux grandes catégories à savoir : les formes d'implantation directes et les formes d'implantation indirectes.

---

<sup>1</sup> [<https://www.ffsa.fr>] : P, D'ARVISENET et C, CHOULET, " *La stratégie d'internationalisation des institutions financières*", "Fédération Française des Sociétés d'Assurance, ( consultée le 12/12/2015 à 21h00).

<sup>2</sup>D, FOCARELLI et A-F, POZZOLO, " *The Determinants of Cross-Border Bank Shareholdings; an Analysis with Bank-Level Data from OECD Countries*", BAANCA D'ITALIA, Working paper, 2000, p. 138.

## **I. Formes d'implantations directes**

Elles comprennent les formes d'implantation qui impliquent une présence physique de la banque mère à l'étranger. Au fait on en distingue deux grandes catégories : les formes dépendantes de la banque mère et les formes indépendantes de la banque mère.

### **I.1. Les formes dépendantes de la banque mère**

Cette catégorie comprend le bureau de représentation, l'agence et la succursale. En effet, il s'agit des formes qui sont dépourvues de personnalité juridique et soumises à la réglementation du pays d'origine.

#### **I.1.1. Le bureau de représentation**

Le bureau de représentation est la forme la plus économique des autres types d'implantations bancaires, puisqu'il s'agit d'un simple représentant de la banque mère dans le pays d'accueil et n'ayant droit d'exercer aucune activité bancaire.<sup>1</sup> Autrement dit, c'est un simple organisme, à but non commercial, créé par la banque mère afin de la représenter au sein du pays d'accueil, donc il n'est pas habilité de réaliser des opérations de banque, tel que la collecte et l'octroi de crédit.

En installant un bureau de représentation, la banque mère projette de prospector les opportunités d'affaire du pays d'accueil<sup>2</sup>. De ce fait, il a pour missions principales ; la collecte d'informations sur les conjonctures économiques, sociales et politiques du pays d'accueil, pour la banque mère et d'assurer sa publicité.

A côté de ces deux fonctions, le bureau de représentation se charge de guider la banque mère et ses clients dans leurs transactions financières et commerciales au niveau international, de tisser des liens avec des clients, potentiels, locaux et étrangers et de déterminer leurs besoins, établir des relations avec les banques correspondantes locales et enfin de détecter toutes les opportunités d'affaires existantes sur le marché d'accueil. Cependant, le bureau de représentation n'est pas autorisé à signer des contrats commerciaux, car il est dépourvu de tout droit à la décision, il est donc totalement dépendant de la banque mère donc ne possède ni de personnalité morale ni d'autonomie juridique.

---

<sup>1</sup> Nicoleta, HURDUC et Alin, NITU, « *Forms and strategies of the banks to enter on a foreign markets* », Theoretical and applied economics, volume XVIII, N° 7(560), 2011, p. 5.

<sup>2</sup> R- L, HEINKEL et M-D, LEVI, « *The structure of international banking* », *Journal of International Money and Finance*, Vol. 11, 1992, pp. 251-272.

Au fait, le bureau de représentation est considéré comme une étape préalable pour une implantation directe de la banque mère dans le pays ciblé, c'est-à-dire, une fois toutes les informations nécessaires collectées la banque mère peut passer à l'étape suivante qui est de s'implanter définitivement dans le pays ciblé sous forme d'une succursale, d'une filiale, d'une agence ou d'une banque affiliée.

▪ **Exemple d'implantation**

Nous citons à titre d'exemple la banque d'import-export de la Chine (The Export Import Bank of China ou China EXIM Bank) qui est une banque chinoise, créée en 1994. Le siège de la China EXIM Bank se situe à Pékin, la banque ayant ouvert une dizaine de filiales et cinq bureaux de représentation en Chine. A l'étranger elle a établi un bureau de représentation pour le Sud-est de l'Afrique, un bureau de représentation en France, un bureau de représentation à Saint-Petersbourg et récemment, un autre bureau de représentation au Maroc<sup>1</sup>.

**I.1.2. L'agence**

L'agence constitue la deuxième forme d'implantation bancaire à l'étranger. Contrairement au bureau de représentation, elle nécessite un engagement plus important avec le pays d'accueil. Cependant, celle-ci ne participe pas activement dans le système bancaire du pays d'implantation<sup>2</sup>.

L'agence est une entité implantée par la banque mère dans un pays étranger dans un but commercial, elle est habilitée de réaliser différentes activités bancaires, néanmoins, ces dernières restent limitées. C'est pour cette raison qu'elle n'a pas un poids significatif dans le système bancaire du pays d'accueil. En fait, les services que fournit l'agence varient d'un pays à l'autre<sup>3</sup>, c'est-à-dire que, la réglementation du pays d'accueil détermine les activités que peut exercer une agence. Les restrictions imposées aux agences se manifestent, généralement, par un accès limité aux dépôts, c'est pourquoi elle fait recours à la banque mère pour ses besoins en ressources, ce qui fait qu'elle est dépendante de cette dernière.

---

<sup>1</sup> [<http://chinanews.free.fr>] : Conseil Chinois pour le Développement du Commerce International", consulté le 05/03/2016 à 22h00)

<sup>2</sup> Josep, GRACIA BLANDON, « *The choice of the form of representation in multinational banking : Evidence from Spain* », Universitat Pompeu Fabra - Faculty of Economic and Business Sciences, Economics working paper n° 271, 1998, p.2.

<sup>3</sup> Barry, WILLIAMS, " *Multinational banking and global capital markets* ", School of Business, Bond university, Queensland, Australia, 2000, pp. 3-4.

### **I.1.3. La succursale**

La succursale, malgré, qu'elle est soumise à la réglementation du pays d'accueil, elle est partie intégrante de la banque mère, ses passifs et actifs sont incorporés dans ceux de la banque mère, ce qui rend cette dernière directement responsable. Aussi, la succursale est soumise aux règlements et contrôles de la banque mère. Et elle peut réaliser toutes les opérations bancaires<sup>1</sup>. La succursale est une forme d'implantation à but commercial, elle réalise toutes les opérations de banque avec une clientèle propre à elle. Cependant, elle n'est pas autonome juridiquement et n'a pas de personnalité morale, elle est dépendante de la banque mère.

Ainsi, la succursale participe activement dans le système bancaire du pays d'accueil ce qui la distingue de l'agence. En outre, elle implique un investissement très élevé pour la banque mère. Toutefois, l'ouverture d'une succursale peut être justifiée par le désir de la banque mère à marquer sa présence dans le secteur bancaire local<sup>2</sup>. Cela veut dire que, c'est via une succursale que la banque mère peut jouer un rôle significatif dans le système bancaire du pays d'implantation. Par ailleurs, c'est un investissement qui engendre des coûts importants, car la création de la succursale est totalement et uniquement supportée par la banque mère sans participations extérieures possibles.

- **Exemple d'implantation**

Pour le cas de la succursale nous citons la Citibank qui est une banque américaine, fondée en 1812. Elle portait auparavant le nom de *City Bank of New York*, puis *First National City Bank of New York*. La Citibank est l'une des plus importantes banques dans le monde, elle a établi à l'étranger plusieurs succursales, telle que, la Citibank Canada, Citibank France, Citibank Allemagne, Citibank Inde, Citibank Algérie, etc.<sup>3</sup>

### **I.2. Les formes indépendantes de la banque mère**

Cette catégorie comprend les formes qui disposent d'une personnalité juridique propre et soumises à la réglementation du pays d'implantation. Les formes concernées, sont donc, la filiale et la banque affiliée.

---

<sup>1</sup> [<http://www.ilo.org>] : International Labour Office, "Multinational banks and their social and labour practices", Geneva, 1991, p. 6. (consulté le 15/11/2015).

<sup>2</sup> Josep, GRACIA BLANDON, *Op cit*, p. 2.

<sup>3</sup> [<http://www.citigroup.com>] : Citigroup, (consultée le 06/03/2016 à 22h10)

### I.2.1. La filiale

A la différence d'une succursale, qui est partie intégrante de la banque mère, une filiale a une personnalité juridique propre et une personnalité morale. Bien sûr, elle est soumise au contrôle de la banque mère, néanmoins elle jouit d'une grande autonomie.<sup>1</sup> C'est-à-dire, contrairement à la succursale, au bureau de représentation et à l'agence, la filiale n'est pas dépendante de la banque mère, elle dispose du droit à la prise de décision, à l'établissement et la signature des contrats commerciaux, notamment, elle a un capital propre à elle. Par ailleurs, tout comme les banques locales du pays d'implantation, elle exerce toutes les opérations de banque et est soumise aux mêmes règles locales.

Ainsi, la filiale est définie comme « une entité localement constituée en société par action et légalement séparée de la banque mère qui y détient plus de **50%** du capital »<sup>2</sup>. A partir de cette définition, on comprend que la création d'une filiale se fait par la détention, par la banque mère, d'une participation dans le capital d'une banque déjà existante dans le pays d'accueil. Il est donc important que la participation dépasse les **50%**, pour avoir un pouvoir décisionnel important et un contrôle élevé sur les activités et la gestion de la filiale.

En effet, une banque mère peut acquérir la totalité du capital de la filiale, dans ce cas on parle d'une acquisition totale ou d'une participation à **100%**. En général, on opte pour une acquisition totale lorsque la réglementation du pays d'accueil procure aux actionnaires minoritaires le droit de bloquer une décision prise par l'actionnaire majoritaire, s'ils s'opposent à celle-ci. Donc, une participation à **100%** garantit à la banque mère un contrôle total de sa filiale.

#### ▪ Exemple d'implantation

Le cas de la Deutsche Bank est illustratif à cet effet, son nom officiel est "Deutsche Bank AG", c'est une banque allemande fondée à Berlin en 1870, elle est l'une des banques les plus importantes en Europe. La Deutsche Bank est présente dans 75 pays, elle a implanté des filiales à Yokohama et Shanghai, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Russie, au Brésil, en Suisse en 1961, etc.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Josette, PAYARD, « *Finance internationale d'entreprise* », édition Vuibert, Paris, 1988, p. 129.

<sup>2</sup> Adrian-E, TSCHOEGL, « *Who owns the major US subsidiaries of foreign banks?* », *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money*, Vol. 14, 2004, pp. 255-266.

<sup>3</sup> [ <https://www.db.com> ] : Deutsche Bank, (consulté le 03/03/2016 à 18h00).

### **I.2.2. La banque affiliée**

La banque affiliée est une banque dans laquelle la maison mère détient moins de **50%** du capital. C'est une entité juridiquement autonome. En général, les banques affiliées possèdent des dirigeants originaires du pays d'accueil.<sup>1</sup> Cette forme d'implantation se crée par la participation de la banque mère dans le capital d'une banque déjà existante dans le pays d'implantation.

Malgré que la banque affiliée est autonome juridiquement et soumise à la réglementation du pays d'accueil, néanmoins elle reste dépendante de la banque mère, car ses ressources découlent uniquement de cette dernière et par le recours aux emprunts sur les marchés monétaires, ce qui lui permet d'effectuer des prêts.

- **Exemple d'implantation**

Pour la banque affiliée nous citons plusieurs exemples, tels que, la BICI Gabon une banque située au Gabon qui est une banque affiliée de la BNP Paribas une banque française avec une part du capital de 46,67%. Bank of Hungarian Savings une banque affiliée hongroise de la DZ Bank AG une banque allemande avec une part du capital de 30%, La PT Bank Permata TBK une banque indonésienne affiliée de la Standard Chartered une banque britannique avec une part du capital de 31,55%.<sup>2</sup>

- **Avantages et inconvénients des différentes formes d'implantations directes**

Dans le tableau suivant, nous récapitulons les avantages et inconvénients liés à chacune des formes d'implantations directes à l'étranger.

---

<sup>1</sup> Jessy, TROUDART, "*Analyse et comparaison des stratégies d'internationalisation des banques*", Thèse Doctorat, UNIVERSITÉ MONTESQUIEU-BORDEAUX IV, France, 2012. p. 83.

<sup>2</sup> Hamadou, BOUBACAR, "*Internationalisation bancaire: déterminants du choix et de la performance des formes d'implantation bancaire à l'étranger*", Thèse Doctorat en Sciences de Gestions, Université de Reims Champagne-Ardenne, France, 2007, p.39.

**Tableau N° I.1 : Avantages et inconvénients des différentes formes d'implantations directes**

<b>Formes d'implantation</b>	<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<b>Bureau de représentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible coût d'investissement</li> <li>- Très bonne connaissance du marché;</li> <li>- Nombre réduit d'employés;</li> <li>- Publicité assurée de la banque mère.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sa petite taille le contraint de traiter plusieurs affaires et limite la clientèle potentielle de la banque mère dans le pays d'accueil.</li> <li>- Retard dans la mise en œuvre d'une opération financière pour le compte d'un client.</li> </ul>
<b>Agence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût d'investissement pas trop élevé;</li> <li>- Très bonne connaissance du marché.</li> <li>- Intégralité des bénéfices;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité limitée.</li> <li>- Accès limité aux dépôts.</li> <li>- Risques supportés intégralement par la banque mère.</li> </ul>
<b>Succursale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très bonne connaissance du marché.</li> <li>- Intégralité des bénéfices;</li> <li>- Participation dans le système bancaire du pays d'accueil;</li> <li>- Exonération du rapatriement du bénéfice dans le pays d'origine;</li> <li>- Impôt sur le bénéfice moins élevé que dans la filiale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût d'investissement élevé;</li> <li>- Risques supportés intégralement par la banque mère;</li> </ul>
<b>Filiale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très bonne connaissance du marché.</li> <li>- Participation dans le système bancaire du pays d'accueil;</li> <li>- Répartition des risques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût d'investissement élevé;</li> <li>- Lourdeur dans la gestion dans la mesure où il est obligatoire de réunir le conseil d'administration pour prendre certaines décisions capitales;</li> <li>- Possibilité de conflit d'intérêt;</li> <li>- Impôt sur le bénéfice élevé par rapport à la succursale.</li> </ul>
<b>Banque affiliée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très bonne connaissance du marché.</li> <li>- Répartition des risques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût d'investissement élevé;</li> <li>- Organisation relativement complexe puisque c'est une coopération étroite avec d'autres parties;</li> <li>- Possibilité de conflit d'intérêt;</li> </ul>

**Source:** établi par nos soins à partir de : Ghislaine, LEGRAND et Hubert MARTINI, " Commerce International", Dunod, 3<sup>er</sup>, Paris, 2010, pp. 67-68.

## **II. Formes d'implantations indirectes**

Ces formes d'implantation n'impliquent pas une présence physique de la banque mère à l'étranger.



## II.1. La banque correspondante

Cette organisation ne concerne que les établissements bancaires, elle est définie comme suit : « Les banques qui n'ont pas de filiales à l'étranger ont des banques correspondantes dans ce pays : elles entretiennent avec elles des liens pour leurs opérations en devise de ces pays. »<sup>1</sup> Autrement dit, elle consiste en une relation de correspondance entre la banque multinationale et les banques, dites correspondantes, situées dans des pays où celle-ci n'a pas pu s'implanter ou, même implantée, elle n'est pas permise de réaliser certaines opérations interdites par le pays d'accueil. Le rôle que peut jouer une banque correspondante est multiple, tel que<sup>2</sup> : L'octroi de crédit, paiement et recouvrement en devise, acceptation de traite et de lettres de crédit.

### ▪ Exemple d'implantation

La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), est une banque Tunisienne fondée en 1976, elle est l'une des plus importantes institutions financières en Afrique du Nord et la première banque privée en Tunisie. La BIAT a des correspondants dans plus de 20 pays, en Europe, en Amérique du Nord, en Asie et en Afrique, nous citons comme exemple, La HSBC Bank en Grand Bretagne, The Bank of Tokyo-Mitsubishi au Japon, Citibank aux USA, la BADR en Algérie, etc.<sup>3</sup>

## II.2. Les pools bancaires internationaux

Un pool bancaire est un ensemble de différentes banques de nationalités différentes formé dans le but de favoriser une certaine coopération technique.<sup>4</sup> D'une manière simple, c'est une collaboration entre plusieurs banques de différents pays, afin de financer en totalité ou en partie un projet bien déterminé.

### ▪ Exemple d'implantation

Nous pouvons citer la Société Européenne d'Ingénierie financière SEIF, qui regroupe 12 établissements bancaires, dont le but est de soutenir les petites et moyennes entreprises, de les aider à s'informer et de nouer des contrats au niveau transnational.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Josette, PAYARD, *Op cit*, p. 130.

<sup>2</sup> Dara, KHAMBATA, "*The practice of multinational banking: Macro-Policy issues and key international concepts*", Quorum Books, 2nd edition, United States, 1996, p. 24.

<sup>3</sup> [<http://www.biat.com>] : Banque Internationale Arabe de Tunisie, (consulté le 06/03/2015 à 23h25).

<sup>4</sup> Josette, PAYARD, *Op-cit*, p.130.

<sup>5</sup> *Idem*, p. 130.

### **Section 3 : Les facteurs déterminants de la forme d'implantation directe**

Le choix de la forme d'implantation à l'étranger n'est pas une tâche facile à réaliser pour la banque mère, car cette décision primordiale n'est pas liée uniquement à sa volonté, mais bien à plusieurs facteurs prépondérants qui sont liés soit à la banque mère elle-même, soit au contexte environnemental. Cette section fera l'objet des différents facteurs susceptibles d'influencer positivement ou négativement le choix de la forme d'implantation à l'étranger.

#### **I. La taille de la banque mère**

La taille d'une banque fait référence à ses capacités financières à son aptitude à faire face aux différentes exigences en ressources pour réaliser un investissement donné. Donc, comme dans toute décision d'investissement, pour s'implanter à l'étranger, la taille est considérée comme un élément crucial à prendre en compte.

En ce qui concerne le choix de la forme d'implantation à adopter à l'étranger, le niveau d'investissement requis n'est pas le même pour toutes les formes. Par exemple, le bureau de représentation requiert un investissement minime, par rapport aux autres types d'implantation<sup>1</sup>, vu son rôle très limité et donc ne fait pas appel à d'importantes ressources. Selon une étude, menée en 2002, sur un spécimen composé de banques de tailles différentes afin d'étudier leurs modes d'implantation, le résultat a révélé que les banques de grande taille préfèrent ouvrir directement des succursales sur les marchés étrangers, contrairement à leurs homologues de taille inférieure qui prospectent d'abord ces marchés en y installant des bureaux de représentation.<sup>2</sup>

Les banques de taille significative disposent des ressources, capitales et humaines, nécessaires pour faire face aux exigences d'une succursale ou une filiale, puisque ces deux formes nécessitent des investissements très élevés vu qu'elles procurent, à la banque mère, la possibilité d'offrir une gamme variée de produits et de s'impliquer dans le système bancaire du pays d'accueil et donc lui permettent d'avoir une position concurrente. Contrairement à l'agence qui, malgré, exige un investissement élevé par rapport au bureau de représentation, son coût est largement inférieur à celui recommandé par la succursale et la filiale.

---

<sup>1</sup> Andrew, W.MULLINEUX et Victor, MURIND, *Op cit.* p.39.

<sup>2</sup> M, MUTINELLI et L, PISCITELLO, « *Foreign direct investment in the banking sector: the case of Italian banks in 90's.* » *International Business Review*, 2001, In ; Mehdi, NEKHILI et Hamadou, BOUBACAR, " *Les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger : une analyse théorique*", *Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion* n° 224-225--Finance, Mars-Juin 2007, p. 173.

## II. La distance

La distance entre le pays d'origine et le pays d'implantation, ne signifie pas uniquement la distance géographique, mais aussi la distance culturelle c'est-à-dire l'éloignement culturel entre les deux pays.

Pour la distance géographique, les études (Focarelli et Pozzolo, 2002) ont révélé qu'elle a un effet, significativement, négatif sur la succursale et la filiale, montrant qu'avec une distance importante, entre le pays d'origine et le pays d'accueil, la banque mère a moins de chance à réussir son investissement en optant pour l'une de ces deux formes d'implantation.<sup>1</sup> En effet, la banque mère a besoin de faire un suivi régulier sur le fonctionnement de ses implantations à l'étranger, ce qui implique des coûts de coordination et d'information. Et quand la distance est assez importante, ces coûts seront automatiquement élevés.

S'agissant de la distance culturelle, celle-ci peut causer des tensions et des hostilités, d'ailleurs, plusieurs études (KOGUT et SINGH, 1988) ont montré que la différence culturelle, entre le pays de la banque mère et le pays d'implantation, augmente la probabilité de la non-réussite de l'acquisition.<sup>2</sup> Au fait, ici ces études parlent de l'acquisition d'une filiale à l'étranger, et montrent que la distance culturelle affecte négativement ce mode d'implantation, dans la mesure où elle crée des problèmes d'agence, c'est-à-dire de désaccord entre la banque mère et les responsables de la filiale à l'étranger.

## III. L'expérience de la banque mère en matière de multinationalisation

Pour toute firme, banque ou entreprise, l'expérience en matière de multinationalisation est considérée comme étant un stimulant pour son expansion à l'étranger.

En effet, les banques dotées d'une expérience assez importante en multinationalisation bénéficieraient d'une grande capacité à adapter leurs activités aux différents environnements à moindre coût.<sup>3</sup> Cela veut dire, une banque possédant un historique assez solide avec de nombreuses implantations à l'étranger, a acquis l'expérience

---

<sup>1</sup> Dario, Focarelli et Alberto Franco, Pozzolo, «Where do banks expand abroad ? An empirical analysis», *The Journal of Business*, n° 9/03, Italy, 2002, p. 12.

<sup>2</sup> Bruce, KOGUT and Harbir, SINGH, "The effect of national culture on the choice of entry mode", *Journal of International Business Studies*, Fall 1988, p. 411-432.

<sup>3</sup> Sangeev, AGRAWAL et Srighar, N. RAMASWAMI, "Choice of foreign market entry mode: impact of ownership, location and internationalization factors", *Journal of International Business studies*, 1992, pp.4-5.

nécessaire lui permettant d'adapter ses produits et services aux différents besoins des marchés étrangers, de gérer ses relations avec son personnel, ses clients et les autres banques se trouvant au pays d'implantations. De même, connaître les différents risques qu'engendrent les opérations internationales et comment y faire face, donc tous cela aide la banque expérimentée à diminuer les coûts d'une installation à l'étranger.

Concernant le lien entre l'expérience et le choix de la forme d'implantation, une étude (Di ANTONIO et al, 1997) a montré qu'une expérience importante en termes de multinationalisation entretient une relation positive avec le choix de la succursale ou de la filiale, par contre elle entretient une relation négative avec le choix du bureau de représentation ou de la banque affiliée.<sup>1</sup> C'est-à-dire, lorsqu'une banque jouit d'une expérience assez importante en multinationalisation, elle préfère opter directement pour les formes d'implantation qui lui permettent de s'impliquer dans le secteur bancaire du pays d'accueil, tel est le cas de la succursale et la filiale, tout simplement parce qu'elle a l'aptitude, grâce à son expérience, de faire face aux différents risques liés aux investissements élevés.

Cependant, une banque ne possédant pas une expérience assez solide préfère minimiser le risque, de la non maîtrise de l'environnement étranger, en optant pour des formes moins coûteuses telles que le bureau de représentation et la banque affiliée.

#### **IV. La réglementation bancaire**

Certaines juridictions comme le Royaume-Uni et la Suisse acceptent que des banques étrangères s'implantent sur leurs territoires seulement si les pays d'origines de ces dernières reçoivent des banques anglaises et suisses dans les mêmes conditions.<sup>2</sup> Donc la réglementation bancaire peut avoir un effet significatif sur le choix de la forme d'implantation.

En effet, dans certaines situations les banques sont contraintes d'opter pour une forme en dépit d'une autre, ce qui est le cas par exemple pour la création d'une succursale ou d'une filiale, notamment en ce qui concerne le capital requis pour l'ouverture de l'une de ces formes, la première doit être soumise à la réglementation du pays d'origine tandis que la deuxième à

---

<sup>1</sup> P. Di ANTONIO et al, "Multinational banks in the global economy : Evidence from Italian case", Competitive paper, CIRET- Politecnico di Milano, 1997, p.22

<sup>2</sup> Anne, BALDOCK, " International Banking Supplement", *International Financial Law Review*, United Kingdom, 1991, pp. 197-206.

celle du pays d'accueil. Donc si la réglementation bancaire du pays d'origine est plus souple que celle du pays d'accueil, la banque mère va choisir de s'implanter sous forme d'une succursale.

En outre, le régime de taxation peut être un facteur crucial dans le choix de la forme d'implantation. En ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices des sociétés, la succursale est préférable que la filiale, car cette dernière est soumise à des taux d'imposition plus élevés dans les pays d'accueil, de plus le transfert des bénéfices de la succursale à la banque mère est exonéré d'impôts dans les pays d'origine.

### V. Le risque pays

Le risque pays est l'éventualité pour une banque de subir une perte résultant du contexte économique et politique d'un pays.<sup>1</sup> A cet effet, ce risque constitue donc un facteur important dans le choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger, d'ailleurs, il est considéré comme un élément qui affecte, toute chose égale par ailleurs, négativement le choix de la succursale, du bureau de représentation et de l'agence et favorise celui de la filiale et de la banque affiliée.<sup>2</sup>

En effet, puisque la filiale et la banque affiliée se créent par la participation de la banque mère avec d'autres parties, la survenance de ce type de risque ne va pas être à la charge totale de la banque mère, mais il sera réparti entre toutes les parties concernées, par contre dans les autres types d'implantation le risque pays va être supporté uniquement par la banque mère, ce qui est le cas aussi dans la filiale acquise à **100%**.

### VI. La nature de l'activité à exercer dans le pays d'accueil

La nature de l'activité que la banque mère envisage de pratiquer au niveau du pays d'accueil peut, aussi, avoir un effet significatif sur le choix de la forme d'implantation. Habituellement, les activités de banque de détail sont réservées à la filiale et la banque affiliée, par contre, celles de banques de gros et de service sont plutôt réservées à la succursale.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Pierre-Charles , PUPION, " *Economie et gestion bancaire*", édition Dunod, Paris, 1999, p. 72.

<sup>2</sup> Hamadou, BOUBACAR, " *Les déterminants des formes d'implantation bancaire à l'étranger*", Cahier de recherche GIREF, France. 2008, p. 8.

<sup>3</sup> Mehdi, NEKHILI et Hamadou, BOUBACAR, " *Les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger : une analyse théorique*", *Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion* N°224-225-Finance, Mars –Juin 2007, p. 175.

Autrement dit, la filiale et la banque affiliée sont préférables si la banque envisage d'exercer une activité de détail à l'étranger, car ces deux formes permettent de construire un réseau de distribution immédiat ce qui ne pourrait pas être réalisé facilement avec la succursale à cause de la méfiance des clients locaux à l'égard d'un établissement étranger.

En ce qui concerne les activités de gros et de service, la succursale est plus préférable, car c'est la seule forme qui permet l'accès aux grandes places économiques et financières internationales.

#### **Section 4 : Implication des banques étrangères au développement local**

Cette section sera consacrée en premier lieu au cadre conceptuel sur le développement local et en second lieu à l'implication des banques au développement local.

#### **I. Cadre conceptuel sur le développement local**

Le développement local est un concept qui est apparu dans les années soixante, il repose sur le principe de la mobilisation des potentialités locales pour orienter les dynamiques socio-économiques.

##### **I.1. Définition du développement local (DL)**

Le DL se définit comme étant : " Un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire, à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active "<sup>1</sup>.

Autrement dit, le DL désigne un processus visant à mobiliser les énergies de tous les acteurs locaux en vue de la promotion économique, sociale et culturelle d'un territoire.

---

<sup>1</sup> Xavier, GREFFE, " *Territoires en France, les enjeux économiques de la décentralisation*", édition Economica, Paris, 1984, In ; Jean-Yves, GOUTTEBEL, " *Stratégies de développement territorial*", édition Economica, Paris, 2001, p. 96.

## I.2. Caractéristiques du développement local

Le DL est caractérisé par le fait qu'il est<sup>1</sup> : basé sur des ressources et des forces endogènes, le produit de solidarités locales, un projet multidimensionnel du moment où il intègre tout domaines liés à l'intérêt de la population locale et enfin il est ancré sur un territoire, quelle que soit sa dimension ou sa structure il doit concerner un territoire, un espace vécu caractérisé par une tradition et une identité culturelle et une originalité économique.<sup>2</sup>

## I.3 Dimensions du développement local

Les dimensions du DL sont souvent classées en trois catégories, à savoir<sup>3</sup>:

- La dimension économique qui consiste en la mise en place de certaines activités liées à la production et à la vente de biens et services.
- La dimension locale ou communautaire qui est la coordination entre les principaux acteurs d'un territoire donné afin de mettre en valeur les ressources locales.
- La dimension du développement économique communautaire qui consiste en une initiative de développement locale par l'amélioration de la situation économique et sociale d'une communauté en agissant sur l'emploi, la santé, les services sociaux, etc.

## I.4. Acteurs du développement local

Les principaux acteurs qui contribuent au développement local sont<sup>4</sup>:

- L'Etat, qui est le principal acteur, il est représenté localement par différentes administrations, son rôle est de déterminer les objectifs en matière de DL pour un territoire donné et de mettre en place les mesures les mieux adaptées pour leurs réalisations.
- Les collectivités locales dont le rôle est de promouvoir le développement local par l'instauration d'un climat favorable à une participation profitable de tout les acteurs concernés.

---

<sup>1</sup> Naima, HACHEMI-DOUICI et Djamel, SI MOHAMMED, " La problématique du développement économique local et le recomposition du territoire en Algérie : de la construction à la construction libérale", Université Mouloud Mammeri-Tizi Ouzou, Colloque-ASRDLF, 2014, p. 7.

<sup>2</sup>Bernard, VACHON, "*Le développement local : théorie et pratique*", Édition Gaëtan Morin, 1993, p. 92.

<sup>3</sup>L, FAVREAU et B, LEVESEQUE, " *Développement économique communautaire, économie et sociale et intervention*", Presse de l'Université de Québec, Sainte-Foy, Canada, 1996, p. 19.

<sup>4</sup> Michel, VERNIERE, " *La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure*", Colloque, La mesure du développement, CES-Université de Paris 1, Février 2012, p. 5.

- Les associations qui jouent souvent un rôle important par l'information, l'encadrement, la sensibilisation, la mobilisation, la conscientisation et d'orientation de la population
- Les institutions financières dont le rôle est la mobilisation et l'affectation de l'épargne.
- Les entreprises qui jouent un rôle économique et social très important, à la fois par leur importance dans le tissu économique local et par la création d'emploi.
- La société civile qui comprend les citoyens, les ménages, les propriétaires, etc. En effet, ça concerne les groupes qui appartiennent au secteur privé<sup>1</sup>.

#### **IV. Indicateurs du développement local**

Les indicateurs du développement local sont résumés dans le tableau suivant :

**Tableau N° I.2 : Indicateurs du développement local**

<b>Thème</b>	<b>Domaine étudié</b>	<b>Indicateurs</b>
<b>Emploi</b>	Emploi	- Nombre d'emplois créés dans la population en âge de travailler
	Chômage	- Proportion de la population en âge de travailler demandant à bénéficier de la prestation pour demandeur d'emploi
<b>Revenu</b>	Revenu	- Revenu annuel moyen pour toutes les personnes travaillant à temps plein
<b>Qualification</b>	Qualification de la main d'œuvre	- Pourcentage de la population en âge de travailler ayant de qualifications professionnelles
<b>Dynamisme économique</b>	Dynamisme économique	- Croissance de la valeur ajoutée brute par habitant de la population locale
	Croissance des entreprises	- Variation des entreprises locales assujetties à la TVA
	Prix de l'immobilier et accessibilité financière	- Prix moyen de l'immobilier par apport au revenu moyen des salariés à temps plein
	Implantation des entreprises	- Satisfaction à l'égard de la zone locale en tant que lieu d'implantation
<b>Démographie et pauvreté</b>	Population	- Densité de la population locale - Variation en pourcentage de la population dans la collectivité locale par tranche d'âge
	Pauvreté	- Proportion de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté

<sup>1</sup> PROULX et al, "Stratégies des acteurs du développement local et régional par les TIC", Rapport préliminaire, Université du Québec à Chicoutimi, Février 2003, In, Lila, RAHMANI-BRAHMI, " Evaluation du système bancaire algérien à travers sa contribution au financement des projets de développement local", Thèse de magistère en Sciences Economiques, Université Abderrahmane Mira, Bejaia, Juillet 2008, p. 30.



<b>Tourisme</b>	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visiteurs journaliers par an</li> <li>- Nombre de projets et d'emplois créés</li> </ul>
<b>Investissement</b>	Investissement des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des investissements de l'étranger</li> <li>- Croissance des investissements</li> <li>- Emplois créés et/ou sauvegardés dans une grande mesure grâce aux activités de promotion menées par les autorités locales</li> </ul>
	Terrains et locaux proposés pour aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des terrains rendus disponibles à des fins industrielles, commerciales et de loisirs</li> </ul>
<b>Aides aux entreprises</b>	Aides à la création des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût moyen de l'aide aux entreprises fournie par l'autorité locale par jeune entreprise nouvellement créée</li> <li>- Satisfaction du bénéficiaire à l'égard de l'aide aux jeunes entreprises nouvelles</li> </ul>
	Aides aux entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des subventions accordées aux grandes entreprises</li> <li>- Nombre des subventions accordées aux PME/PMI</li> <li>- Nombre d'emplois créés grâce aux aides fournies</li> <li>- Satisfaction des bénéficiaires des services d'aides aux entreprises</li> </ul>

**Source :** OCDE, " Conduire les politiques de développement régional : les indicateurs de performance", 2009, pp. 211-213.

D'après ce tableau, les indicateurs du développement local sont multiples et varient selon le thème et le domaine étudié. En effet, ces indicateurs sont des mesures quantitatives ou qualitatives qui constituent des moyens d'évaluer la réalisation, d'informer sur les changements liés à l'intervention ou d'aider à apprécier la performance des acteurs du développement local.

## **II. Contribution des banques étrangères au développement local**

L'impact de l'implantation des banques étrangères sur le développement local peut se manifester à travers plusieurs aspects, à savoir :

### **II.1. Création d'emploi**

Une fois une banque s'installe dans un pays donné, automatiquement elle contribue, d'une manière directe ou indirecte, à la création des postes d'emploi, ce qui est considéré comme un effet bénéfique dans la mesure où ceci peut participer à la réduction du taux de chômage.

## **II.2. Financement de l'économie**

Comme toute banque, les banques étrangères jouent le rôle d'intermédiaires entre les agents économiques. En principe, les agents disposant d'une capacité à financer prêtent des capitaux à la banque, sous forme de dépôts d'argent, qui les transforme ensuite en crédits destinés au financement des besoins des particuliers et des ménages, des entreprises et des pouvoirs publics.

Ce genre d'opération garantit le bon fonctionnement du mouvement des capitaux qui est très favorable au développement économique local.

### **II.2.1. Financement des ménages ou particuliers**

Les ménages peuvent exprimer des besoins divers, à caractères financiers, mais parfois leurs situations financières ne permettent pas de faire face à ces besoins, désirés ou imprévus, ce qui pousse les ménages à faire recours à l'emprunt bancaire.

Le financement des ménages peut se manifester sous plusieurs formes (Crédit à la consommation, crédit immobilier, etc.) ce qui contribue donc à l'amélioration de leur niveau de vie, ce qui induit à la stimulation de la production puis la croissance économique et le développement.

### **II.2.2. Financement des entreprises**

Afin de faire face à leur besoins de capitaux pour financer leur lancement, leur développement de l'activité de production et renouveler leur équipement, les entreprises peuvent faire recours à l'autofinancement, c'est-à-dire à l'utilisation de leurs bénéfices mis en réserves, mais parfois cela s'avère impossible faute d'insuffisance de ses dernières. Dans ce cas, les entreprises font appel à des sources de financement externe, plus particulièrement aux crédits bancaires.

Les crédits bancaires destinés aux entreprises peuvent servir soit à la couverture des besoins de court terme, liés au financement de l'exploitation, ou des besoins de moyen et long terme, liés au financement des investissements. Ce qui est aussi stimulateur de production et de développement.

### **II.2.3. Financement des pouvoirs publics**

Les dépenses de l'Etat sont couvertes par les ressources collectées de la fiscalité directe et indirecte, dans le cas où ses ressources n'arrivent pas à couvrir la totalité des dépenses exprimées, l'Etat fait appel, comme tout autre agent économique, à l'emprunt bancaire.

#### **II.2.4. Financement du commerce extérieur**

Le financement des banques aux opérations du commerce extérieur stimule le développement économique dans la mesure où ils renforcent les exportations et les importations.

En effet, ces opérations nécessitent des sommes importantes et sont dotées de risques multiples (risque de change, risque de non paiement, etc.), ce qui incite les exportateurs et les importateurs à faire appel au crédit bancaire, qui intervient par le crédit acheteur ou crédit fournisseur pour les premiers, et par le crédit documentaire pour les deuxièmes.

#### **II.3. Développement et modernisation des moyens de paiement**

Les banques étrangères sont souvent porteuses de techniques de paiement plus sophistiquées, notamment lorsque les pays d'origines de ces banques sont plus développés que les pays d'accueil.

#### **II.4. Amélioration de la qualité du personnel**

A partir du moment où des individus sont employés par des banques étrangères, leur capital humain peut être encore amélioré par une formation et un apprentissage.

#### **II.5. Développement du système bancaire local**

La présence des banques étrangères peut dynamiser sensiblement le développement des banques dans le pays d'accueil, dans la mesure où celle-ci stimule la concurrence au niveau local ce qui peut favoriser largement le développement économique.

Le développement du système bancaire local peut aussi se manifester par le transfert, par les banques étrangères, de compétences dans les domaines de services bancaires et financiers.

### **Conclusion**

Dans ce premier chapitre, nous avons constaté que l'implantation des banques à l'étranger revêt plusieurs formes à savoir, le bureau de représentation, l'agence, la succursale, la filiale et la banque affiliée. Ces formes sont différentes l'une par rapport à l'autre en terme d'autonomie juridique, de coût, d'organisation, de contrôle, etc.

Le choix du mode d'implantation à l'étranger doit prendre en considération plusieurs facteurs qui sont liés à la taille de la banque mère, à son expérience en matière de multinationalisation, à la nature de l'activité qu'elle envisage d'exercer dans le pays d'accueil, à la distance qui sépare le pays d'origine du pays d'accueil, à la réglementation bancaire et au risque pays propre au pays d'accueil.

Un bon positionnement sur le marché du pays d'accueil passe nécessairement par le choix de la forme la plus adéquate, donc la banque mère doit réaliser une étude minutieuse sur chacun des déterminants afin d'aboutir à la meilleure décision concernant son mode d'implantation à l'étranger.

En effet, les banques étrangères, une fois implantées dans le pays d'accueil, contribuent au développement local dans la mesure où elles assurent la création de l'emploi, le financement de l'économie, le transfert de connaissances en matière bancaire, etc.

## **CHAPITRE II**

### **Implantation bancaire étrangère en Algérie**

## **Introduction**

En Algérie l'implantation de banques étrangères est un phénomène récent, qui a émergé dans les années 90, principalement après la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit, qui a autorisé l'entrée des banques et établissements financiers à capitaux privés, nationaux et étrangers, dans le secteur bancaire, car avant cela celui-ci n'était constitué que de banques publiques.

En effet, implanter une banque en Algérie, comme dans tout autre pays, implique le respect de certaines conditions de base infligées par la réglementation bancaire algérienne. Au fait, ces conditions sont d'une importance majeure, car elles poussent les banques à assumer correctement les risques qu'elles prennent et veillent à la qualité de leur structure financière par un certain nombre d'exigences ou de limitations concernant le volume et la structure des actifs, les fonds propres ou d'autres aspects de l'activité bancaire.

A cet effet, ce chapitre sera réparti en trois sections, la première portera sur les conditions d'implantation bancaire étrangères en Algérie, la deuxième fera l'objet l'historique de l'implantation des banques étrangères en Algérie, et en fin la dernière section sera consacrée à l'activité des banques étrangères implantées en Algérie.

## **Section 1 : Conditions relatives à l'implantation des banques étrangères en Algérie**

Toute création d'une banque ou d'un établissement financier est soumise au respect de certaines conditions afin d'assurer l'exercice de leurs activités dans les meilleures conditions. À cet effet, cette section sera consacrée aux différentes conditions qui réglementent la création des banques et établissements financiers en Algérie notamment ceux à capitaux étrangers.

### **I. Conditions de constitution des banques et établissements financiers en Algérie**

En application du règlement N°06-02 du 24 septembre 2006<sup>1</sup>, la demande d'autorisation de constitution d'une banque et d'un établissement financier doit être adressée au président du conseil de la monnaie et du crédit. La dite demande doit être menée d'un dossier comprenant les réponses aux questionnaires figurant aux **annexes N°1 et N°2**, qui concerne tous les éléments à prendre en compte par toutes les banques et tous les établissements financiers désirant s'exercer en Algérie.

#### **I.1. Exigence en fonds propres**

Selon les articles N°1, N°2 et N°3 du règlement N°08-04 du 23 décembre 2008<sup>2</sup>, le capital minimum que doivent respecter les banques et établissements financiers à leur constitution est de :

Dix milliards de dinars (**10 000 000 000 DA**) pour les banques et trois milliards cinq cents millions de dinars (**3 500 000 000 DA**) pour les établissements financiers.

Selon l'article 88 de l'ordonnance N°03-11<sup>3</sup>, le montant exigé doit être libéré en totalité et en numéraire à la constitution, c'est-à-dire que, la banque ou l'établissement financier concerné doit verser le total de la somme exigée en liquide au moment de la souscription.

En outre, le règlement N°95-04 du 20 avril 1995<sup>4</sup> fixe les règles que les banques et établissements financiers doivent adopter en matière de division et de couverture des risques, et l'article 89 de l'ordonnance N°03-11 exige aux banques et aux établissements financiers de

---

<sup>1</sup> Règlement N°06-02 du 24 septembre 2006 fixant les conditions de constitution de banque et d'établissement financier et d'installation de succursale de banque et d'établissement financier étrangers.

<sup>2</sup> Règlement N°08-04 du 23 décembre 2008 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie.

<sup>3</sup> Ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée par l'ordonnance N°10-04 du 26 août 2010.

<sup>4</sup> Règlement N° 95-04 du 20 avril 1995 modifiant et complétant le règlement N°91-09 du 14 août 1991 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

justifier, à tout moment, que leurs actifs excèdent effectivement leurs passifs. Cela veut dire que, les banques et établissements financiers doivent prendre en considération, en plus du capital exigé, les risques qu'ils encourent durant l'exercice de leurs activités, d'une manière à ce que le rapport entre l'ensemble des fonds propres et l'ensemble des risques soit supérieure ou égale au taux de couverture de risque fixé par la réglementation prudentielle en vigueur qui est, selon le règlement 14-01 du 16 février 2014<sup>1</sup>, de 9,5%.

## **I.2. Conditions relatives aux dirigeants et à la forme sociale**

Les conditions que doivent remplir les fondateurs et personnels dirigeants des banques et établissements financiers sont fixées dans le règlement N°92-05 du 22 mars 1992<sup>2</sup> qui stipule d'une manière générale que tout fondateurs et dirigeants doivent remplir toutes les conditions légales, notamment de moralité, d'honorabilité et de professionnalisme dans le domaine bancaire.

En effet, selon l'article N°83 de l'ordonnance N°10-04, les banques et établissements financiers de droit algérien doivent être constitués sous forme de sociétés par actions, avec possibilité de participations étrangères sous condition que ça soit dans le cadre de partenariat dont la participation des dirigeants nationaux doit représenter au moins 51% du total du capital et les dirigeants étrangers au plus 49%.

De plus, la représentation de l'État dans le capital des banques et établissements financiers privés est obligatoire, néanmoins sans droit de vote, mais avec un droit de préemption sur toute cession d'action ou de titres assimilés.

Selon l'article N° 90 de l'ordonnance 03-11, modifié et complété, la responsabilité de la gestion d'une banque ou d'un établissement financier doivent être assurées par deux personnes au moins ce qui aussi applicable aux banques et établissements financiers dont le siège social est à l'étranger, à condition que les personnes désignées doivent occuper les fonctions les plus élevées dans la hiérarchie et doivent avoir le statut de résident.

## **II. Conditions relatives à l'implantation de banques étrangères**

La réglementation bancaire algérienne précise les conditions relatives à l'implantation des banques et établissements financiers étrangers, uniquement pour les bureaux de représentation et les succursales.

---

<sup>1</sup>Règlement N°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicable aux banques et établissements financiers.

<sup>2</sup> Règlement N°92-05 du 22 mars 1992 concernant les conditions que doivent remplir les fondateurs, dirigeants et représentants des banques et établissements financiers.



## **II. 1. Bureaux de représentation**

Selon le règlement 91-10 du 14 août 1991<sup>1</sup>, L'ouverture en Algérie de bureaux de représentation de banques et établissements financiers étrangers doit être autorisée par le Conseil de la Monnaie et de Crédit, ce qui doit être précédé par une demande adressée au président du CMC.

La demande d'autorisation doit comporter tous les documents et éléments d'information requis pour son examen par le CMC. À cette fin, les banques et établissements financiers étrangers doivent fournir un dossier établi sur formulaire à retirer auprès des services compétents de la Banque d'Algérie.

Une fois l'autorisation d'ouverture du bureau de représentation accordée, sa durée de validité est fixée à trois ans avec possibilité de renouvellement. En matière de gestion, la banque ou l'établissement financier concerné doit choisir un responsable parmi son personnel.

Le bureau de représentation est tenu de couvrir ses dépenses uniquement par des fonds, en devises, provenant de la banque mère, car aucune recette en dinars ne lui est autorisée.

Ainsi, l'établissement de la comptabilité du bureau de représentation doit se faire conformément à la réglementation en vigueur.

La réglementation en vigueur limite les activités des bureaux de représentation au soutien des activités existantes de la maison-mère, à la recherche de relations d'affaires entre les opérateurs économiques et la banque ou l'établissement financier représenté et exclut toute activité commerciale ou bancaire.

### **II.1. Succursales**

Suite au règlement N°06-02 du 24 septembre 2006, la demande d'autorisation d'implantation d'une succursale de banque et d'un établissement financier étranger est soumise aux mêmes conditions que les autres banques et établissements financiers de droit algérien.

Cependant, selon l'article N°85 de l'ordonnance N°03-11, l'ouverture en Algérie de succursales de banques et établissements financiers étrangers peut être autorisée par le Conseil, sous réserve du principe de réciprocité, cela signifie qu'une succursale de banque

---

<sup>1</sup>Règlement N°91-10 du 14 août 1991 portant conditions d'ouverture des bureaux de représentation de banques et établissements financiers étrangers.

étrangère ne peut s'implanter en Algérie que lorsque son pays d'origine accueille des banques algériennes dans les mêmes conditions.

En matière d'exigence en fonds propres nécessaires à la constitution de succursales, ces dernières sont soumises aux mêmes règlements que les banques et établissements financiers de droit algérien, c'est-à-dire qu'elles doivent se doter d'un montant au moins équivalent à celui exigé des banques et établissements financiers de droit algérien. C'est le même cas aussi pour les coefficients de solvabilité, les succursales sont soumises au même taux que les banques et établissements financiers de droit algérien.

En outre, il est exigé des banques et établissements financiers concernés de désigner deux personnes au moins qui se chargeront de la gestion de leurs succursales en Algérie et de désigner deux commissaires aux comptes pour la publication des états financiers.

En effet, en ce qui concerne la forme sociale, la succursale ne peut pas prendre la forme d'un partenariat, malgré que le partenariat est la modalité d'implantation imposée par la réglementation algérienne pour tout investissement étranger, car la succursale se caractérise par sa dépendance de la banque mère en terme de statut et de capital social<sup>1</sup>.

### **III. Autorisation et agrément**

L'exercice de toute activité bancaire en Algérie doit passer, en application de l'ordonnance N°03-11, par deux phases primordiales, à savoir, la phase d'autorisation et la phase d'agrément.

#### **III. 1. La phase d'autorisation**

L'autorisation de la constitution ou d'installation d'une banque ou d'un établissement financier de droit algérien ou étranger, est délivrée, comme cité ci-dessus, par le CMC sur la base, d'une part, du résultat d'une enquête (**voir annexe N° 03**) menée par le même conseil et d'autre part, d'un dossier, que doit présenter tout demandeur d'autorisation, comprenant les éléments d'information mentionnés dans le règlement N°06-02 du 24 septembre 2006, suivants :

- au programme d'activités sur cinq (5) ans ;
- à la stratégie de développement du réseau et les moyens prévus à cet effet ;
- aux moyens financiers, à leur origine et aux moyens techniques, à mettre en œuvre ;
- à la qualité et à l'honorabilité des actionnaires et de leurs garants éventuels ;

---

<sup>1</sup> Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition 2015, p. 29.

- à la surface financière de chacun des actionnaires et de leurs garants ;
- aux principaux actionnaires ;
- à la place de l'institution servant d'actionnaire de référence, notamment dans son pays d'origine, ainsi que les indicateurs de sa santé financière ;
- à la liste des principaux dirigeants ;
- aux projets de statuts, s'il s'agit de la création d'une banque ou d'un établissement financier ;
- aux statuts de la banque et de l'établissement financier du siège, s'il s'agit de l'ouverture d'une succursale de banque ou d'établissement financier étranger ;
- à l'organisation interne, c'est-à-dire l'organigramme avec l'indication des effectifs prévus ainsi que les domaines de compétence dévolus à chacune des structures.

Une fois les conditions prévues sont jugées satisfaisantes, le gouverneur de la Banque d'Algérie va signer et délivrer une décision d'autorisation de constitution d'une banque ou d'un établissement financier au demandeur concerné. Ce qui va permettre à ce dernier de procéder à la phase de demande d'agrément.

### **III. 2. La phase d'agrément**

La banque ou l'établissement financier ayant obtenu l'autorisation, dispose d'une période de douze mois pour déposer sa demande d'agrément auprès du CMC. Selon l'article N° 12 de l'instruction N°11-07 du 23 décembre 2007<sup>1</sup>, toute demande d'agrément doit être accompagnée d'un dossier comportant les éléments suivants :

- une lettre d'engagement (**voir annexe N°04**) ;
- l'original des statuts et du pacte d'associés établis par acte notarié ou la copie certifiée conforme des statuts du siège lorsqu'il s'agit d'une succursale de banque ou d'établissement financier étranger ;
- la copie légalisée du registre de commerce ;
- la copie légalisée de la déclaration d'existence fiscale établie auprès de la recette des impôts du lieu d'implantation du siège social ;
- l'attestation de libération en totalité du capital exigé ;
- l'attestation de rapatriement de devises pour les actionnaires non résidents ;
- l'original du rapport portant valeur des apports en nature établi par les commissaires aux apports ;

---

<sup>1</sup> Instruction N° 11-07 du 23 décembre 2007 fixant les conditions de constitution de constitution de banque et d'établissement financier et d'installation de succursale de banque et d'établissement financier étrangers.

- le procès-verbal notarié de l'assemblée générale constitutive portant notamment élection de son Président ou le procès-verbal du Conseil de Surveillance portant nomination des membres du Directoire et de son Président ou le Procès verbal du Conseil d'Administration ou du Conseil de surveillance de la Banque ou de l'établissement financier étranger relatif aux pouvoirs accordés aux dirigeants de la succursale ;
- le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire portant désignation des membres de l'organe délibérant, le procès verbal de l'organe délibérant du siège désignant au moins deux (02) personnes chargées de l'activité et de la succursale ;
- l'approbation par le Gouverneur de la Banque d'Algérie des membres de l'organe délibérant, du ou des personnes chargées de la gestion et de la direction de la succursale ;
- le procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant portant notamment élection de son président et désignation du ou des directeurs généraux ;
- la copie légalisée du titre de propriété ou du contrat de location des locaux devant abriter le siège de la banque, de l'établissement financier ou de la succursale ;
- état du patrimoine établi par un notaire pour les apporteurs de capitaux personnes physique.

Une fois la banque ou l'établissement financier concerné, a rempli toutes les conditions fixées par l'ordonnance N° 03-11, les règlements et les instructions present en application, l'agrément va être accordé par décision du Gouverneur et publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

En fin, la banque ou l'établissement financier ayant obtenu l'agrément est habilité à commencer l'exercice de son établissement.

#### **IV. Retrait de l'agrément**

L'article N°95 de l'ordonnance 03-11, stipule que le retrait de l'agrément se fait par décision du CMC, soit suite à la demande de la banque ou de l'établissement financier concerné ou bien à titre disciplinaire, ce qui appelé un retrait d'office, et cela intervient pour trois raisons principales :

- lorsque les conditions auxquelles l'agrément est subordonné ne sont plus remplies ;
- lorsqu' il n'a pas été fait usage de l'agrément pendant une durée de douze mois ;
- lorsque l'activité, objet de l'agrément, a cessé depuis six mois.

Le retrait d'agrément entraîne la liquidation des opérations de banque avec l'obligation de rembourser les fonds reçus du public, donc durant cette période l'établissement concerné demeure soumis au contrôle de la commission bancaire et perd sa qualité de banque ou d'établissement financier tout en préservant la faculté d'effectuer les opérations jugées strictement nécessaires à l'apurement de sa situation.

## **Section 2 : Aperçu historique sur l'implantation des banques étrangères en Algérie**

Cette section sera consacrée à rappeler brièvement l'histoire du système bancaire algérien depuis son indépendance, de son passage de l'étape de nationalisation, où le secteur était totalement administré par l'État, à l'étape de libéralisation avec l'entrée dans le secteur des banques et établissements financiers privés, nationaux et étrangers.

### **I. Rappel historique sur le système bancaire algérien**

Comme cité ci-dessus, le système bancaire algérien est marqué par deux phases principales, la nationalisation et la libéralisation.

#### **I. 1. Étape de nationalisation et spécialisation du système bancaire algérien**

Cette étape s'est caractérisée par la création d'une monnaie nationale, le Dinar Algérien<sup>1</sup>, ainsi que de diverses institutions, tel que, le Trésor public en août 1962 dont la fonction principale était la prise en charge des activités traditionnelles attribuées à la fonction Trésor, c'est à dire l'émission de la monnaie divisionnaire en outre, à laquelle s'ajoute une autre mission qui est le crédit à l'économie<sup>2</sup>, et la Banque Centrale d'Algérie en décembre 1962 par la loi N°62-144<sup>3</sup> dont les missions principales consistent à l'émission de la monnaie fiduciaire, direction et surveillance du crédit et la gestion des réserves de change, etc.<sup>4</sup>

Ainsi, dans le cadre de la promotion du développement du financement économique, l'Algérie a procédé à une nationalisation progressive du système bancaire, au début il y a eu la création en mai 1963 de la Caisse Algérienne de Développement (CAD) et de la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) en août 1964, cependant, la CAD et la CNEP ne pouvaient pas prendre en charge les besoins de l'économie, ce qui a induit à la création d'autres institutions, à savoir, la Banque Nationale d'Algérie (BNA) en juin 1966, le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) en décembre 1966 et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) en

---

<sup>1</sup> Guide des banques et des établissements financiers en Algérie. *Op cit*, p. 9.

<sup>2</sup> Chahrazed, CHERIGUI " *Le financement du commerce extérieur par les banques algériennes* ", mémoire de magistère en droit bancaire et financier, Université d'Oran, 2014, p. 12

<sup>3</sup> Loi N° 62-144 du 13 décembre 1962 portant création et fixant les statuts de la Banque Centrale d'Algérie.

<sup>4</sup> [<http://www.bank-of-algeria.dz>] : Banque d'Algérie ( consulté le 28/03/2016 à 13:40 )

octobre 1967. En effet, ces dernières ont été créées dans le but de reprendre les activités de certaines banques étrangères dissoutes.

Après la nationalisation du système bancaire où le monopole était exclusivement détenu par l'État vient la période de la spécialisation où le secteur bancaire était organisé par branches d'activité, c'est-à-dire que les banques étaient spécialisées par secteur d'activité (agriculture, industrie, BTP, commerce extérieur..etc.), ce qui était induit par la nécessité de renforcer le rôle stratégique du secteur bancaire et financier dans le domaine de la planification financière<sup>1</sup>.

Dans les années 80, l'Etat procède à la mise en place de la restructuration organique pour l'ensemble des entreprises du secteur public (industrie, transport, commerce, tourisme, BTP, etc.), et a touché également le secteur bancaire en donnant lieu à l'émergence de deux nouvelles banques, la Banque de l'Agriculture et de Développement Rural (BADR) en 1982, issue de la BNA, et la Banque de Développement Local (BDL) en 1985, issue du CPA.

## **I.2. Étape de la libéralisation du secteur bancaire**

La libéralisation du secteur bancaire s'est concrétisée avec la promulgation de la loi N°90-10 du 14 avril 1990<sup>2</sup>, qui a initié d'abord à la déspecialisation, où chaque banque est libre de choisir sa clientèle, puis à la libéralisation, où la détermination des taux d'intérêt bancaires est assurée par les banques sans l'intervention de l'État et à l'entrée dans le secteur bancaire, des banques et établissements financiers privés, nationaux et étrangers.

Cette ouverture s'est caractérisée principalement par l'implantation de banques et d'établissement financiers étrangers en Algérie, notamment, sous forme de succursales et de bureaux de représentation.

En effet, la LMC a été modifiée et complétée par l'ordonnance N°03-11, dans l'objectif de renforcer le système bancaire<sup>3</sup>, notamment, après la faillite qu'ont subie deux banques privées algériennes, El Khalifa Bank et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie (BCIA). Les principaux changements que cette ordonnance a apporté sont :

---

<sup>1</sup> Ammour, BENHALIMA " *Le système bancaire algérien : textes et réalités*", édition Dahlab, Alger, 2001, p. 06, cité par Abdelatif, BELGHERSA, " *Questionnements sur la privatisation des banques publiques en Algérie*", Revue des Sciences Humaines, Université Mohamed Khider Biskra, N° 11, mai 2007, p. 74.

<sup>2</sup> Loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit (LMC).

<sup>3</sup> CNUCED, " *Examen de la politique de l'investissement : Algérie*", Nations Unies, New York et Genève, 2004, p. 75.

- le renforcement des procédures d'agrément ou les conditions d'installation des banques et établissements financiers ;
- l'amélioration du cadre opérationnel de l'activité bancaire ;
- le renforcement de la sécurité et le contrôle de l'activité bancaire ;
- l'ouverture du secteur bancaire à la concurrence
- privatisation des banques publiques, le CPA.

L'ordonnance 2003, est à son tour modifiée et complétée par l'ordonnance N° 10-04 du 26 août 2010 qui porte essentiellement sur les principes de l'établissement en partenariat dans le milieu bancaire, qui est la modalité d'implantation exigée par la réglementation algérienne pour les investisseurs étrangers<sup>1</sup>. Donc, cette ordonnance a apporté de nouvelles mesures concernant l'implantation de banques et établissements financiers, notamment, ceux à capitaux étrangers, elle stipule essentiellement que la participation étrangère dans le capital des établissements de crédit étrangers implantés en Algérie ne doit en aucun cas dépassée 49%, donc les 51% restants doivent être détenus par l'actionnariat national résident, que l'État dispose non seulement du droit de détenir une action représentative dans chaque capital des établissements privés, nationaux ou étrangers, mais aussi du droit de préemption sur toute cession d'action sur toute cession d'action.

## II. historique de l'implantation de banques étrangères en Algérie

La structure du système bancaire algérien compte quatorze banques étrangères<sup>2</sup>, implantées dans différentes régions du pays. Le tableau suivant regroupe la liste de toutes les banques étrangères ayant obtenu l'agrément, depuis la promulgation de la LMC, par le CMC pour s'implanter en Algérie.

**Tableau N°II.3 : Liste des banques étrangères implantées en Algérie.**

Désignation de la banque	Pays d'origine	Année d'implantation	Forme d'implantation	Nombre d'Agences	Lieux d'implantation	Observation
<b>Al Baraka Bank</b>	Arabie Saoudite	1991	BCM	30	Alger, Blida, Tizi Ouzou, Tlemcen, Oran, Sidi Bel Abbes, Chlef, Mostaganem, Ghardaïa, Laghouat, El Oued, Biskra, Sétif, Constantine, Batna, Annaba, Bordj Bou Arreridj, Skikda, Bejaia, Ain Mila	En cours d'activité
<b>Citibank</b>	États unis	1992	Succursale	4	Alger, Oran, Annaba, Ouargla	En cours d'activité
<b>Arab Banking Corporation "ABC"</b>	Bahreïn	1995	Filiale	23	Alger, Annaba, Bejaia, Blida, Bouira, B.B. Arreridj, Chlef, Constantine, H. Messaoud, Mostaganem, Oran, Sétif, Sidi Bel Abbes, Skikda, Tizi Ouzou	En cours d'activité

<sup>1</sup>Ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009.

<sup>2</sup> [Http://www.bank-of-algeria.dz] : Banque d'Algérie (consulté le 14/04/2016 à 13h00).

CHAPITRE II. IMPLANTATION BANCAIRE ÉTRANGÈRE EN ALGÉRIE

<b>Natixis</b>	France	2000	Filiale	28	Alger, Annaba, Batna, Bejaia, B.B. Arreridj, Constantine, Sétif, Chlef, Mascara, Mostaganem, Oran, Relizane, Sidi Bel Abbas, Tlemcen, Tizi Ouzou, Médéa, Blida	En cours d'activité
<b>Al Rayan Bank</b>	Qatar	2000	-	5	Alger, Oran, Sétif, Annaba, Blida	Dissoute
<b>Société Générale "SGA"</b>	France	2000	Filiale	86	Alger, Annaba, Ain Temouchent, Batna, Béjaia, Blida, B.B. Arreridj, Bouira, Boumerdes, Chlef, Constantine, Ghardaia, Mascara, Médéa, Mostaganem, Oran, Ouargla, Sétif, Sidi Bel Abbas, Skikda, Tizi Ouzou, Tlemcen, Biskra, Khenchla, Jijel, Souk Ahras, Tipaza	En cours d'activité
<b>Arab Bank "PLC"</b>	Jordanie	2001	Succursale	8	Alger, Annaba, Oran, Sétif Blida	En cours d'activité
<b>BNP Paribas El Djazair</b>	France	2002	Filiale	73	Alger, Blida, Ain Temouchent, Oran, Béjaia, Biskra, Annaba, B.B. Arreridj, Boumerdes, Chlef, Constantine, Hassi Massaoud, Tipaza, Mascara, Médéa, Mostaganem, Sétif, Sidi Bel Abbas, Skikda, Tizi Ouzou, Tlemcen	En cours d'activité
<b>Trust Bank</b>	Jordanie	2002	Filiale	17	Alger, Tlemcen, Oran, Bejaia, B.B. Arreridj, Batna, Sétif.	En cours d'activité
<b>The Housing Bank for Trade and Finance</b>	Jordanie	2003	Filiale	7	Alger, Blida, Oran, Sétif, Bejaia, Constantine	En cours d'activité
<b>Gulf Bank Alegria "AGB"</b>	Kuwait	2004	Filiale	55	Alger, Bejaia, Sidi Bel Abbas, Tlemcen, Oran, Mostaganem, Chlef, Blida, Sétif, Batna, Biskra, Constantine, Skikda, Annaba	En cours d'activité
<b>Fransabank El-Djazair SPA</b>	Liban	2006	Filiale	3	Alger, Oran, Constantine	En cours d'activité
<b>Crédit Agricole "CIB"</b>	France	2007	Filiale	1	Alger	En cours d'activité
<b>HSBC</b>	Bretagne	2008	Succursale	3	Alger, Oran	En cours d'activité
<b>Al Salam Bank-</b>	Emirates Arab Unis	2008	Filiale	6	Alger, Oran, Sétif, Blida	En cours d'activité
<b>Banco Sabadell</b>	Espagne	/	Bureau de représentation	1	Alger	En cours d'activité
<b>British Arab Commercial Bank</b>	G.Bretagne	/	Bureau de représentation	1	Alger	En cours d'activité
<b>Crédit Industriel et commercial</b>	France	/	Bureau de représentation	1	Alger	En cours d'activité
<b>Crédit Agricole Indosuez</b>	France	/	Bureau de représentation	1	Alger	En cours d'activité
<b>Tunis International Bank</b>	Tunisie	/	Bureau de représentation	1	Alger	En cours d'activité
<b>Fortis Bank</b>	France	/	Bureau de représentation	1	Alger	En cours d'activité
<b>Union des banques Arabes et Françaises</b>	France	/	Bureau de représentation	1	Alger	En cours d'activité

*Source: établi par nos soins à partir du guide des banques et des établissements financiers en Algérie, Op cit, pp. 14-16, et des sites respectifs de chacune des banques citées dans le tableau.*

À partir du tableau N° II.3, nous remarquons que toutes les banques étrangères sont à nos jours encore actives, à part Al Rayan Algerian Bank qui a cessé d'activer en Algérie suite au retrait de son agrément par le CMC en mars 2006. En effet, ce retrait a été mobilisé par la

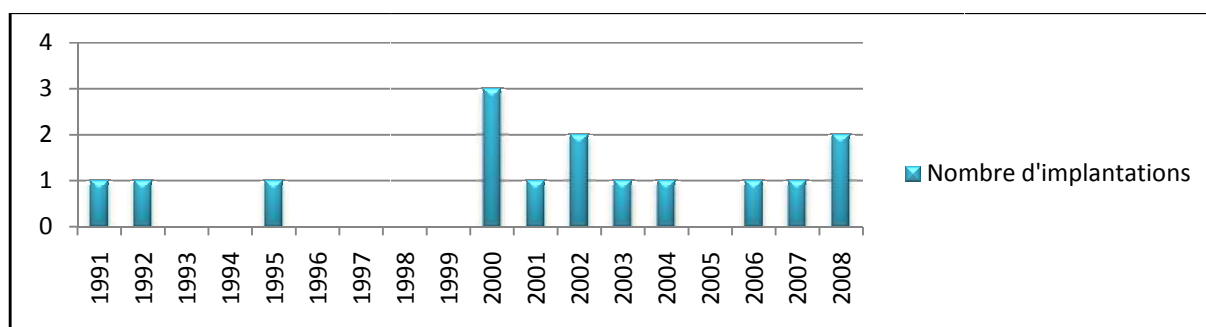


non-satisfaction d'Al Rayan Bank aux prescriptions du règlement N°04-01 du 4 mars 2004 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie, pris en application de l'ordonnance N°03-11.

Ainsi, le même tableau nous indique que 20/21 des banques étrangères présentes dans le pays sont des banques, uniquement, à capitaux étrangers, dont 10 sont des filiales à 100% de leurs banques mères, 3 sont des succursales et 7 sont représentées sous forme de bureaux de représentation. En outre, une seule banque est à capitaux mixtes, algériens et saoudiens, c'est Al Baraka Bank, dont les actionnaires sont la BADR et le Groupe Dallah Al Baraka.

Nous constatons aussi que, la plus part des banques étrangère présentes dans le pays ont développé leurs réseaux principalement au nord du pays, notamment à Alger, puisque c'est la capitale, à Oran, à Constantine, à Sétif, à Bejaia et Annaba.

**Figure N°II.1 : Évolution de l'implantation bancaire étrangère en Algérie**



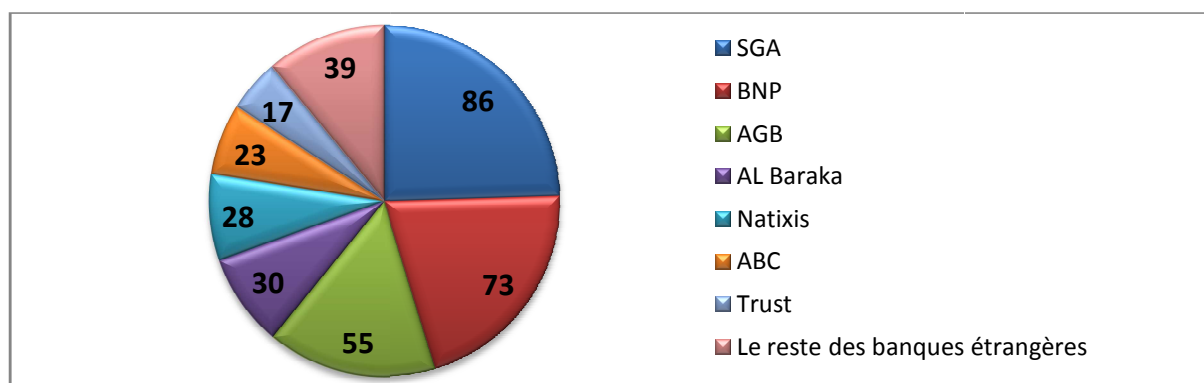
*Source: établie par nos soins à partir du tableau N°II.3.*

La figure N°II.1 représente l'évolution de l'implantation des banques étrangères en Algérie durant la période allant de 1991, année de la première implantation, à 2008, année de la dernière implantation jusqu'à à nos jours.

D'après cette figure nous remarquons que le plus grand nombre d'implantations bancaires étrangères est enregistré à partir de l'année 2000 avec 12 implantations soit 80% de la totalité des banques étrangères installées en Algérie. Cependant, la période allant de 1991 à 1999 n'a enregistré que 3 implantations soit 20%, ce qui peut être expliqué par les tensions sociales et économiques qui marquaient la période.

Nous constatons aussi que l'année 2000 a été marqué par le plus grand nombre d'implantations bancaires étrangères qui est de trois, Natixis, Al Rayan Bank et la SGA, suivi de l'année 2002 et 2008 marquées chacune par deux implantations.

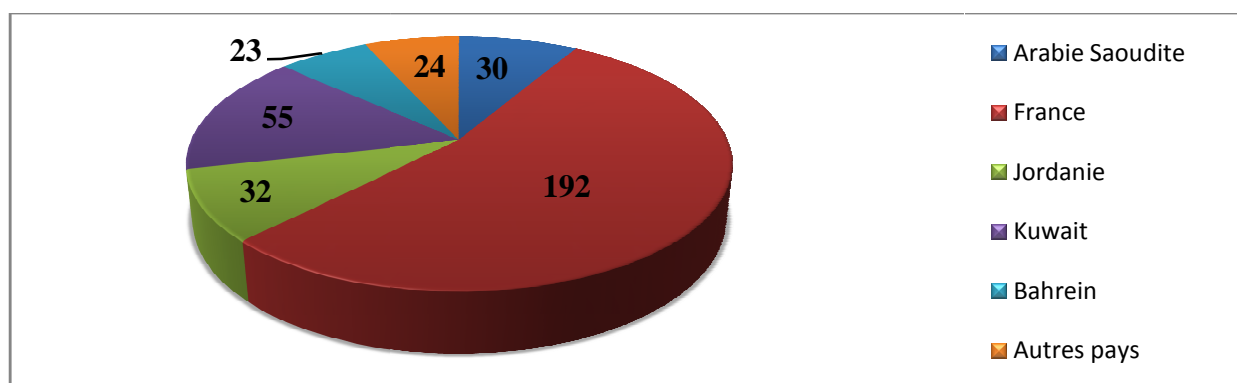
**Figure N°II.2 : Présentation du réseau bancaire étranger en Algérie par banque**



**Source:** établie par nos soins à partir du tableau N°II.3.

À partir de la figure N°II.2, nous remarquons que la banque qui détient le plus d'agences est la SGA, avec un réseau comptant 86 Agences implantées au niveau de 27 wilayas, suivi par la BNP avec 73 Agences et AGB avec 55 Agences. Par contre les banque qui détiennent les réseaux d'agences les moins importants sont représentées sur la figure par "le reste des banques étrangères" qui sont la PLC, The housing bank, Al Salam, la HSBC, Fransabank, la CIB avec une seule Agence implantée au niveau d'Alger et en dernière position 7 autres banques qui sont représentées par seulement des bureaux de représentation au niveau d'Alger. Donc nous pouvons dire que certaines banques étrangères ont joué un rôle non négligeable dans la densification du réseau d'agences bancaires.

**Figure N°II.3 : Présentation du réseau bancaire étranger en Algérie par pays d'origine**



**Source:** établie par nos soins à partir du tableau N°II.3.

La figure N°II.3, nous montre que les banques étrangères implantées en Algérie proviennent de pays différents. Elle nous montre aussi que, le pays qui détient le réseau d'implantation le plus dominant est la France, avec 192 agences, suivi par le Kuwait, 55 agences, la Jordanie, 32 agences, l'Arabie Saoudite, 30 agences et le Bahreïn, 23 agences. En ce qui concerne la partie "autres pays" sur la figure, elle représente les pays qui détiennent les

réseaux d'implantation les moins importants, allant de 3 à 6 agences, on y retrouve la Grande Bretagne, le Liban, les Etats Unis, Qatar et les Emirates Arabes Unies.

En effet, la dominance de certains pays, en terme d'implantation d'agences, par rapport à d'autres peut s'expliquer par la distance géographique et/ou culturelle qui lie l'Algérie avec ses pays. Prenons l'exemple de la France, elle est géographiquement proche de l'Algérie et son ancien colonisateur de l'Algérie, ce qui nous mène à conclure que ces deux pays se dotent d'un certain rapprochement culturel.

### **Section 3 : Activité des banques étrangères en Algérie**

La présente section sera consacrée en premier lieu à la présentation des parts des banques étrangères implantées en Algérie dans la collecte des ressources et la distribution des crédits par rapport aux banques nationales, ainsi qu'à l'activité de chacune de ces banques étrangères.

#### **I. Part des banques étrangères dans la collecte des ressources**

Le tableau qui suit illustre les dépôts, à vue et à terme, collectés durant la période allant de 2009 à 2014, par l'ensemble des banques, nationales et étrangères, exerçant en Algérie.

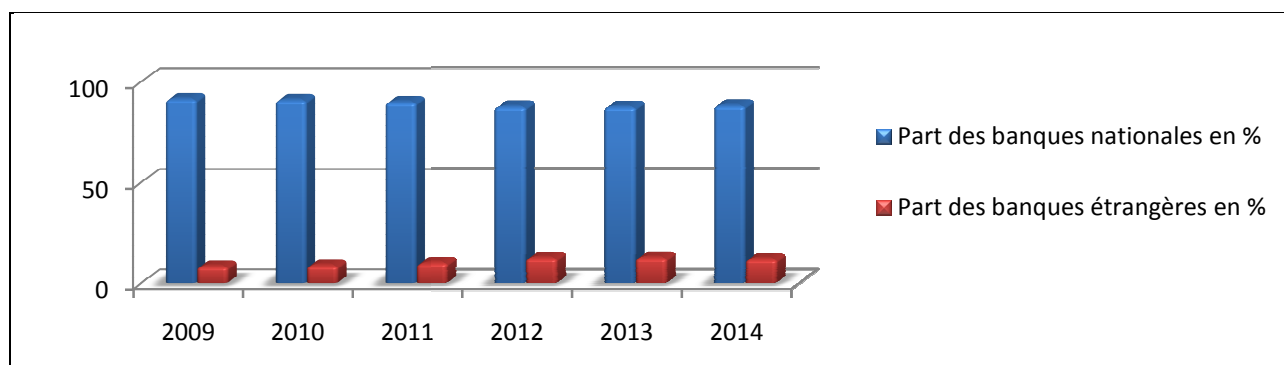
**Tableau N° II.4 : Comparaison entre banques nationales et banques étrangères en terme de collecte de dépôts (en MD)**

Dépôts	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Dépôts des banques nationales</b>	<b>4320,9</b>	<b>4903</b>	<b>5648,1</b>	<b>5875,1</b>	<b>6322,6</b>	<b>7505,7</b>
<b>D. à vue</b>	2241,9	2569,5	3095,8	2823,6	2942,2	3712,1
<b>D. à terme</b>	2079,0	2333,5	2552,3	3051,5	3380,4	3793,6
<b>Dépôts des banques étrangères</b>	<b>410,9</b>	<b>492</b>	<b>635,2</b>	<b>833,2</b>	<b>906,6</b>	<b>1012,8</b>
<b>D. à vue</b>	261,0	301,2	400,0	553,2	595,3	722,7
<b>D. à terme</b>	149,9	190,8	235,2	280,0	311,3	290,1
<b>Total des dépôts</b>	<b>4731,08</b>	<b>5395</b>	<b>6283,3</b>	<b>6708,3</b>	<b>7229,2</b>	<b>8518,5</b>
<b>Part des banques nationales en %</b>	<b>91,33</b>	<b>90,88</b>	<b>89,89</b>	<b>87,58</b>	<b>87,46</b>	<b>88,11</b>
<b>Part des banques étrangères en %</b>	<b>8,67</b>	<b>9,12</b>	<b>10,11</b>	<b>12,42</b>	<b>12,54</b>	<b>11,89</b>

*Source : établi par nos soins à partir des rapports de la Banque d'Algérie (2009-2014)*

La figure suivante représente l'évolution de la part des banques étrangères dans le marché des ressources par rapport à la part des banques nationales.

**Figure N° II.4 : Évolution de la part des banques étrangères dans les ressources (en MD)**



*Source : établie par nos soins à partir du tableau N°II.4.*

D'après le tableau N°II.4, nous remarquons que le montant des ressources collectées par les banques étrangères a connu une évolution considérable, soit **1012,2 MD** en 2014 contre **410,9 MD** en 2009. Cependant, ces montants restent marginaux par rapport à ceux enregistrés par les banques nationales, ce que nous montre d'ailleurs la figure N° 02, les parts que couvre celles-ci sont très importantes, elles varient entre 87% et 91%, tandis que, les parts des banques étrangères ne dépassent pas 13%.

En effet, ces résultats peuvent s'expliquer par la structure du secteur bancaire algérien, qui se caractérise par la prédominance des banques nationales suite à l'importance de leurs réseaux d'agences répartie sur tout le territoire national. Donc le marché des ressources reste prédominé par les banques nationales malgré une appréciation de la part des banques étrangères d'année en année.

## **II. Part des banques étrangères dans la distribution des crédits**

Une fois les ressources collectées, la banque nationale ou étrangère, doit remplir son rôle d'intermédiaire entre les agents à capacité de financement et les agents à besoins de financement, c'est à dire elle doit distribuer l'épargne collectée pour couvrir les besoins d'exploitation et d'investissement des agents économiques.

### **II.1. La distribution des crédits par secteur**

Le tableau suivant présente l'évolution des crédits distribués aux secteurs, public et privé, par les banques nationales et étrangères durant six années de 2009 à 2014.

**Tableau N° II.5 : part des crédits distribués à l'économie par secteur en MD**

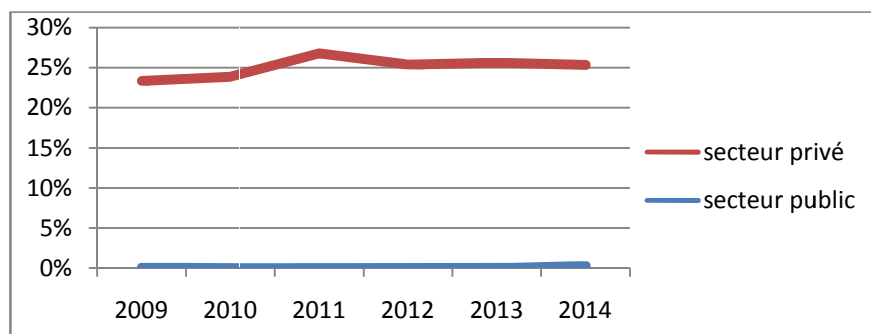
Crédits	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	M	%	M	%	M	%	M	%	M	%	M	%
<b>Crédits au secteur public</b>	<b>1 485.9</b>	<b>100</b>	<b>1 461.4</b>	<b>100</b>	<b>1 742.3</b>	<b>100</b>	<b>2 051.4</b>	<b>100</b>	<b>2 434,3</b>	<b>100</b>	<b>3 382,9</b>	<b>100</b>
Banques nationales	1 484.9	99.93	1 461.3	99.99	1 742.3	100	2 051.4	100	2 434,3	100	3 373,4	99.72
Banques étrangères	1.0	0.07	0.1	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9.5	0.28
<b>Crédits au secteur privé</b>	<b>1 599.2</b>	<b>100</b>	<b>1 805.3</b>	<b>100</b>	<b>1 982,4</b>	<b>100</b>	<b>2 245.0</b>	<b>100</b>	<b>2 720,2</b>	<b>100</b>	<b>3 120,0</b>	<b>100</b>
Banques nationales	1 227.1	76.73	1 374.5	76.14	1 451.7	73.23	1 675,5	74.63	2 023,2	74.38	2 338,7	74.96
Banques étrangères	372.1	23.27	430.8	23.86	530.7	26.77	569,5	25.37	697,0	25.62	781,3	25.04
<b>Totale des crédits distribués</b>	<b>3 085.1</b>	<b>100</b>	<b>3 266.7</b>	<b>100</b>	<b>3 724.7</b>	<b>100</b>	<b>4 296,4</b>	<b>100</b>	<b>5 154,5</b>	<b>100</b>	<b>6 502,9</b>	<b>100</b>
<b>Part des banques nationales</b>	<b>2 712</b>	<b>87.9</b>	<b>2 835.8</b>	<b>86.8</b>	<b>3194</b>	<b>85.75</b>	<b>3 726.9</b>	<b>86,7</b>	<b>4 457.5</b>	<b>86,5</b>	<b>5 712.1</b>	<b>87,8</b>
<b>Part des banques étrangères</b>	<b>373.1</b>	<b>12.1</b>	<b>430.9</b>	<b>13.2</b>	<b>530.7</b>	<b>14.25</b>	<b>569.5</b>	<b>13,3</b>	<b>697.0</b>	<b>13,5</b>	<b>790.8</b>	<b>12,2</b>

*Source : établi par nos soins à partir des rapports de la Banque d'Algérie (2009-2014)*

Les données du tableau N°II.5 nous montrent que les crédits distribués aux secteurs, publics et privés augmentent d'une année à une autre durant la période 2009-2014. Néanmoins, le financement du secteur public est pris en charge par les banques nationales avec des parts très importantes qui dépassent 99%, voir qui ont même atteint 100% pour les années 2011, 2012 et 2013, mais malgré cette très faible participation des banques étrangères dans le financement du secteur public, ces dernières ont enregistré, en terme de montant, une augmentation remarquable en 2014 avec 9,5 MD, alors que ce montant était de 1 MD en 2009, 0,1 MD en 2010 et 0 MD de 2011 à 2013.

En ce qui concerne le financement du secteur privé il est aussi dominé par les banques nationales.

**Figure N°II.5 : évolution des crédits distribués par les banques étrangères aux secteurs public et privé (en %)**



*Source : établie par nos soins à partir du tableau N°II.5.*

La figure N°II.5 illustre l'évolution des crédits distribués par les banques étrangères durant la période allant de 2009 jusqu'à 2014, cette figure nous montre que les banques étrangères participent beaucoup plus dans le financement du secteur privé, avec des parts qui se situent entre 23% et 26%. Par contre, les parts des crédits distribués au secteur public sont très négligeables, voire inexistantes pour les années 2011, 2012 et 2013.

## II.2. La distribution des crédits par maturité

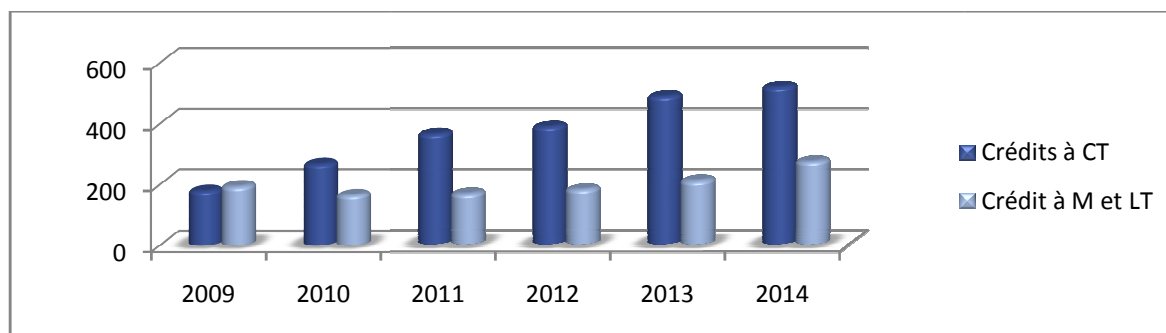
Le tableau et la figure suivants présentent l'évolution de la distribution des crédits à court terme et des crédits à moyen et long terme par les banques étrangères.

**Tableau N°II.6 : Évolution de la distribution des crédits par maturité (en MD)**

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Crédits à CT	179,2	265,6	363,4	387,7	487,0	517,7
Crédits à M et LT	193,9	165,3	167,3	181,8	210,1	273,1

*Source : établi par nos soins à partir de rapport de la banque d'Algérie (2009-2014)*

**Figure N°II.6 : Évolution de la distribution des crédits par maturité (en MD)**



*Source : établie par nos soins à partir du tableau N°II.6*

La figure N°II.6 et le tableau N°II.6, montrent que les crédits à CT distribués par les banques étrangères durant la période 2009-2014 ont évolué d'une manière graduelle et considérable, 179,2 MD et 517,7 MD respectivement pour 2009 et 2014. Quant à la distribution des crédits à M et LT, nous remarquons une légère baisse en 2010 par rapport à 2009, mais à partir de 2011 les montants de ces crédits enregistrent une timide progression.

Donc, la distribution des crédits à CT par les banques étrangères dépasse largement celle des crédits à M et LT.

### III. L'évaluation de l'activité des banques étrangères implantées en Algérie

L'évaluation de l'activité de toute banque se fait par rapport à la collecte des ressources à son implication dans le financement des différents secteurs, l'évolution positive de sa clientèle, la création de l'emploi, etc.

#### III.1. La collecte de dépôts et distribution de crédits par banque

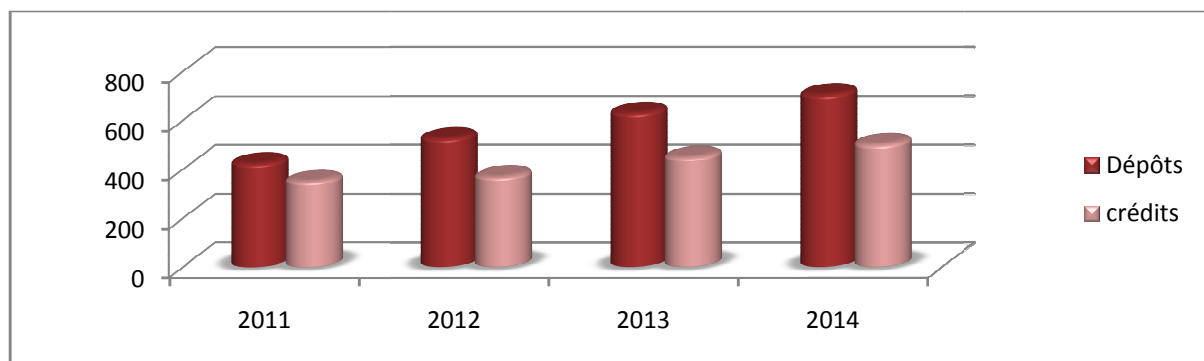
Le tableau suivant illustre les dépôts et les crédits de chacune de certaines banques étrangères implantées, selon la disponibilité des informations, en Algérie durant la période allant de 2011 à 2014.

**Tableau N°II.7: Répartition des dépôts et crédit par banque étrangère (en MD)**

Années	2011		2012		2013		2014	
	Dépôts	Crédits	Dépôts	Crédits	Dépôts	Crédits	Dépôts	Crédits
<b>Al Baraka</b>	73,909	58,583	86,382	57,891	93,534	62,640	97,818	78,246
<b>SGA</b>	123,816	111,745	153,408	102,966	175,898	112,917	194,360	117,035
<b>ABC</b>	22,015	16,319	25,000	20,047	26,988	28,253	28,991	30,600
<b>BNP</b>	130,429	79,542	154,654	81,580	188,452	110,043	201,370	115,293
<b>Trust Bank</b>	12,425	18,318	14,724	18,826	18,344	26,666	21,429	30,560
<b>Housing Bank</b>	12,062	9,923	17,320	11,816	22,252	16,014	25,335	17,395
<b>AGB</b>	43,726	44,622	65,459	64,949	91,645	81,240	122,863	101,162
<b>Fransabank</b>	5,560	10,698	9,066	11,254	11,933	11,348	11,554	11,325
<b>Total</b>	423,942	349,75	526,013	369,329	629,046	449,121	703,72	501,616

**Source:** établi par nos soins à partir des rapports d'activités de chacune des banques citées dans le tableau(2011-2014)

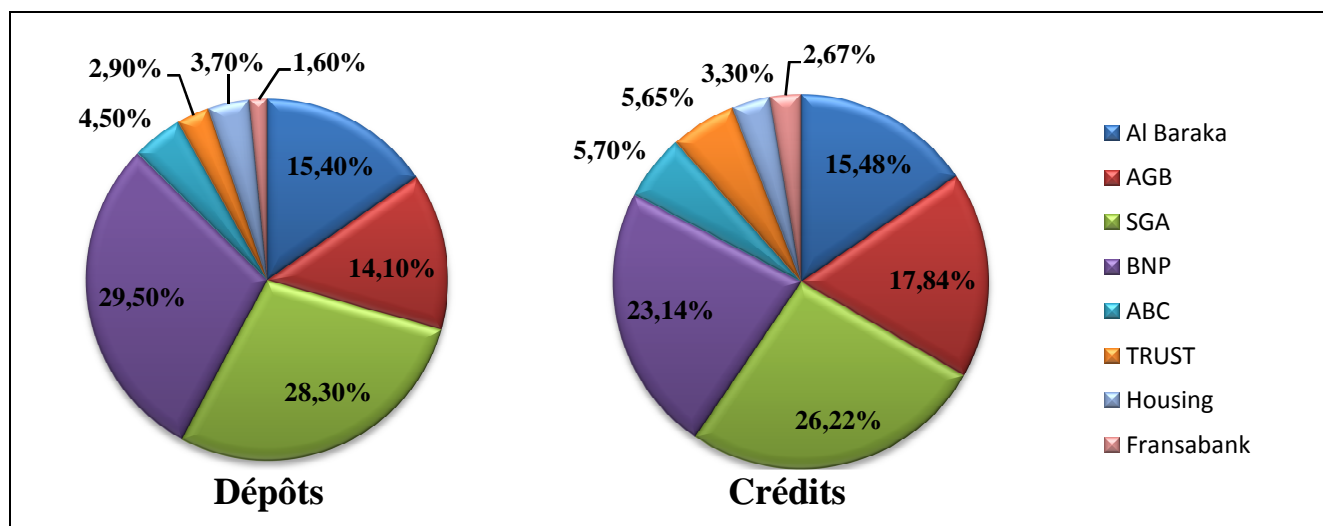
**Figure N°II.7 : Évolution de la part des dépôts et crédits des banques étrangères (en MD)**



*Source: établie par nos soins à partir du tableau N°II.7.*

La figure N°II.7 représente l'évolution de la part des dépôts collectés et des crédits accordés par certaines banques étrangères, soit 9/14, entre 2011 et 2014. Cette figure montre que les parts des banques étrangères dans la collecte des ressources évoluent positivement durant cette période, 2011-2014, cela veut dire que ces banques arrivent à attirer de plus en plus d'épargnants, ce qui explique donc l'évolution positive des crédits octroyés par ces banques, comme le montre aussi la figure.

**Figure N°II.8 : Répartition des dépôts et crédits par banque étrangère (en %)**



*Source : établie par nos soins à partir du tableau N°II.7.*

La figure N°II.8 représente la répartition, en pourcentage, des dépôts collectés et des crédits distribués par certaines banques étrangères, soit 9/14, entre 2011 et 2014. D'après cette figure, nous remarquons qu'en matière de la collecte des dépôts, les banques qui détiennent les parts les plus importantes sont la BNP et la SGA qui partagent presque les



mêmes parts, 29,5% et 28,3%, suivies par Al Baraka et AGB qui ont aussi des parts presque similaires, ensuite viennent les autres banques avec des parts qui varient entre 1,6% et 4,5%.

En ce qui concerne les crédits distribués, c'est aussi la BNP et la SGA qui ont les parts les plus élevées, suivies par AGB et Al Baraka, puis par les autres banques.

En effet, la dominance de certaines banques, en terme de dépôts et de crédits, par rapport aux autres, peut s'expliquer par le nombre d'agences détenu par chacune de ces banques, par exemple la SGA et la BNP détiennent, comme cité dans la section 2, respectivement 86 et 73 agences, en somme 159 agences, ce qui représente 45,56% du total des agences des banques étrangères implantées en Algérie.

### III.2. l'implication des banques étrangères dans le financement et l'emploi

Dans ce titre, nous allons étudier en détail l'activité de l'une des banques étrangères implantées en Algérie, la SGA, puisque c'est la seule banque dont les rapports d'activité communiquent des informations concernant la distribution des crédits par secteurs, la composition de la clientèle et l'évolution de l'effectif.

#### III.2.1. Distribution des crédits par secteur économique

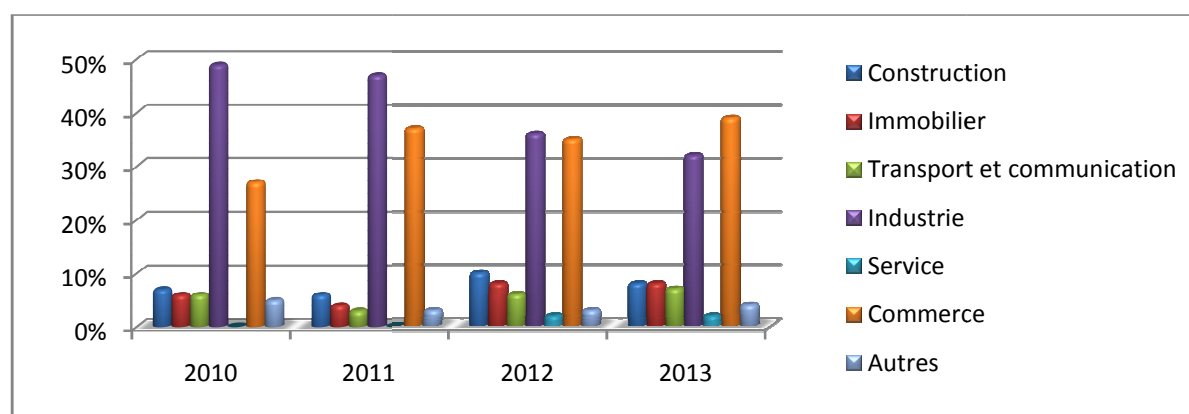
Le tableau suivant illustre la distribution des crédits par secteur économique, de 2010 à 2013.

**Tableau N°II.8 : répartition des crédits par secteur économique**

Années	2010	2011	2012	2013
<b>Total des crédits distribués en MD</b>	<b>104,829</b>	<b>111,745</b>	<b>102,966</b>	<b>112,917</b>
<b>Construction</b>	7%	6%	10%	8%
<b>Immobilier</b>	6%	4%	8%	8%
<b>Transport et communication</b>	6%	3%	6%	7%
<b>Industrie</b>	49%	47%	36%	32%
<b>Service</b>	0%	0%	2%	2%
<b>Commerce</b>	27%	37%	35%	39%
<b>Autres</b>	5%	3%	3%	4%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Source:** établi par nos soins à partir des rapports d'activité de la SGA (2010-2013).

**Figure N°II.9 : Répartition des crédits par secteur économique**



**Source :** établi par nos soins à partir du tableau N°II.8.

D'après la figure N°II.9, le secteur industrie représente la plus grande part des crédits distribués par la SGA en 2010 et 2011, soit respectivement 49% et 47%, suivi par le commerce avec des parts de 27% et 37%, pour les crédits restants sont réparties entre les secteurs restants, construction, immobilier, transport et communication et autres. Par contre, la SGA n'a pas financé le secteur des services pendant ces deux années.

Pour l'année 2012 et 2013, le secteur industrie a subi un recul considérable par rapport aux années précédentes, il est désormais presque au même niveau avec le secteur commerce. Concernant les autres secteurs, ils ont marqué une légère augmentation, notamment, le secteur des services auquel la Société Générale a consacré une part des crédits distribués contrairement aux années précédentes.

### III.2.2. Composition de la clientèle

Le tableau suivant illustre l'évolution du nombre des clients de la SGA, qui sont répartis entre particuliers, professionnels et entreprises, durant la période 2011-2014.

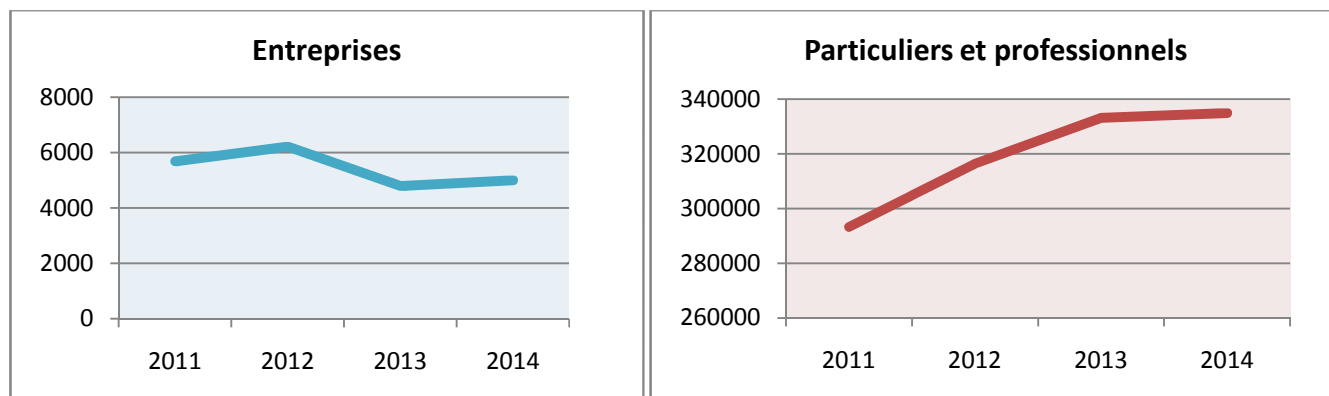
**Tableau N°II.9 : Évolution du nombre de la clientèle de la SGA**

années	2011	2012	2013	2014
<b>Total des clients</b>	<b>299026</b>	<b>322736</b>	<b>338069</b>	<b>340000</b>
<b>Particuliers et professionnels</b>	<b>293343</b>	<b>316525</b>	<b>333280</b>	<b>335000</b>
<b>Entreprises</b>	<b>5683</b>	<b>6211</b>	<b>4789</b>	<b>5000</b>

**Source:** établi par nos soins à partir des rapports d'activité de la SGA (2011-2014).

Le tableau N°II.9 montre que le nombre total de la clientèle de la SGA évolue positivement d'une année à une autre, d'une valeur de 40974 clients entre 2011 et 2014. En outre, le nombre des clients particuliers et professionnels dépasse largement celui des entreprises.

**Figure N°II.10 : Évolution du nombre de la clientèle de la SGA**



*Source : établi par nos soins à partir du tableau N°II.9.*

La figure N°II.10 illustre distinctement l'évolution de la clientèle entreprise et la clientèle particuliers et professionnels de la SGA de 2011 à 2014.

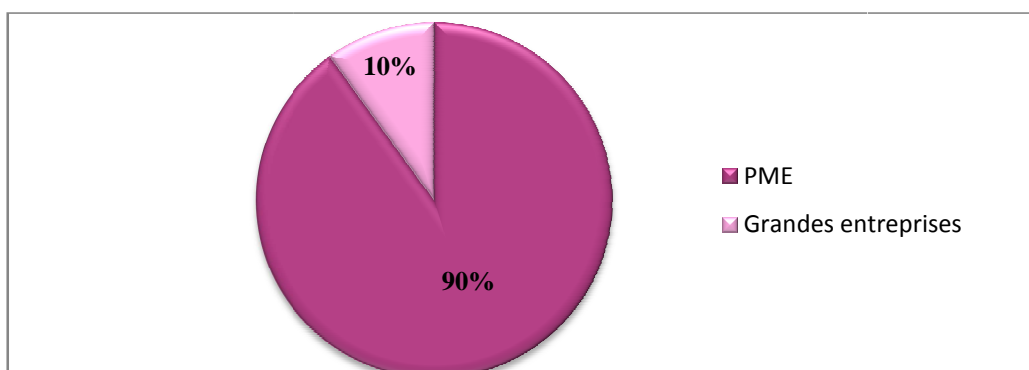
Pour la clientèle entreprise, son évolution est positive durant la période 2011 et 2012, puis un recule remarquable en 2013 par rapport à 2012, soit de -1422, puis en 2014 la clientèle entreprise a repris une évolution positive.

Concernant, la clientèle particuliers et professionnels, son nombre évolue d'une manière positive tout au long de cette période, notamment entre 2011 et 2013.

#### **📊 Répartition de la clientèle entreprise de la SGA en 2013**

En 2013, la clientèle entreprise de la SGA est répartie entre grandes entreprises et PME, comme le montre la figure suivante.

**Figure N°II.11 : Répartition de la clientèle entreprise de la SGA**

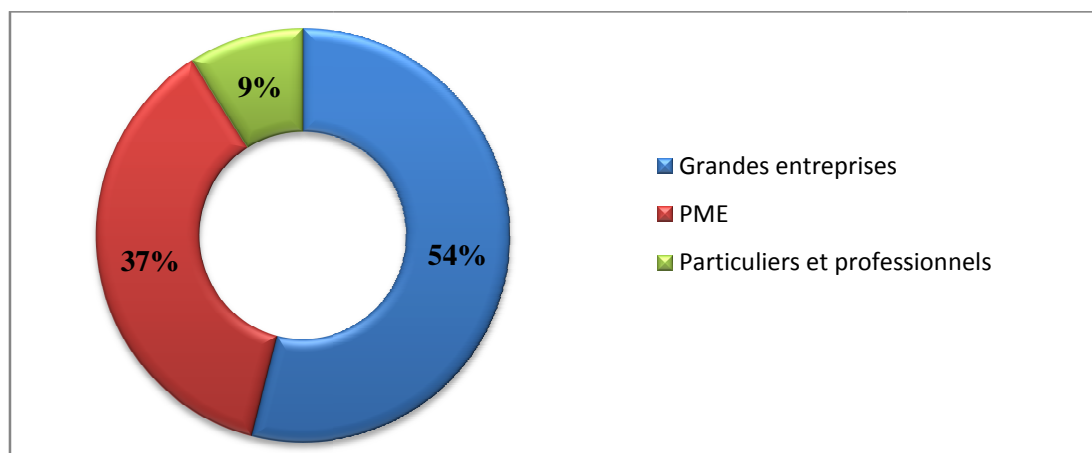


*Source*: établi par nos à partir du rapport d'activité de la SGA(2013).

D'après la figure N°II.11, nous remarquons que les PME représentent 90 % de la clientèle entreprise de la SGA, ce qui dépasse très largement la part des grandes entreprises qui est seulement de 9%.

Malgré que le nombre de la clientèle particulière et professionnelle dépasse largement celui de la clientèle entreprise, comme le montre le tableau N°II.9, cette dernière représente 91% des engagements de la SGA, ce qu'illustre la figure suivante.

**Figure N°II.12 : Répartition des engagements de la SGA par type de clientèle**



*Source*: établi par nos à partir du rapport d'activité de la SGA(2013).

D'après la figure N°II.12, la SGA, consacre une part de financement très importante pour les entreprises, notamment les grandes entreprises avec une part de 54%, suivi par les PME avec 37% et le reste est réparti entre clients particuliers et professionnels.

### III.2.3. Création de l'emploi

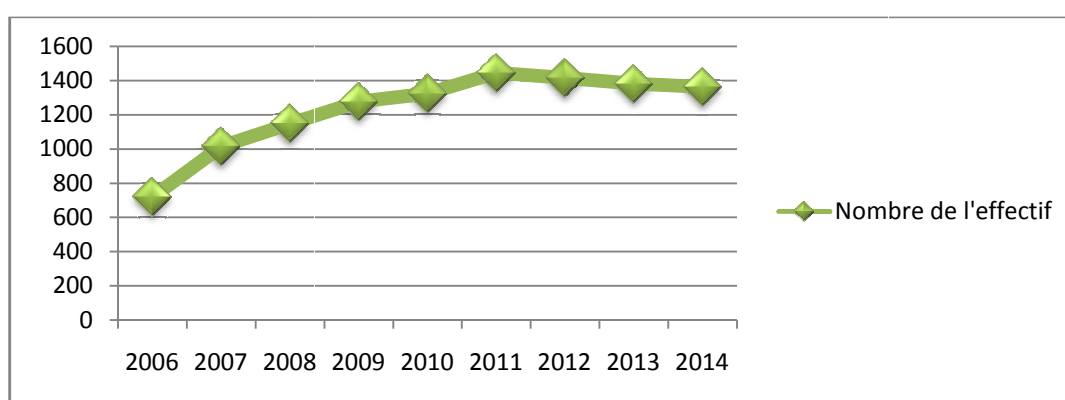
Le tableau suivant représente l'évolution du nombre de l'effectif de la SCA durant la période allant de 2006 à 2014.

**Tableau N°II.10 : Évolution de l'effectif de la SGA**

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Effectif	720	1015	1148	1276	1323	1444	1414	1380	1362

*Source* : Rapport d'activité 2014 de la SGA.

**Figure N°II.13 : Évolution de l'effectif de la SGA**



*Source* : établi par nos soins à partir du tableau N°II.10.

La figure N°II.13 montre que l'effectif de la SGA a enregistré une évolution positive jusqu'à 2011, le nombre de l'effectif était de 720 en 2006, il a atteint 1444 salariés en 2011. Par contre, à partir de 2012, une évolution négative se remarque, de -2,08% en 2012 par rapport à 2011, de -2,04% en 2013 par rapport à 2012 et de -1,3% en 2014 par rapport à 2013.

En effet, à partir de ces résultats on peut dire que la SGA participe d'une manière continue à la création d'emploi au niveau de l'Algérie, néanmoins le nombre de postes créés reste minime.

### **Conclusion**

Pour s'implanter en Algérie, les banques étrangères sont soumises à certaines conditions, communes à toutes les banques nationales et étrangères, relatives aux dirigeants et à la forme sociale, mais aussi à des conditions destinées spécialement à certaines formes d'implantation, comme le bureau de représentation et la succursale.

L'implantation des banques étrangères en Algérie a connu une extension très importante à partir des années 2000, ces implantations, au début, étaient réparties principalement dans les plus grandes villes du pays notamment à Alger, de nos jours la plupart des banques étrangères ont élargi leurs réseaux d'agences vers les autres villes, à titre d'exemple El baraka, la BNP Paribas et la SGA dont le réseau recouvre la moitié du territoire national.

L'activité des banques étrangères implantées en Algérie enregistre une progression continue, au niveau de la collecte des ressources, de la distribution des crédits, de l'offre de services bancaires à la clientèle, de la création d'emploi...etc.

En effet, malgré l'accélération du rythme d'implantation d'agences de banques étrangères et la participation de ces dernières au financement de l'économie, qui est principalement focalisée sur le financement du secteur privé, leurs parts restent largement prédominées par celles des banques nationales qui jouent le rôle principal dans le financement de l'économie, cela est dû essentiellement à l'importance de leurs réseaux d'agences réparties sur tout le territoire national.

### **CHAPITRE III**

**Analyse de l'impact des banques étrangères sur le  
développement local de la ville de Bejaïa**

## **Introduction**

La wilaya de Bejaia est une région connue et reconnue comme l'une des plus importantes villes du pays en matière de dynamisme économique. En effet en terme d'entités économiques elle compte, en **2011**, **32 784** entités économiques, dont **12,64%** activent dans le secteur industriel, **2,20%** dans le secteur BTP, **46,93%** dans le secteur commerce et **38,17%** dans le secteur service. Ce qui la classe en **5<sup>ème</sup>** position après Tizi Ouzou, Sétif, Oran et Alger<sup>1</sup>.

Cela fait l'une des principales raisons que la ville de Bejaia est parmi les principales villes algériennes ciblées par les investisseurs étrangers dans divers domaines, notamment dans le domaine bancaire, présents dans le pays.

La ville a connu les premières installations bancaires étrangères en 2006, mais malgré cette date récente, elle compte déjà la présence de huit banques étrangères, représentées par onze agences. En effet, ces banques viennent enrichir le réseau bancaire de la ville qui comptait uniquement des banques nationales.

Afin d'avoir une idée sur la manière dont ces banques contribuent au développement de la région, et en raison du manque d'informations relatives à ce thème, nous avons opté pour une enquête de terrain, par le biais d'un questionnaire distribué auprès d'un échantillon comportant toutes les agences des banques étrangères installées au niveau de la ville de Bejaia.

A cet effet, ce présent chapitre sera réparti en trois sections, la première portera sur la présentation du contenu de l'enquête, la deuxième et la troisième section feront objet d'analyse des résultats de l'enquête.

---

<sup>1</sup> Office National des Statistiques, "Premier Recensement Economique-2011", Alger, janvier 2012.



## **Section 1 : Enquête de terrain auprès des banques étrangères de la ville de Bejaia**

La présente section sera consacrée en premier lieu à la présentation de l'enquête de terrain et en second lieu à la présentation du réseau bancaire de la ville de Bejaia.

### **I. Présentation de l'enquête de terrain**

Dans ce titre nous allons d'abord présenter l'objectif de notre enquête et de la méthodologie suivie pour son élaboration, nous présenterons ensuite l'échantillon de notre enquête et enfin nous présenterons le contenu du questionnaire.

#### **I.1. Objectif et méthodologie de l'enquête**

Afin de mener à bien notre recherche nous avons opté pour l'élaboration d'un questionnaire, qui a été rédigé par nos soins tout en s'appuyant sur deux autres questionnaires<sup>1</sup>. Cette méthode nous a semblé comme la mieux adaptée pour collecter le plus d'informations, possibles, nécessaires pour répondre à l'objectif de notre travail, qui est la compréhension de l'implantation des banques étrangères et à quel point celle-ci est profitable au développement de la ville de Bejaia (zone géographique délimitée pour l'étude).

L'enquête s'est déroulée sur une durée de deux semaines au niveau de la ville de Bejaia, du **02/05/2016** au **19/05/2016**. Le questionnaire a été diffusé auprès de la totalité des banques étrangères implantées au niveau de la ville et comporte des questions de natures différentes.

#### **I.2. Echantillonnage**

Le questionnaire a été distribué auprès de l'ensemble des banques étrangères implantées au niveau de la ville de Bejaia. Nous avons choisi cette dernière comme zone d'étude en raison d'insuffisance des moyens matériels et humains, la condensation des banques étrangères dans la commune de Bejaia par rapport aux autres communes de la wilaya et le dynamisme économique de la ville.

---

<sup>1</sup> Lila, RAHMANI-BRAHMI, " *Evaluation du système bancaire algérien à travers sa contribution au financement des projets de développement local*", Thèse de magistère en Sciences Economiques, Université Abderrahmane Mira, Bejaia, Juillet 2008, **et** Lila ZIANI, " *Contribution à l'étude de l'apport des banques étrangères en matière de financement des investissements en Algérie*", Thèse de magistère en Sciences économiques, Université Abderrahmane Mira, Bejaia, Juillet 2006.

**CHPITRE III : ANALYSE DE L'IMPACT DES BANQUES ETRANGERES SUR LE  
DEVELOPPEMENT LOCAL DE LA VILLE DE BEJAIA**

L'échantillon de notre enquête s'est porté sur **11** agences de l'ensemble des banques étrangères présentes dans la ville, à travers lequel, nous avons souhaité travailler sur tout le réseau bancaire étranger mis en place.

**Tableau N°III.11 : Présentation de l'échantillon de l'enquête**

<b>Banque</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Agences</b>	<b>Banques répondantes</b>
B1 : SGA	Société Générale Algérie	A1 : Agence code 504 A2 : Agence code 503 A3 : Agence code 501	Oui Oui Oui
B2 : BNP	BNP Paribas El-Djazair	A4 : Agence code 7130 A5 : Agence code 7630	Oui Oui
B3 : Natixis	Natixis Algérie	A6 : Agence code 061	Oui
B4 : ABC	Arab Bank Corporation Algeria	A7 : Agence code 061	Oui
B5 : AGB	Gulf Bank Algeria	A8 : Agence code 107	Oui
B6 : Trust	Trust Bank Algeria	A9 : Agence code 601	Oui
B7 : HB	Housing Bank Algeria	A10 : Agence code 106	Non
B8 : Al Baraka	Al Baraka Bank Algeria	A11 : Agence code 407	Non
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>9/11</b>

*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.*

Comme le montre le tableau N°III.11, notre échantillon porte sur **11** agences des banques étrangères, dont **9** ont répondu favorablement à notre enquête, ce qui représente un taux de réponse de **81,82%**.

Au fait, notre questionnaire a été destiné au plus hauts responsables de chacune de ces agences, auprès desquels nous avons sollicité un entretien, car notre présence sur les lieux était plus que nécessaire, vu que l'administration du questionnaire supposait une rencontre et un entretien avec les enquêtés.

### **I.3. Présentation du contenu du questionnaire**

Pour notre recherche nous avons opté pour un questionnaire, composé de **26** questions fermées et ouvertes, subdivisé en trois parties principales :

La première partie concerne les questions relatives aux caractéristiques générales des banques étrangères implantées au niveau de la ville de Bejaia, elle comporte **5** questions (N°1, N°2, N°3, N°4 et N°5), dont la première et la deuxième nous renseignent sur la durée qui sépare la date de la demande d'agrément de celle de démarrage de l'activité des banques enquêtées, la troisième question nous renseigne sur les natures d'activités de ces banques, quant aux questions restantes (N°4 et N°5) elles portent sur les formes et les déterminants d'implantation dans la ville de Bejaia.

La deuxième partie touche aux questions relatives à l'effectif des différentes agences, des banques étrangères, implantées au niveau de la ville de Bejaia. Elle est constituée de **3** questions (**N°6, N°7 et N°8**), dont l'objectif est d'avoir une idée précise sur la situation de l'emploi au niveau des banques étrangères ainsi la contribution de ces dernières à la création de l'emploi au niveau de la ville.

La troisième partie porte sur les questions relatives à l'activité des banques étrangères de la ville, elle comporte **17** questions. La question **N°9** s'intéresse à la part de ces banques dans la collecte des ressources, dont le but est de nous indiquer sur le nombre de comptes ouverts au niveau de ces agences, sur la nature des ressources collectées, ainsi elle nous renseigne sur la capacité de ces banques à mobiliser de l'épargne auprès de la clientèle qui circulait peut être endors du circuit économique.

Les questions **N°10** et **N°11** portent sur l'utilisation des moyens de paiement, dont le but est d'avoir une idée sur les moyens de paiements les plus utilisés et la modernisation de ces moyens au niveau des banques étrangères de la place.

Enfin les questions restantes, nous informent sur la manière dont les banques étrangères participent au développement économique de la ville de Bejaia. Cette partie nous renseigne sur les clients ciblés par ces banques sur la contribution de celles-ci au financement des différents secteurs d'activité et sur la manière dont ces banques participent au financement des entreprises.

## **II. Présentation du réseau bancaire de la ville de Bejaia**

Le réseau bancaire de la ville de Bejaia est constitué de **14** banques, dont **6** nationales et **8** étrangères, qui sont réparties en agences comme le montre le tableau suivant :

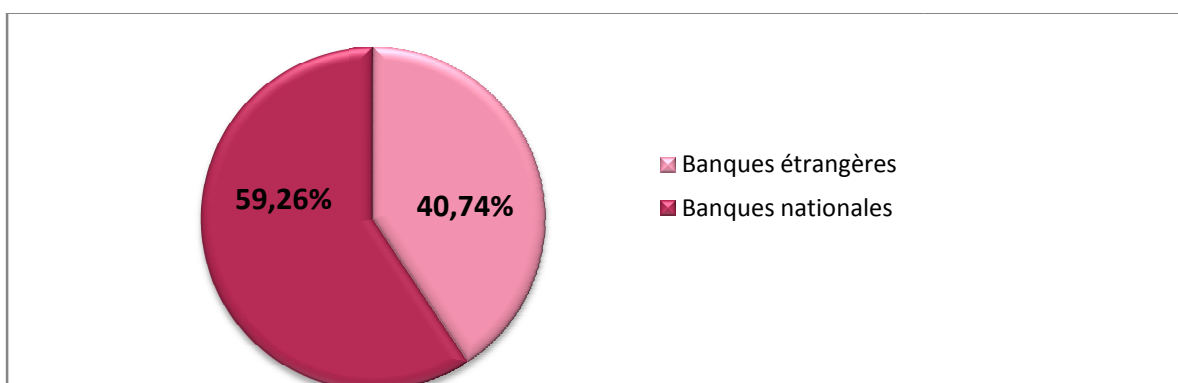
**Tableau N°III.12 : Présentation du réseau bancaire de la ville de Bejaia (en 2016)**

<b>Banques nationales</b>	<b>Nombre d'agences</b>
BNA	3
BDL	2
CPA	3
BEA	2
BADR	3
CNEP	3
<b>Total des agences de banques nationales</b>	<b>16</b>
<b>Banques étrangères</b>	<b>Nombre d'agences</b>
SGA	3
BNP	2
Al Baraka	1
AGB	1
TRUST	1
ABC	1
NATIXIS	1
HOUSING BANK	1
<b>Total des agences de banques étrangères</b>	<b>11</b>
<b>Total des agences de banques nationales (en %)</b>	<b>59,26%</b>
<b>Total des agences de banques étrangères (en %)</b>	<b>40,74%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>

*Source : établi par nos soins à partir de l'annexe N°05.*

D'après le tableau N°III.12, nous constatons que la ville de Bejaia dispose d'un réseau bancaire important qui compte **27** agences, dont **16** issues de banques publiques et **11** de banques étrangères.

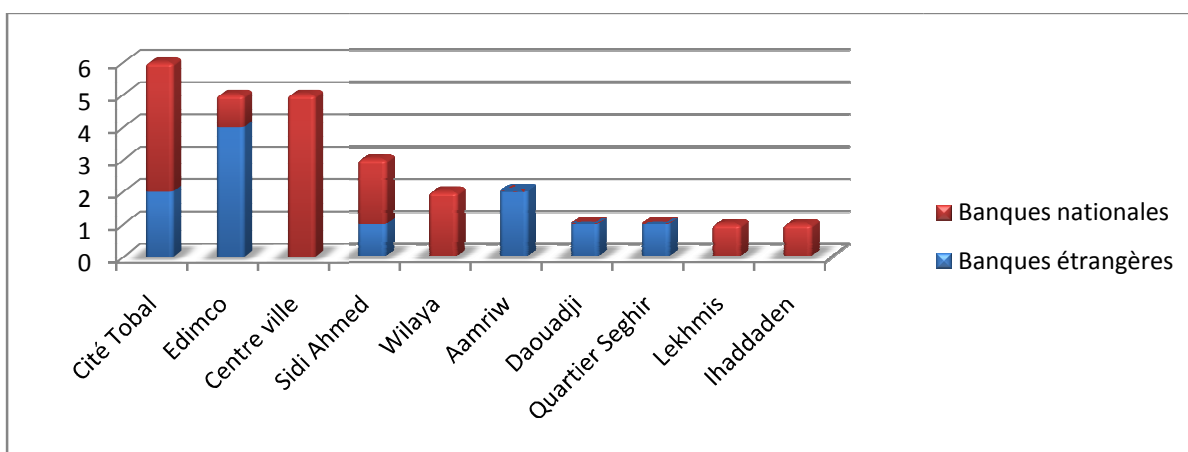
**Figure N°III.14 : Réseau bancaire de la ville de Bejaia en 2016 (en %).**



*Source : établie par nos soins à partir du tableau N°III.11.*

Figure N°III.14, montre que la part des banques étrangères dans le réseau bancaire de la ville de Bejaia représente plus de **40%**, contre **59%** pour les banques nationales. Ce qui mène à dire que la ville de Bejaia est un lieu d'implantation bancaire favorable vu, selon les réponses des banques, le dynamisme économique que connaît cette ville ces dernières années (la ville est l'un des plus importants pôles industriels du pays, notamment dans le secteur de l'agro-alimentaire), sa place géographique, sa culture financière et l'abondance de la clientèle.

**Figure N°III.15 : Répartitions du réseau bancaires par lieu d'implantation**



**Source :** établie par nos soins à partir du tableau N°III.11.

La figure N°III.15, nous indique que le plus grand nombre d'agences bancaires est regroupé au niveau de la cité Tobal, qui compte **6** agences dont **2** étrangères, suivi par le centre ville et l'Edimco qui comptent chacun **5** agences dont **3** étrangères, puis vient Sidi Ahmed, avec **3** agences dont 1 étrangère, et enfin les autres quartiers comptent chacun une agence.

Donc d'après cette figure nous pouvons dire que la plupart des agences, nationales et étrangères, sont concentrées dans les quartiers les plus peuplés et les plus dynamiques de la ville de Bejaia. Ainsi, nous remarquons qu'aucune banque étrangère ne s'est implantée dans le centre ville (ancienne ville) puisque le nombre d'agences dans l'ancienne ville est déjà suffisant de plus le quartier n'est pas aussi prisé comme il était auparavant.

**Section 2 : Caractéristiques des banques étrangères et implication au développement local de la ville de Bejaia**

Cette section sera consacrée à l'analyse des résultats de l'enquête concernant les questions relatives aux caractéristiques générales des banques enquêtées, à la collecte des ressources et à l'effectif de ces banques.

**I. Caractéristiques des banques étrangères de la ville de Bejaia**

La première installation bancaire étrangère au niveau de la ville de Bejaia était en 2006, (installation de la SGA), suite à l'obtention d'un agrément auprès du CMC. En effet, les banques étrangères installées en Algérie, doivent être aussi munies d'une autorisation du CMC pour chaque inauguration, sur le territoire algérien, d'une nouvelle agence<sup>1</sup>.

Dans le but de savoir quelle est la durée que prend l'étude d'un dossier de demande d'agrément et de la prononciation de celui-ci par le CMC, nous avons demandé aux enquêtés de nous communiquer la date de demande d'agrément (question N°1) et celle de démarrage de l'activité de leurs banques (question N°2). Mais malheureusement ce n'était pas possible d'avoir cette information, puisque tous les enquêtés ont répondu par la même date pour les deux questions (N°1 et N°2).

Nous avons aussi posé aux enquêtés une série de questions (N°3, N°4 et N°5) portant sur la nature de leurs activités, les formes de représentation adoptées et les facteurs déterminants de leurs implantations dans la ville. Les réponses sont regroupées dans le tableau suivant :

---

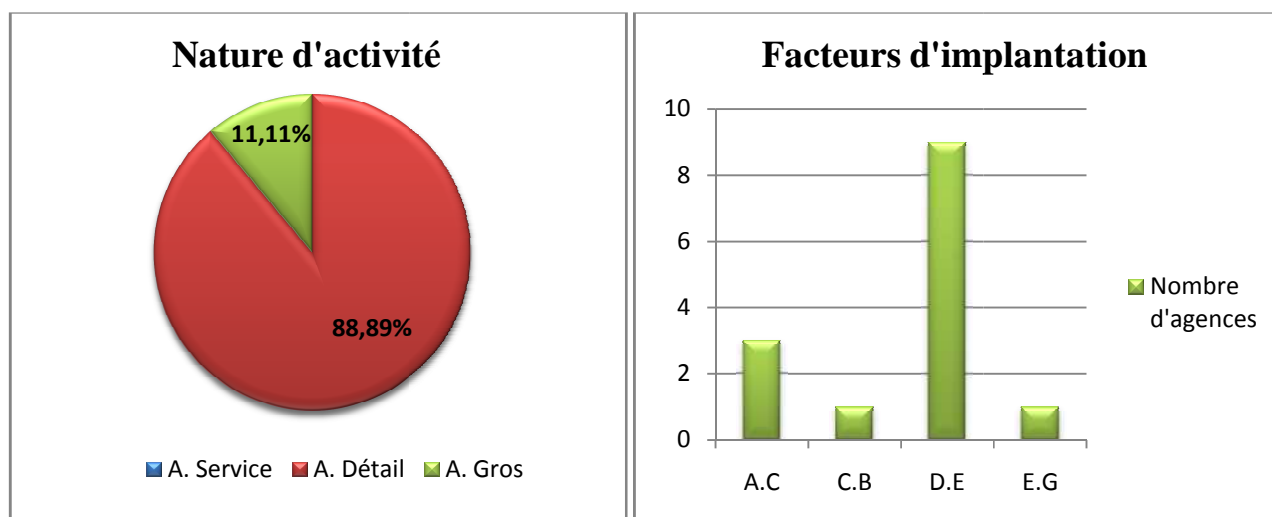
<sup>1</sup> Notre enquête auprès des banques étrangères de la ville de Bejaia ( du 02 au 19 mai 2016).

**Tableau N°III.13 : Caractéristiques des banques étrangères de la ville de Bejaia**

Caractéristiques	Fréquences	Pourcentages
<b>Nature de l'activité :</b>		
-Activité de service	<b>0</b>	<b>0</b>
- Activité de détail	<b>8</b>	<b>88,89</b>
-Activité de gros	<b>1</b>	<b>11,11</b>
<b>Fromes de représentation :</b>		
-Bureau de représentation	<b>0</b>	<b>0</b>
-Agence	<b>9</b>	<b>100</b>
-Succursale	<b>0</b>	<b>0</b>
-Filiale	<b>0</b>	<b>0</b>
-Banque affiliée	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Facteurs déterminants d'implantation :</b>		
- Abondance de la clientèle	<b>3</b>	<b>33,33</b>
- Culture bancaire	<b>1</b>	<b>11,11</b>
-Dynamisme économique	<b>9</b>	<b>100</b>
-Emplacement géographique	<b>1</b>	<b>11,11</b>

*source : établi pas nos soins à partir des données de notre enquête.*

**Figure N°III.16 : Natures d'activité et facteurs d'implantation des banques étrangères de la ville de Bejaia**



*Source : établie pas nos soins à partir des données du tableau N°III.13.*

D'après la figure N°III.16 et le tableau N°III.13, nous constatons qu'en terme de la nature d'activité exercée par les banques étrangères implantées au niveau de la ville de Bejaia, plus de **88%** exercent une activité de détail, alors que seulement **11%**, ce qui représente une seule banque, exerce une activité de gros, par contre aucune banque n'exerce une activité de service<sup>1</sup>.

Cela veut dire que la plus part des banques étrangères enquêtées offrent leurs services et produits à une clientèle individuelle : aux particuliers et aux entreprises de

<sup>1</sup> Voir le chapitre I, section 1(Activités des banques multinationales), page 07.

différentes tailles. Par contre une seule banque propose ses services à une clientèle particulière, qui sont généralement des grandes entreprises.

En ce qui concerne les formes de représentation, tout les enquêtés ont répondu que leurs établissements prennent la forme d'une agence, ce qui représente **100%** des réponses, cela veut dire qu'elles sont habilitées de réaliser différentes opérations bancaires, comme tout autre banque, par contre ces dernières restent restreintes par les banques directrices de chacune des agences enquêtées (qui se trouvent toutes au niveau d'Alger).

Pour les facteurs déterminants de l'installation de ces banques dans la ville de Bejaia, tout les enquêtés, ce qui représente **100%**, ont répondu qu'ils étaient attirés par le dynamisme économique de la ville, qui se manifeste particulièrement par la présence d'un tissu industriel privé dynamique.

**33%** des répondants ont mit l'accent sur l'abondance de la clientèle, c'est à dire que la ville de Bejaia connait une concentration importante de population. Les autres facteurs déterminants de l'implantation des banques étrangères à la ville de Bejaia, sont la culture bancaire, **11%** des réponses, c'est à dire que les habitants de la ville disposent d'une certaine connaissance en matière bancaire, et l'emplacement géographique de la ville, **11%** des réponses, qui fait de cette dernière l'un des plus importants pôles industriels de la région, notamment par la concentration de nombreuses industries et la présence d'un des plus grands ports pétroliers et commerciaux de Méditerranée.

## **II. Implication des banques étrangères à la création d'emploi**

Le tableau suivant représente la situation de l'emploi dans les banques étrangères enquêtées (questions N°6, N°7 et N°8).

**Tableau N°III.14 : Répartition des effectifs par grade**

Grade	Nombre	Part en %	Salaire mensuel (en DA)	
			Min	Max
Cadre	28	24,78%	130 000	200 000
Maitrise	48	42,48%	45 000	80 000
Agent d'exécution	37	32,74%	40 000	40 000
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>100%</b>	/	/

*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.*

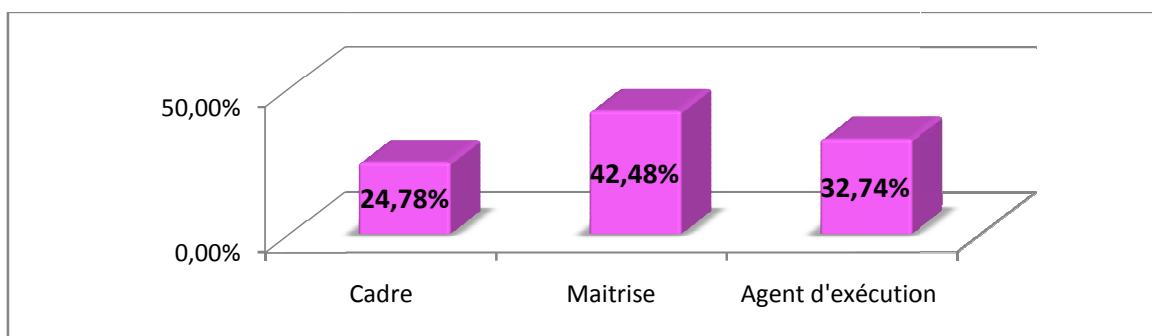
Le tableau N°III.14 nous montre que le nombre total du personnel employé par les banques enquêtées est de **113** employés, ainsi que le salaire de ces derniers varie selon le poste occupé. Pour le personnel cadre le salaire varie entre **130 000 DA** et **200 000 DA**,



pour ceux qui occupent les postes de maitrise le salaire est entre **45 000 DA** et **80 000 DA**, et enfin les agents d'exécution leurs salaires est de **40 000 DA**.

En effet si nous comparons ces salaires à ceux que perçoivent les employés des banques nationales, nous pourrions dire que cela est peut être à l'origine de la fuite des cadres des banques nationales, ce qui est un élément en défaveur de ces dernières, mais ce qui les incite peut être à concurrencer avec les banques étrangères, en améliorant les salaires proposés à leurs employés.

**Figure N°III.17 : Répartition des employés par grade**

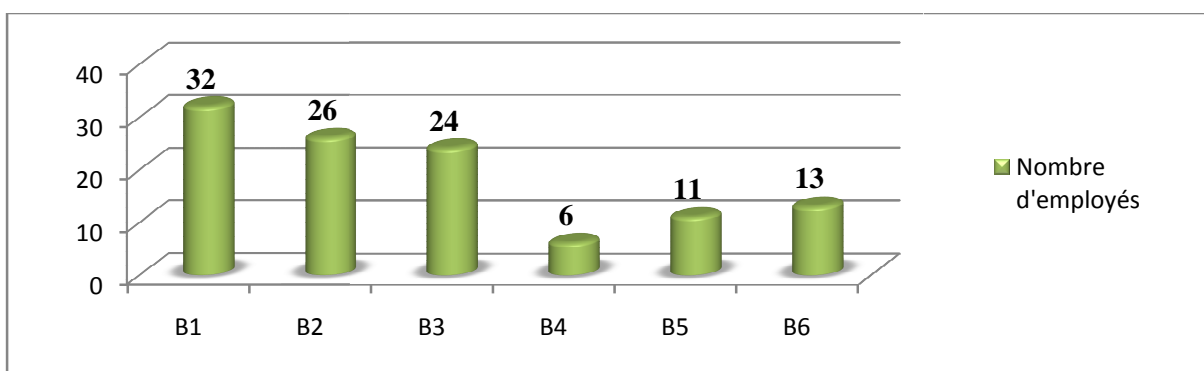


Source : établie par nos soins à partir des données du tableau N°III.14.

Depuis la figure N°III.17, nous remarquons que plus **42%** des employés occupent des postes de maitrise, presque **33%** occupent des poste d'agent d'exécution et plus de **24%** des employés sont des cadres.

Le nombre de cadre est moins important par rapport aux autres grades, car c'est un grade qui nécessite un salaire important, donc il faut limiter le nombre de cadre pour réduire les coûts de salaire.

**Figure N°II.18 : Répartition des employés par banque**



Source : établie par nos soins à partir des données de notre enquête.

La figure N°III.18 représente le nombre du personnel employé par chacune des banques enquêtées, elle nous montre que le nombre maximum d'emplois créés par agence est de **32** et le nombre minimum est de **6** employés. Et d'après les enquêtés (question N°08)

aucune de ces banques n'emploie des non résidents de la ville de Bejaia, donc tous les employés sont des résidents de la ville, et que le nombre des postes créés par an (question N°7) varie selon les besoins exprimés par les banques, et c'est généralement **1 à 2** postes maximum.

Donc les banques qui s'impliquent le plus, par rapport aux autres, dans la création d'emploi direct au niveau de la ville de Bejaia, sont la SGA, BNP et Natixis et celle qui participe le moins c'est ABC. En effet le nombre de l'effectif des banques varie selon le nombre et la taille de leurs agences, plus le nombre et la taille sont petits plus le nombre de l'effectif est petit et vice versa.

À partir des résultats obtenus concernant l'emploi dans les banques étrangères installées au niveau de la ville de Bejaia, nous pouvons calculer le taux de participation de ces banques à la création de l'emploi direct dans la ville :

$$Tx\ d'\emploi = \frac{\sum_{A=1}^9\ Effectif}{P} \times 100$$

Tel que :

**Effectif** : représente le nombre total des employés au niveau de toutes les banques enquêtées.

**P** : représente la population en âge de travailler de la ville de Bejaia qui est de **125 703** personnes.<sup>1</sup>

$$Tx\ d'\emploi = \frac{113}{125\ 703} \times 100 = 0,09\%$$

D'après ce résultat les banques étrangères installées au niveau de la ville de Bejaia participent très faiblement à la création d'emplois directs, soit avec **0,09%** du total de la population de la ville ayant l'âge de travailler.

Néanmoins, cette comparaison de l'effectif par rapport au nombre de la population en âge de travailler de la ville de Bejaia, n'est pas significative à **100%**, parce la population en âge de travailler inclue la population active occupée et les chômeurs, donc cette comparaison aurait pu être meilleure et nous permettre d'avoir une idée précise sur le degré d'implication des banques étrangères à la création de l'emploi direct, si nous avions des données relatives à la population active occupée, mais malheureusement ce genre d'information n'est pas disponible.

---

<sup>1</sup> Données de la DPAT, " Annuaire Statistique de la Wilaya de Bejaia", Bejaia, 2015.

### **III. Collecte des ressources par les banques étrangères**

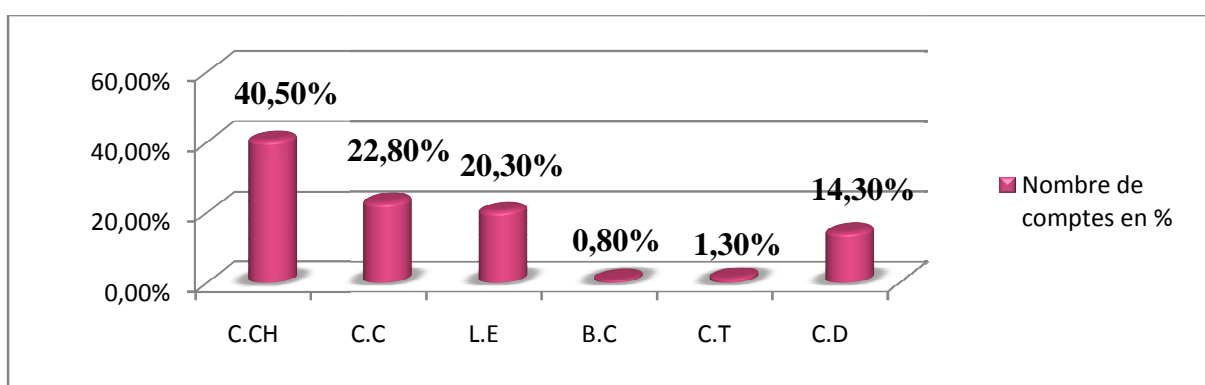
Le tableau suivant résume les différents comptes ouverts (question N°9) au sein des banques enquêtées

**Tableau N°III.15 : Présentation des ressources par type de compte**

<b>Type de compte</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Dépôts à vue (compte chèque)	27670	40,50
Dépôts à vue (comptes courants)	15575	22,80
Dépôts à vue (Livret d'épargne)	13901	20,30
Bons de caisse	535	0,80
Comptes à terme	903	1,30
Comptes en devise	9744	14,30
<b>Total</b>	<b>68328</b>	<b>100</b>

*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.*

**Figure N°III.19 : Répartition des comptes ouverts par pourcentage**



*Source : établie par nos sois à partir du tableau N°III.15.*

D'après le tableau N°III.15 et la figure N°III.19, nous remarquons que les comptes chèques, destinés aux salariés, sont les plus importants, ils représentent presque la moitié, soit **27670** comptes, des comptes ouverts. Cela peut s'expliquer par le fait que certains employeurs qui ont des comptes domiciliés auprès d'une certaine banque, exigent à leurs employés de domicilier aussi leurs comptes auprès de cette banque ou bien par le fait que lorsque un client sollicite, par exemple, un crédit à la consommation auprès d'une banque, celle-ci lui exige à son tour d'ouvrir un compte chèque auprès d'elle.

Les bons de caisse et les comptes à terme tout deux enregistrent une part très faible, qui dépasse légèrement **2%**, soit **1438** comptes, sur l'ensemble des ressources collectées, cela peut se justifier par le manque de confiance de la population vis à vis des banques étrangères.

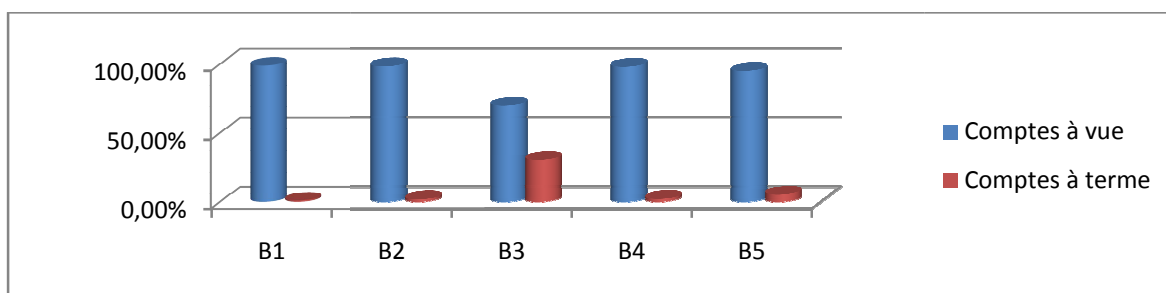
Les comptes en devise enregistrent un pourcentage non négligeable, **14%**, soit **9744** comptes, du total des ressources, ce qui implique peut être l'existence d'une clientèle non résidentes importante, ainsi la contribution des banques étrangères à faciliter les opérations bancaires à l'international.

**Tableau N°III.16 : Répartition des comptes à vue et à terme par banque**

Banque	Nombre de comptes		Total
	Comptes à vue	Comptes à terme	
<b>B1</b>	30536	297	30833
<b>B2</b>	20100	386	20486
<b>B3</b>	1150	500	1650
<b>B4</b>	1360	30	1390
<b>B5</b>	4000	225	4225
<b>B6</b>	-	-	-

*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.*

**Figure N°III.20 : Répartition des comptes à vue et à terme par banque en pourcentage**



*Source : établie par nos soins à partir des données du tableau N°III.16.*

La figure N°III.20 et le tableau N°III.16, nous indiquent que les comptes à vue de toutes les banques dépassent largement les comptes à terme.

Nous remarquons aussi que Natixis est la seule banque qui possède une part de comptes à terme importante, **30%** de ses ressources, par rapport aux autres banques. Le reste des banques leurs comptes à vue représente plus de **94%** de leurs ressources.

De ces résultats, nous constatons que la grande part des ressources collectées par les banques étrangères sont des ressources instables, soit plus de **97%** du total des ressources, par contre les ressources stables représentent à peine **2,5%** des ressources collectées.

Néanmoins la part des ressources sous forme de livret d'épargne, qui malgré que c'est des ressources à vue mais elles sont plus au moins stables, n'est pas négligeable, plus de **20%** de la totalité des ressources, ce qui veut dire que ces banques arrivent quand même

à attirer un nombre non négligeable de clientèles qui déposent leurs argents au niveau des banques étrangères, donc qui seront peut être destinés au financement de l'économie.

#### **IV. Utilisation des moyens de paiement**

A présent nous allons essayer d'interpréter et analyser les réponses des banques enquêtées relatives (questions N°10 et N°11) aux moyens de paiement.

##### **IV.1. Les moyens de paiement traditionnels**

Le tableau suivant représente l'utilisation des moyens de paiement par la clientèle des banques enquêtées (questions N°10).

**Tableau N°III. 17 : Répartition des moyens de paiement par ordre d'importance**

Ordre d'importance	Fréquence			Pourcentage		
	1	2	3	1	2	3
<b>Chèque</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Virement</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>66,67</b>	<b>33,33</b>
<b>Effet de commerce</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>33,33</b>	<b>66,67</b>

*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.*

Le tableau N°III.17, nous indique que la totalité des agences enquêtées jugent que le chèque est le moyen de paiement le plus important, il occupe la position N°1.

Pour le virement, nous constatons que plus de **66%** des répondants ont tendance à le classer en **2<sup>ème</sup>** position et **33%** ont tendance à le classer en **3<sup>ème</sup>** position.

Concernant les effet de commerce, plus de **33%** des agences le classent en **2<sup>ème</sup>** position après le chèque, cela nous indique qu'il y a un certain développement en terme de la culture financière de la population, car si nous comparons l'utilisation de ce moyen de paiement par rapport aux années précédentes nous constatons que c'est un moyen qui n'était pas connu par la population algérienne d'une manière générale, alors qu'actuellement l'effet de commerce commence à connaître un développement par rapport à son utilisation.

##### **IV.2. La monétique**

Le tableau suivant concerne l'émission de cartes bancaires dans les banques étrangères (question N°11).

**Tableau N°III.18 : Émission de cartes bancaires**

	Fréquence	pourcentage	Nombre de cartes
<b>Émission de cartes bancaires :</b>			
<b>Oui</b>	9	100	/
<b>Non</b>	0	0	/
<b>Types de cartes émises:</b>			
<b>Carte de retrait</b>	5	68,55	18 749
<b>Carte de paiement</b>	6	31,45	8 600
<b>Carte de crédit</b>	0	0	0
<b>Total</b>	/	/	<b>27 349</b>

*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.*

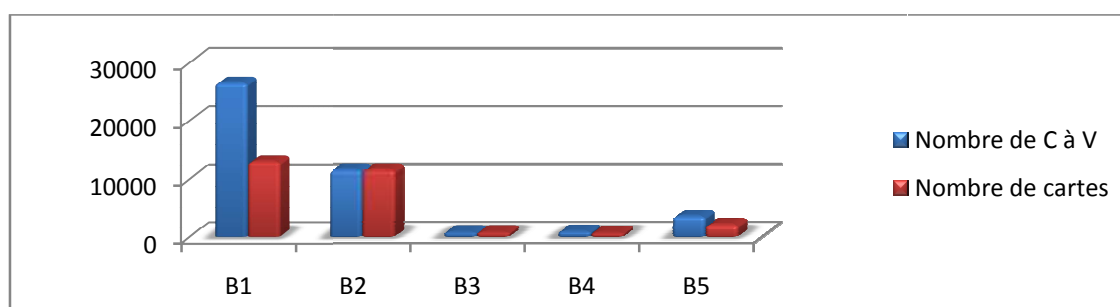
Le tableau N°III.18, nous indique que toutes les banques enquêtées émettent de cartes bancaires, et que les cartes émises sont de types retrait, soit **18749** cartes, et paiement, soit **8600** cartes, par contre aucune de ces banques n'émit de cartes de crédit, ce qui mène à dire que les banques étrangères de la place n'ont pas fait d'efforts pour développer ce type de carte.

**Tableau N°III.19 : Situation de la monétique par banque**

Banque	Compte à vue (compte chèque + compte courant)	Nombre de cartes émises
<b>B1</b>	26 585	13 000
<b>B2</b>	11 500	11 500
<b>B3</b>	750	750
<b>B4</b>	910	650
<b>B5</b>	3 500	2 049
<b>B6</b>	-	-
<b>Totaux</b>	<b>43 245</b>	<b>27 349</b>

*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.*

**Tableau N°III.21 : Situation de la monétique par banque**



*Source : établie par nos soins à partir des données du tableau N°III.19.*

D'après le tableau N°III.19 et la figure N°III.21, nous remarquons que l'émission des cartes bancaires par SGA est moins importante par rapport aux autres banques. Par

contre BNP Paribas et Natixis offrent des cartes à chaque titulaire d'un compte (compte chèque ou compte courant).

Nous remarquons que le nombre total de comptes dépasse celui de cartes émises, soit **43 245** contre **27 349**, c'est à dire que plus de **36%** des titulaires de comptes ne possèdent pas des cartes bancaires. Néanmoins **64%** en possèdent.

Donc d'après ces résultats nous pouvons dire que les banques étrangères de la ville de Bejaia arrivent à moderniser les moyens de paiement en offrant des cartes à la majorité de leurs clients.

### **Section 3 : Participation au financement de l'activité économique de la ville de Bejaia**

Afin d'avoir une idée sur la manière dont les banques étrangères participent au développement économique de la ville de Bejaia nous avons adressé aux enquêtés une série de questions portant sur la clientèle de ces banques, le financement par secteur d'activité, les projets financés et le financement des entreprises.

#### **I. Financement par nature de clientèle**

Afin d'avoir une idée sur le type de la clientèle la mieux ciblée par les banques étrangères de la ville de Bejaia, nous avons demandé aux enquêtés de classier différentes catégories de clientèle relatives à l'accord de crédit par ordre d'importance (question N°12). Les réponses sont regroupées dans le tableau suivant :

**Tableau N°III.20 : Classification de la clientèle par ordre d'importance**

	Fréquence				Pourcentage			
	1	2	3	4	1	2	3	4
<b>Particuliers (y compris la profession libérale)</b>	4	2	2	-	44,44	22,22	22,22	-
<b>Industriels</b>	4	3	2	-	44,44	33,33	22,22	-
<b>Commerçant</b>	3	3	3	-	33,33	33,33	33,33	-
<b>Administrations publiques</b>	Réservée pour les banques nationales							

**Source :** établi par nos soins à partir des données de notre enquête.

Les résultats du tableau N°III.20 nous montrent que les particuliers et les industriels sont classifiés en première position par plus de **44%** de la totalité des banques enquêtées. En effet pour les particuliers, les banques étrangères, après la suppression des crédits à la consommation, qui était l'un de leurs principaux créneaux, ont développé de nouveaux segments d'activité en accordant une attention plus grande au marché des particuliers travaillant dans la fonction libérale (pharmaciens en première position,

### CHPITRE III : ANALYSE DE L'IMPACT DES BANQUES ETRANGERES SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL DE LA VILLE DE BEJAIA

médecins, dentistes, avocats, notaires, etc.) car c'est des professions qui sont jugées très rentables et avec un risque très minime.

En ce qui concerne les industriels, les enquêtés justifient le choix de cette clientèle par l'importance du tissu industriel qui caractérise la ville de Bejaia et donc la demande des crédits à l'industrie est automatiquement importante.

Pour les commerçants sont classifiés par **33%** des enquêtés en 1ere position. Il faut noter que certains répondants ont précisé qu'ils classifient les commerçants et les industriels au même niveau, un choix mobilisé par l'importante des demandes des crédits destinés au commerce, notamment des crédits à l'importation, et il est aussi jugé comme un secteur rentable.

Pour les administrations publiques, c'est une clientèle qui est réservé uniquement aux banques nationales.

En ce qui concerne les autres clients, **5** banques ont met l'accent sur les professions libérale, et cette catégorie de clientèle est incluse dans la catégorie des particuliers.

**Tableau N°III.21 : Répartition de la clientèle la plus ciblée par banque**

Banques	B1	B2	B3	B4	B5	B6
Clientèles ciblées	Particuliers, industriels et commerçants	Particuliers	Industriels	Particuliers	Industriels	Industriels et commerçants

*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.*

D'après les résultats du tableau N°III.21, nous constatons que la plupart des banques étrangères de la place favorisent le financement des particuliers travaillant dans la fonction libérale et les industriels, ainsi en ciblant ce type de clientèle, notamment les industriels, nous pouvons dire que ces banques visent le financement d'une catégorie de la population locale considérée comme l'un des principaux acteurs contribuant au développement d'une localité.

Ainsi pour avoir une idée sur la façon dont ces banques sélectionnent leurs clientèles, nous avons demandé aux enquêtés de classier, par ordre décroissant, les critères de sélections de leurs clients (question N°13). Les réponses des enquêtés à cette question ont été pratiquement les mêmes, et elles sont regroupées dans le tableau suivant :



**Tableau N°III.22 : Classification des critères de sélection de la clientèle par ordre d'importance.**

	<b>Particulier</b>	<b>Entreprise</b>
<b>Critères de sélection</b>	1. Revenu 2. Catégorie 3. socioprofessionnelle 4. Age	1. Bilan 2. CA 3. Taille 4. Secteur d'activité 5. Type de projet

**Source :** établi par nos soins sur la base de notre enquête.

Depuis le tableau N°III.22, nous remarquons que les critères de sélection de la clientèle varient selon le type de la clientèle, pour les particuliers les critères essentiels sont le revenu mensuel, la catégorie socioprofessionnelle et l'âge, en ce qui concerne les entreprises les critères de sélection sont le bilan, le CA, la taille, le secteur d'activité et le type de projet.

## **II. Financement par secteur d'activité**

Afin de savoir quelles sont les branches d'activité les mieux financées par les banques étrangères enquêtées, nous avons demandé à chacun des enquêtés de citer le secteur d'activité qu'il finance le mieux (question N°14).

Les réponses sont regroupées dans le tableau suivant, mais il est à noter que tous les répondants ont donné plus d'une réponse à cette question.

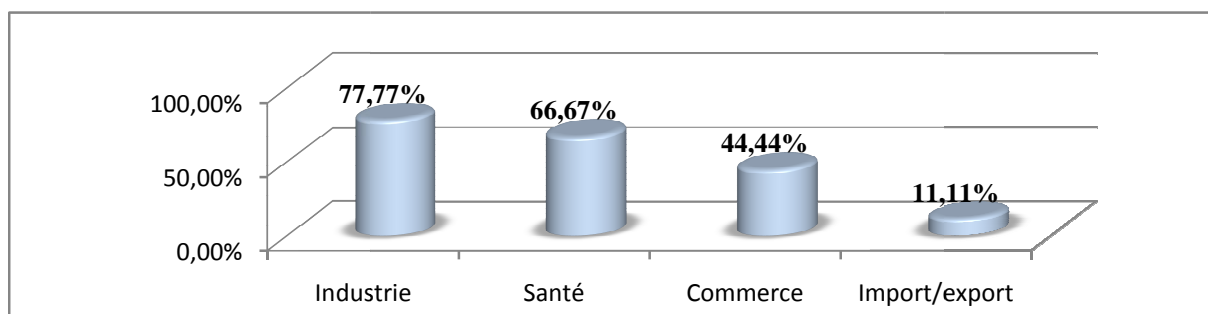
**Tableau N°III.23 : Les secteurs les mieux financés.**

	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Les secteurs les mieux financés:</b>		
Industrie	7	77,78
Santé	6	66,67
Commerce	4	44,44
Import/export	1	11,11

**Source :** établi par nos soins à partir des données de notre enquête.

D'après le tableau N°III.23, nous constatons que les secteurs d'activité, classés par les banques étrangères de la ville de Bejaia, comme les mieux financés sont l'industrie, la santé (les professionnels de la santé), le commerce et l'import/export.

Figure N°III.N°22 : Répartition des secteurs d'activité les mieux financés



*Source :* établie par nos soins à partir des données du tableau N°III.23.

Le tableau N°III.23 et la figure N°III.22, nous indiquent que le secteur industrie est jugé par près de **78%** comme le secteur qui occupe le plus de financement, et ce, selon l'un des enquêtés, pour encourager les entreprises à se développer et à être plus productives et pour pouvoir concurrencer les banques publiques, car le secteur industrie est pris en charge d'une manière générale par les banques publiques.

Le secteur santé se positionne en deuxième position avec près de **67%**, ceci est dû à la demande de crédits massives par certains professionnels de la santé, notamment les pharmaciens, et en raison des risques minimes liés à ce secteur comparativement aux autres.

Le secteur commerce vient en troisième position avec plus de **44%** des réponses, et ce en raison aussi de demandes importantes de crédits par les commerçants.

L'import/export est en dernière position avec **11%** des réponses. Cette position s'explique par le fait que les opérations liées à ce secteur sont trop risquées.

Concernant les secteurs les moins financés (question N°15), certaines banques ont désigné le BTPH puisqu'il est jugé comme un secteur à haut risque, dans la mesure où il nécessite des montants de crédits élevés et des durées de réalisation importantes. Bien que le BTPH est considéré comme l'un des secteurs clés du développement d'une économie, car il est créateur de richesses et il a aussi un impact très appréciable sur l'emploi, notamment sur l'emploi des moins qualifiés, puisque, généralement, il intègre beaucoup de salariés sans qualification qu'il forme après.

Nous trouvons aussi le secteur artisanat car selon les enquêtés il n'y a pas eu beaucoup de demande de crédits destinés à ce secteur d'une part et d'autre part ils estiment que c'est un secteur qui n'est pas rentable.

Les secteurs agriculture, pêche et tourisme, ceux-là ne sont pas du tout financés par les banques étrangères, car, selon la réglementation algérienne, ce sont des secteurs dont le financement est réservé uniquement aux banques nationales.

Afin de savoir quels sont les secteurs d'activité qui accaparent le plus de crédit, nous avons demandé aux enquêtés d'attribuer un pourcentage pour chaque secteur en fonction de l'importance des crédits qu'ont lui a attribué (question N°16). Les réponses sont regroupées dans le tableau suivant :

**Tableau N°III.24 : Répartition des parts de crédit par secteur d'activité en pourcentage.**

<b>Secteurs</b>	<b>B1</b>	<b>B2</b>	<b>B3</b>	<b>B4</b>	<b>B5</b>	<b>B6</b>
Industrie	21	24	70	-	-	50
Service	12	-	-	-	-	-
Artisanat	5	1	5	-	-	-
BTPH	20	15	10	20	20	-
Commerce	18	20	8	20	40	30
Import/export	12	10	7	60	-	-
Santé	12	30	-	-	40	20
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.*

Le tableau N°III.24 nous indique que la répartition des parts de crédits pour les différents secteurs d'activité est différente d'une banque à une autre.

Nous remarquons aussi que le secteur industriel n'est pas financé par toutes les banques enquêtées, malgré son importance, mais pour le cas des banques qui le finance, près de **70%**, il accapare des parts importantes, notamment pour SGA (**70%**) et BNP Paribas (**50%**), par apport aux autres secteurs.

Pour le secteur service, il est financé uniquement par une seule banque et il accapare une part de **12%** de la totalité des secteurs financés. Ces données nous indiquent que ce secteur est un peu négligé par les banques étrangères de la place.

Le secteur artisanat est financé par **50%** des répondants et il occupe des parts négligeables par rapport aux autres secteurs, **1%** pour SGA et **5%** pour BNP et Natixis, ce qui confirme les résultats de la question N°15 que ce secteur est parmi les moins favorisés par les enquêtés.

Le secteur BTPH est financé par plus de **83%** des enquêtés et il accapare des parts qui varient entre **10%** et **20%**. De cela nous pouvons dire que malgré les résultats de la

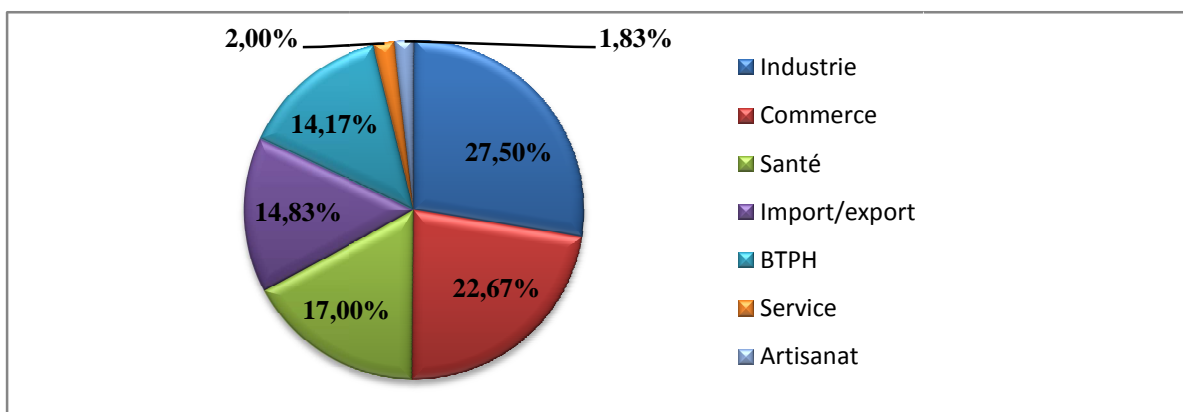
question N°15, ce secteur est réellement pris en charge par pratiquement toutes les banques enquêtées.

Nous remarquons aussi que le seul secteur qui est financé par toutes les banques est le commerce, avec des parts qui varient entre **8%** et **40%**. Ce qui montre que ce secteur est ciblé par toutes les banques enquêtées vu que la ville de Bejaia est caractérisée par une concentration élevée de commerçants et donc ces banques contribuent activement à l'encouragement et à la promotion du secteur commerce.

Le secteur import/export est financé par près de **77%** des banques et c'est ABC qui participe le plus à son financement en lui attribuant une part de **60%** de la totalité des secteurs financés.

En fin le secteur santé est financé par près de **70%** des enquêtées avec des parts qui varient entre **12%** à **40%**. Ces résultats confirment que le secteur santé attire une attention particulière de la part des banques étrangères.

**Figure N°III.23 : Répartition des parts moyennes de crédit par secteur d'activité**



*Source :* établie par nos soins à partir des données du tableau N°III.24.

La figure N°III.23, représente les parts moyennes de crédits consacrées pour chaque secteur d'activité par l'ensemble des banques enquêtées. Nous remarquons que les secteurs qui ont accaparé le plus de parts de crédits par rapport aux autres secteurs, c'est bien l'industrie, plus de **27%**, le commerce, près de **23%**, et la santé avec **17%**.

Pour les secteurs qui ont accaparé le moins de financement c'est le service et l'artisanat avec des parts, très négligeables, près de **2%** pour chacun.

Pour avoir une idée sur les montants de crédit qu'accaparent ces différents secteurs, nous avons interrogé les enquêtés sur les montants de crédits accordés aux projets

dans les différents secteurs (question N°17), mais malheureusement aucun des enquêtés n'a répondu à cette question.

### **III. Financement par projet (évolution statistique)**

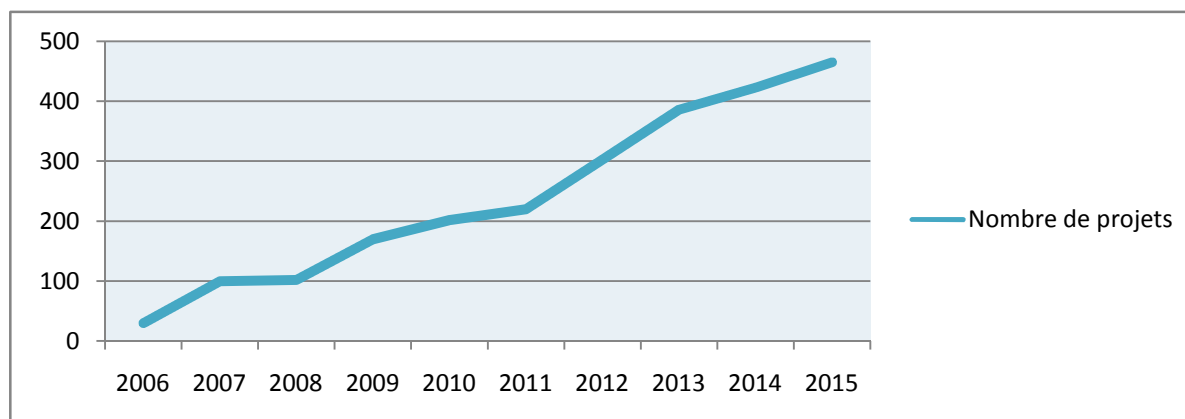
Dans ce titre nous ferons une évolution statistique sur le nombre de projets financés par les banques étrangères depuis leur installation au niveau de la ville de Bejaia (question N°18). Et nous ferons aussi une étude par banque qui nous permettra de voir parmi les différentes banques laquelle participe le plus au financement des différents projets.

**Tableau N°III.25 : Evolution des projets financés par année.**

<b>Année</b>	<b>Nombre de projets</b>
<b>2006</b>	<b>30</b>
<b>2007</b>	<b>100</b>
<b>2008</b>	<b>102</b>
<b>2009</b>	<b>170</b>
<b>2010</b>	<b>202</b>
<b>2011</b>	<b>220</b>
<b>2012</b>	<b>303</b>
<b>2013</b>	<b>386</b>
<b>2014</b>	<b>423</b>
<b>2015</b>	<b>465</b>
<b>Total</b>	<b>2451</b>

*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.*

**Figure N°III.24 : Évolution des projets financés**



*Source : établie par nos soins à partir des données du tableau N°III.25.*

D'après le tableau N°III.23 et la figure N°III.24, nous remarquons que le nombre de projets financés par les banques étrangères de la ville de Bejaia a connu une évolution positive durant la période **2006-2015**.

### CHPITRE III : ANALYSE DE L'IMPACT DES BANQUES ETRANGERES SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL DE LA VILLE DE BEJAIA

Pour l'année **2006** le nombre de projets est de **30** seulement, cela s'explique par le fait que cette année a été marquée par l'introduction des toutes premières installations, à savoir **2**, de banques étrangères dans la ville de Bejaia.

En effet malgré que ce nombre est petit, mais nous pouvons dire que c'est une réussite pour ces banques, vu la complexité des conditions dont elles s'exercent, déjà par apport à la clientèle, c'est-à-dire que c'est difficile pour ces banques, tout nouvellement implantées, de séduire une clientèle qui n'a probablement jamais eu affaire avec des banques étrangères, d'instaurer un climat de confiance avec elle, notamment après la faillite de la banque privée EL Khalifa banque qui a instauré chez les clients une sorte de méfiance vers tout ce qui est banque privée.

En l'année **2007** nous constatons une évolution très importante par apport à **2006**, le nombre de projets financés a passé de **30** à **100** projets, en effet, durant cette année il y a eu l'installation de **2** autres banques étrangères. En **2008** le nombre de projets financés est presque le même avec celui de **2007**, malgré l'installation de 2 autres nouvelles banques.

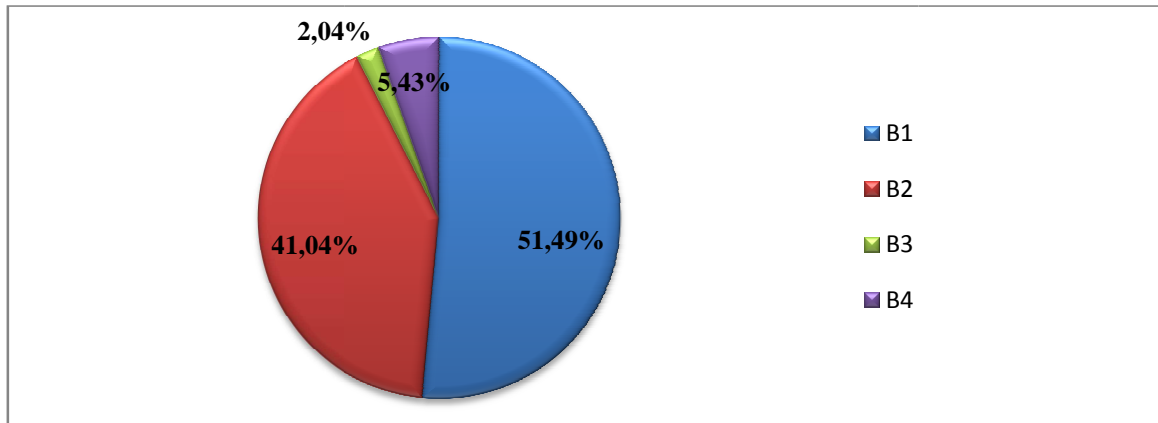
Entre **2009** et 2015, le nombre de projets financés enregistre des augmentations considérables d'une année à une autre, en **2009** il était de **170** il a atteint **465** projets en **2015**. Cette augmentation peut être due, d'une part à l'augmentation du nombre des banques implantées au niveau de la ville de Bejaia, d'autre part à la qualité des services et des produits qu'elles offrent, donc elles sont arrivées à attirer un nombre important de clients.

**Tableau N°III.26 : Evolution des projets financés par banque**

Banque	B1	B2	B3	B4	B5	B6	Total
Année d'implantation	2006	2007	2006	2012	2011	2009	/
Nombre de projets	1262	1006	50	133	-	-	2451
Pourcentage	51,49	41,04	2,04	5,43	-	-	100

*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.*

Figure N°III.25 : Evolution des projets financés par banque



*Source :* établie par nos soins à partir des données du tableau N°26.

Le tableau N°III.26 et la figure N°III.25, nous indiquent que SGA et BNP participent le plus au financement des projets, plus de **92%** du total des projets financés, par apport autres banques, et cela peut s'expliquer par le réseau d'agence dont dispose la SGA et BNP, qui regroupent **5** agences au total.

Nous remarquons aussi que Natixis et ABC participent très faiblement au financement des projets, notamment Natixis qui a financé seulement **2%** du total des projets, malgré que celle-ci fait parti des premières banques étrangères implantées au niveau de la ville de Bejaia.

En effet, si nous mettons en relation les résultats concernant le nombre de projets financés avec ceux concernant les secteurs d'activité les mieux financés par les banques étrangères et qui accaparent les parts de crédits les plus importantes, nous pouvons dire que parmi tous les projets financés peut être un nombre important est destiné aux secteurs les mieux financés, l'industrie, le commerce et la santé.

Malgré le nombre non négligeable de projets financés par l'ensemble des banques enquêtées, mais il reste à avoir une idée sur la qualité des projets financés. C'est à dire, est-ce que parmi ces derniers il y a ceux qui ont eu un effet significatif sur le développement de la ville de Bejaia, qui ont réussi, grâce au financement bancaire, à participer à la création, importante, des richesses, de l'emploi, à l'amélioration de la qualité des services et produits offerts, à la mise en place de nouvelles innovations, à l'apport de nouvelles technologies, etc.

#### **IV. Financement par nature de crédits accordés aux entreprises**

En vue d'avoir une idée sur les montants de prêts que les banques enquêtées accordent aux entreprises, nous leur avons demandé de préciser le montant maximum et le montant minimum (question N°19 et N°20). Tous les répondants nous ont informé qu'il n'y a pas de montants plafonds pour financer les entreprises ni de montant minimum, c'est-à-dire que les montants de financement des entreprises varient en fonction des critères, cités ci-avant, de solvabilité de l'entreprise.

En outre, pour savoir comment les banques étrangères financent les entreprises, nous avons demandé aux enquêtés de citer les types des crédits proposés et leurs durées (question N°21). Parmi les banques enquêtées 7 ont répondu à cette question, comme le montre le tableau suivant :

**Tableau N°III.27 : Types et durées des crédits accordés aux entreprises**

Types de crédits	Fréquences		
	CT	MT	LT
Crédit à l'exploitation	7/9	/	/
Crédit à l'investissement	/	5/9	2/9

*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.*

Selon le tableau N°III.27, nous constatons que **100%** des répondants accordent des crédits d'exploitation aux entreprises dont la durée maximum est de **1 an**. Ce qui met ce type de crédits en **1<sup>ère</sup>** position par rapport aux autres crédits. Car les crédits d'exploitation ne font pas appel à des sommes importantes et ont moins de risques.

Plus de **71%** des répondants accordent aux entreprises des crédits d'investissement à MT d'une durée de **3 à 5 ans**, ce qui classe ce type de crédits en **2<sup>ème</sup>** position.

Pour les crédits d'investissement à LT, ils sont accordés par près de **30%** des répondants, dont la durée ne dépasse pas **7 ans**. Car ces crédits ont un risque élevé et nécessitent des moyens financiers énormes que la banque ne peut pas mettre facilement à la disposition du client.

Bien que le crédit d'investissement à LT a un rôle sur le développement puisque c'est une condition préalable indispensable à la croissance économique, car il permet de réunir les ressources nécessaires pour produire des biens et des services, ce qui est



également propice à la création des richesses, de l'emploi, à l'apparition de technologies nouvelles, notamment grâce aux échanges et aux investissements internationaux.

Pour les parts des crédits accordés aux différentes catégories d'entreprises (création nouvelle, PME/PMI et grandes entreprises) (question N°22). Seulement 3 enquêtés ont répondu à cette question, tout en mentionnant uniquement les différentes parts des crédits pour la dernière année (2015). Les réponses sont regroupées dans le tableau suivant :

**Tableau N°III.28 : Parts des crédits accordées à la création des entreprises,  
aux PME/PMI et aux grandes entreprises**

Catégorie d'entreprise	Part en %
Créations nouvelles	10
PME/PMI	50
Grandes entreprises	40

*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête*

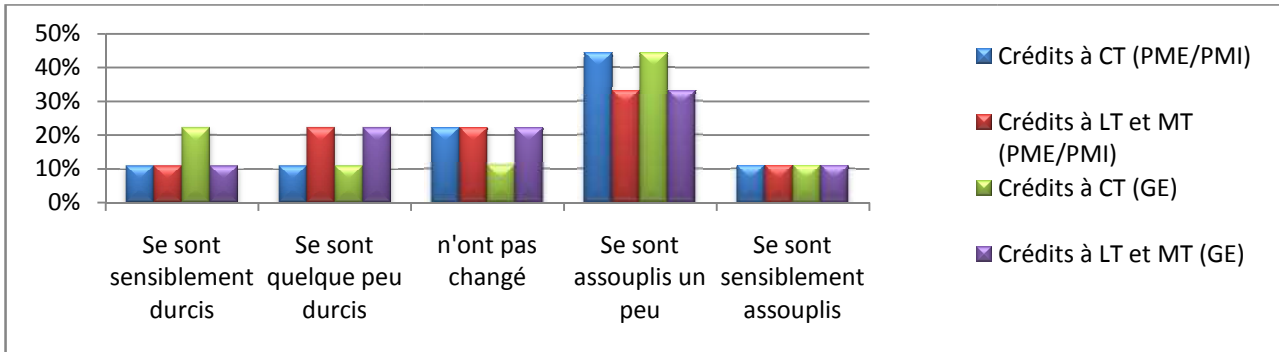
D'après le tableau N°III.28, nous remarquons que la création nouvelle représente au moyenne **10%** de la totalité des crédits accordés aux différentes catégories d'entreprises en **2015**, la part consacrée aux PME/PMI représente **50%** et celle des grandes entreprises **40%**.

A partir de ces résultats nous constatons que les banques étrangères répondantes financent plus les PME/PMI et les grandes entreprises que la création de nouvelles entreprises, car celle-ci est jugée risquée comme opération. Bien que la création nouvelle s'inscrit dans une dynamique de la création de l'emploi, créer une entreprise c'est d'abord créer son propre emploi, et donc la réduction du taux de chômage, les créations nouvelles sont aussi, souvent, meneuses de nouvelles idées, c'est à dire beaucoup de personnes optent pour le choix de la création afin d'exploiter leurs idées qui seront utiles au développement, etc., la création nouvelle est aussi synonyme de la croissance du nombre des entreprises et donc variation positive des entreprises locales assujetties à la TVA, c'est à dire des recettes fiscales de plus pour une localité, etc.

Nous pouvons constater aussi que puisque les banques étrangères financent moins (uniquement **10%**) la création de nouvelles entreprises, qui nécessite des investissements à long terme, et comme nous avons constaté à partir des résultats du tableau N°III.27 que la majorité des crédits accordés aux entreprises sont des crédit à CT et à MT, de cela nous pouvons que les crédits accordés par les banques répondantes aux PME/PMI et aux grandes entreprises sont des financements, plus au moins, à CT et à MT.

En outre, Afin de savoir comment les demandes des crédits par les entreprises ont évolué, nous avons d'abord interrogé les enquêtés sur la manière dont sont évolués leurs critères d'attribution des crédits à leurs clients (question N°23). Les réponses sur cette question sont regroupées dans le tableau suivant :

**Figure N°III.26 : Évolution des critères d'attribution des crédits (en %)**

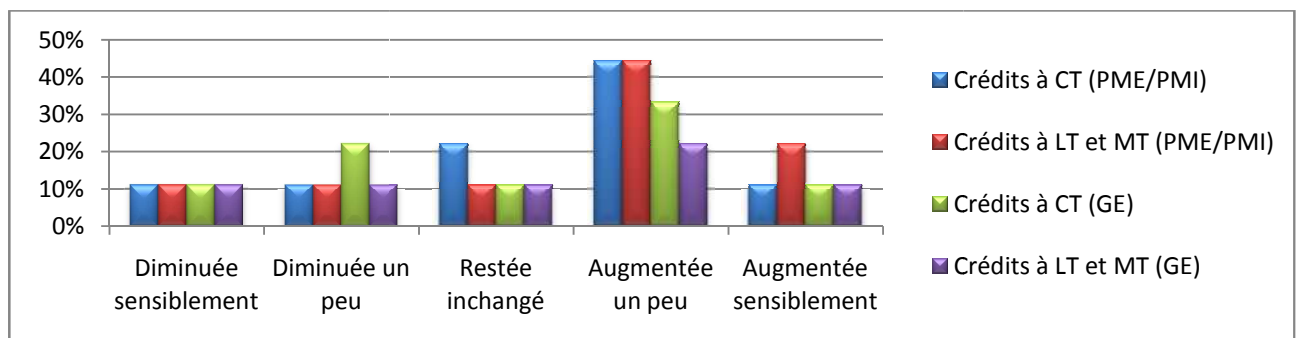


*Source : établie par nos soins à partir des données de notre enquête.*

La figure N°III.26, nous indique que l'évolution des critères d'attribution des crédits diffère d'une banque à une autre. Pour les crédits à CT (PME/PMI et GE), près de **45%** des enquêtés ont répondu que les critères se sont légèrement assouplis et pour les crédits à MT et LT plus de **33%** ont aussi jugé que les critères se sont légèrement assouplis. De cela nous pouvons dire que c'est peut être lié à une politique adoptée par ces banques afin d'attirer plus de clients, ou bien par la volonté de financer une plus large gamme de clients.

En effet, pour savoir si les critères d'attribution des crédits ont un impact sur la demande, nous avons interrogé les enquêtés sur la manière dont a évolué la demande des différents crédits destinés aux PME/PMI et aux grandes entreprises (question N°24). Les réponses sont résumées dans le tableau suivant :

**Figure N°III.27 : Évolution de la demande des crédits (en %)**



*Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.*

Le figure N°III.27, nous indique que, près de **45%** des répondants jugent que la demande des crédits à CT, MT et LT aux PME/PMI a légèrement augmenté, et cela peut s'expliquer par l'assouplissement des critères d'attribution des crédits (résultats de la figure **N°III.26**).

Pour les crédits aux grandes entreprises c'est la demande des CT qui a augmenté un peu, selon plus de **33%** des répondants.

A partir de ces résultats nous constatons que c'est la demande des crédits aux PME/PMI qui a augmenté un petit peu plus que les crédits demandés par les grandes entreprises, et cela peut s'expliquer par le fait que les grandes entreprises font rarement recours aux crédits bancaires, notamment pour les crédits d'exploitation et les crédits d'investissement à MT, puisque cela se fait par autofinancement.

Pour terminer notre questionnaire nous avons demandé aux enquêtés s'il y a autres précisions à ajouter concernant leurs banques (question **N°25**), mais cette question n'a pas été abordée par l'ensemble des enquêtés.

## **Conclusion**

Dans le but d'atteindre l'objectif de notre travail, à savoir la compréhension de l'implantation des banques étrangères et la manière dont celles-ci contribuent au développement de la ville de Bejaia, nous avons mené une enquête sur terrain, à travers un questionnaire diffusé auprès de l'ensemble des banques étrangères de la ville de Bejaia.

Les résultats de notre enquête nous indiquent d'abord que la majorité des banques étrangères présentes au niveau de la ville de Bejaia se sont des banques de détail et prennent toutes la forme d'agence, en effet ces banques suivent la même structure organisationnelle que celle des banques nationales, c'est-à-dire que chaque banque dispose d'une direction générale au niveau de la capitale, de directions régionales et d'un ensemble d'agences au niveau des wilayas.

Pour les raisons qui ont incité les banques étrangères à s'implanter au niveau de la ville, elles sont multiples, tel que, le dynamisme économique, **100%** des réponses, et l'abondance de la clientèle, pour plus de **33%** des répondants.

Concernant la création de l'emploi, les résultats de notre enquête nous montrent que les banques étrangères de la ville de Bejaia participent faiblement à la création de l'emploi direct, soit avec un taux de **0,09%** de la totalité de la population en âge de travailler de la ville de Bejaia.

Pour les ressources collectées par les banques étrangères, nous avons constaté que les ressources à vue dépassent largement les ressources à terme, soit **97,55%** contre **2,45%**.

En terme de l'utilisation des moyens de paiement, les résultats de notre enquête nous ont montré que le chèque est le moyen le plus utilisé par **100%** des banques étrangères, néanmoins il y a une certaine évolution par rapport à l'utilisation de l'effet de commerce, par **33%** des banques, un moyen de paiement qui n'était même pas connu par la population.

Pour la modernisation des moyens de paiement, nous constatons une forte utilisation des cartes bancaires, cartes de retrait et de paiement, ce qui nous mène à dire que les banques étrangères enquêtées arrivent à moderniser les moyens de paiement en offrant des cartes à un plus grand nombre de leurs clients, d'ailleurs plus de **64%** des clients titulaires de comptes (salariés et commerçants) sont titulaires de cartes bancaires. Néanmoins aucune des banques enquêtées n'a développé l'utilisation des cartes de crédit.

En ce qui concerne la clientèle, relative à l'octroi de crédits, la plus ciblée par les banques étrangères, les résultats nous indiquent que ces dernières ciblent, d'une manière similaire, les particuliers et les industriels. Notons que pratiquement toutes les banques interrogées, plus de **80%**, ont mis l'accent sur les particuliers travaillant dans la fonction libérale, ce qui laisse constater que les banques étrangères ciblent les clients les plus solvables.

Concernant le financement par secteur d'activité, nous avons constaté que les banques étrangères enquêtées participent, différemment, au financement des différents secteurs d'activité. Notons que c'est les secteurs de l'industrie, du commerce et de la santé qui ont accaparé le plus de financement, soit respectivement **27%**, **23%** et **17%** de la totalité des secteurs financés et que les secteurs de l'artisanat et de service sont un peu négligés. Ces secteurs sont suivis par le BTPH et l'import/export avec presque la même part, soit plus de **14%**.

Les résultats de notre enquête nous ont indiqué aussi que les banques étrangères ont participé au financement d'un nombre progressif et non négligeable de projets, soit **2451** projets depuis leurs implantations, de **2006** à **2015**, au niveau de la ville de Bejaia. Néanmoins, c'est SGA et PNB qui participent le plus au financement des projets, elles ont financé plus de **92%** du total des projets financés par toutes les banques enquêtées.

Concernant le financement des entreprises, nous avons constaté que les crédits d'exploitation occupent la première position, financés par **100%** des répondants à cette question. Concernant les crédits d'investissement, c'est les crédits à MT, de **3 à 5 ans**, qui viennent en deuxième position, financés par plus de **71%** des banques, les crédits à long terme sont pris en charge seulement par **33%** des banques et avec une durée ne dépassant pas **7 ans**.

Comme nous avons constaté que ces banques favorisent plus le financement des PME/PMI et les grandes entreprises que les créations nouvelles. Cette dernière représente au moyenne **10%** de la totalité des crédits accordés aux différentes catégories d'entreprises en **2015**, la part consacrée aux PME/PMI représente **50%** et celle des grandes entreprises **40%**.

Ces résultats nous permettent de confirmer que les banques étrangères favorisent les opérations qui tendent vers le court et moyen terme que celle de long terme ainsi les

opérations les plus rentables et les moins risquées, que les opérations de long terme génératrices de développement.

Néanmoins malgré cette tendance des crédits vers le CT, mais nous avons constaté que la majorité des banques, soit **83%**, prennent en charge le financement des projets liés au BTPH malgré que celui-ci présente un haut risque.

## **CONCLUSION GENERALE**

## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

Dans le cadre d'étudier l'implantation des banques étrangères en Algérie suite aux règlements admis par la loi **90/10**, entreprise dans l'objectif de libéraliser le système bancaire et bancariser l'économie algérienne, nous nous sommes intéressées à l'étude d'un échantillon de banques étrangères dans la ville de Bejaia, où l'objectif principal de notre étude est d'analyser l'apport de ces banques en matière de développement local à la ville de Bejaia.

Pour ce faire nous avons essayé de structurer notre travail en trois chapitres en suivant quatre approches méthodologiques, à savoir, bibliographique et documentaire, institutionnelle, statistique et enfin descriptive.

D'après le premier chapitre nous avons constaté que l'implantation des banques à l'étranger revêt cinq formes principales, à savoir, succursale, filiale, agence, bureau de représentation et banque affiliée, qui dépendent de la réglementation bancaire, de la taille de la banque mère, du risque pays, etc.

L'Algérie compte **14** banques de différentes nationalités, dont **10** filiales et **3** succursales. Parmi celles-ci se trouvent les banques françaises SGA et BNP, qui dominent par leurs réseaux d'agences, avec respectivement, **86** et **73** agences et la banque koweïtienne AGB avec **55** agences.

Les statistiques relatives aux activités des banques étrangères en Algérie indiquent que celles-ci enregistrent une évolution positive en terme des dépôts et des crédits, néanmoins, les banques nationales collectent **88,11%** des ressources et distribuent **87,8%** des crédits ce qui attribue des parts très minimales aux banques étrangères, soit **11,89%** et **12,11%**.

D'après l'analyse des résultats de notre enquête auprès des banques étrangères de la ville de Bejaia, qui prennent toutes la forme d'agence, que l'implication de celles-ci à la création de l'emploi est minime, soit **0,09%** de la totalité de la population en âge de travailler.

Les ressources collectées par ces banques sont à plus de **97%** des ressources à vue et à près de **2,45%** des ressources à terme, ce qui peut influencer négativement la part de la participation de ces banques au financement de l'économie.

Pour la monétique nous avons constaté une forte utilisation des cartes bancaires, de paiement et de retrait, soit **64%** des clients (salariés et commerçants) possèdent une



## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

carte bancaire. Néanmoins aucune des banques enquêtées n'a développé l'utilisation des cartes de crédit.

Concernant les crédits, nous avons constaté que les particuliers et les industriels sont classifiés en première position par plus de **44%** des banques enquêtées les banques étrangères favorisent le financement de la clientèle particulière et industrielle. Notons plus de **80%**, ont mis l'accent sur les particuliers travaillant dans la fonction libérale, car le financement de cette catégorie est jugé rentable avec un risque minime.

Les secteurs qui ont occupé le plus de financement sont l'industrie, avec une part de **27%** sur la totalité des secteurs financés, le commerce avec **23%** et la santé avec **17%**. Pour les secteurs qui sont financés par pratiquement toutes les banques sont le commerce, par **100%** des banques, et le PTBH par **83%**.

Sur la totalité des projets financés, soit **2451** projets, par les banques étrangères, plus de **92%** sont financés seulement par SGA et BNP, le reste des projets plus de **7%** sont assurés par Natixis et ABC, ce qui laisse montrer une très faible participation des ces dernières au financement des projets.

Concernant le financement des entreprises, les résultats nous indiquent que **100%** des banques étrangères répondantes à cette question orientent leurs actions vers le financement des crédits d'exploitation à CT, et que plus de **71%** vers les crédits d'investissement à MT, de plus qu'à peine **30%** financent les investissements à LT.

Comme nous avons constaté que les crédits destinés aux PME/PME représentent au moyenne **50%** de la totalité des crédits accordés aux différentes catégories d'entreprises en **2015**, la part consacrée aux grandes entreprises représente **40%** par contre celle occupée par les créations de nouvelles entreprises ne représente au moyenne que **10%**.

À partir de ces résultats, nous pouvons dire que malgré les différents secteurs pris en charge par les banques étrangères et le nombre non négligeable de projets financés, ces banques laissent apparaître une préférence des opérations qui tendent vers le court et moyen terme que celle de long terme. Ainsi, les opérations les plus rentables et les moins risquées, que les opérations de long terme génératrices de développement par la création des richesses et de l'emploi, par l'amélioration de la qualité des services et produits offerts, par la mise en place de nouvelles innovations et par l'apport de nouvelles technologies, etc.

En effet les résultats obtenus de notre enquête nous permettent de confirmer nos hypothèses de travail selon lesquelles la participation des banques étrangères au

## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

développement local est limité et les banques étrangères ont tendance à orienter leurs activités vers les créneaux les plus rentables et les moins risqués.

Néanmoins, malgré cette tendance des crédits vers le CT, nous avons constaté que la majorité des banques, soit **83%**, prennent en charge le financement des projets liés au BTPH malgré que celui-ci présente un haut risque.

Pour atteindre notre objectif, nous avons rencontré une difficulté majeure. Il s'agit du manque de coopération de certains enquêtés qui s'est manifesté par le retour de certains questionnaires non remplis ou avec des taux de réponse très faibles et le refus de certains responsables d'accepter de faire un entretien. Ceci nous a obligées de limiter notre étude aux banques répondantes, alors que nous aurions souhaité travailler sur tout le réseau bancaire étranger de la ville de Bejaia.

Suite aux résultats de notre recherche nous pouvons orienter les futurs chercheurs vers 2 pistes de recherche, la piste une concerne une étude profonde de l'apport des banques étrangères au développement local, une deuxième piste concerne les difficultés rencontrées par ces banques en Algérie.

## **BIBLIOGRAPHIE**

## **Bibliographie**

### **Ouvrages:**

- ◆ AMELON, Jean-Louis et CARDEBAT, Jean-Marie. *Les nouveaux défis de l'internationalisation: quel développement international pour les entreprises après la crise*, édition De Boeck, 1<sup>er</sup>éd, Bruxelles, 2010.
- ◆ BENHALIMA Ammour. *Le système bancaire algérien : textes et réalités*, édition Dahlab, Alger, 2001.
- ◆ BUCKLY, Peter-J et CASSON, Mark. *The futur of multinational entrepris"*, édition 25th anniversary, Londres, Macmillan, 1991.
- ◆ GOUTTEBEL, Jean-Yves. *Stratégies de développement territorial*, édition Economica, Paris, 2001.
- ◆ GREFFE, Xavier. *Territoires en France, les enjeux économiques de la décentralisation*, édition Economica, Paris, 1984.
- ◆ KHAMBATA, Dara. *The practice of multinational banking: Macro-Policy issues and key international concepts*, Quorum Books, 2nd edition, United States, 1996.
- ◆ LEGRAND, Ghislaine et MARTINI, Hubert. *Commerce International*, Dunod, 3<sup>er</sup>, Paris, 2010.
- ◆ MULLINEUX, Andrew.W et MURIND, Victor. *Handbook of multinational banking*, édition Edward Edgar, Royaume-Uni, 2003.
- ◆ NEKHILI, Mehdi et KARYOTIS, Catherine. *Stratégies bancaires internationales*, édition Economica, Paris, 2008.
- ◆ PAYARD, Josette. *Finance internationale d'entreprise*, édition Vuibert, Paris, 1988.
- ◆ PUPION, Pierre-Charles. *Economie et gestion bancaire*, édition Dunod, Paris, 1999.
- ◆ VACHON, Bernard. *Le développement local : théorie et pratique*, édition Gaëtan Morin, 1993.

### **Dictionnaires et Guides :**

- ◆ BIALES, C et al. *Dictionnaire d'économie et des faits économiques et sociaux contemporains"*, édition Foucher, Paris, 1991.
- ◆ Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition 2015.

### **Thèses et mémoires :**

- ◆ BOUBACAR, Hamadou. *Internationalisation bancaire: déterminants du choix et de la performance des formes d'implantation bancaire à l'étranger*, Thèse Doctorat en Sciences de Gestions, Université de Reims Champagne-Ardenne, France, 2007.
- ◆ CHERIGUI, Chahrazed. *Le financement du commerce extérieur par les banques algériennes*, mémoire de magistère en droit bancaire et financier, Université d'Oran, 2014.
- ◆ ZIANI, Lila. " *Contribution à l'étude de l'apport des banques étrangères en matière de financement des investissements en Algérie*", Thèse de magistère en Sciences économique, Université Abderrahmane Mira, Bejaia, Juillet 2006.
- ◆ RAHMANI-BRAHMI, Lila. *Evaluation du système bancaire algérien à travers sa contribution au financement des projets de développement local*, Thèse de magistère en Sciences Economiques, Université Abderrahmane Mira, Bejaia, Juillet 2008.
- ◆ TROUDART, Jessy. *Analyse et comparaison des stratégies d'internationalisation des banques*", Thèse Doctorat, UNIVERSITÉ MONTESQUIEU-BORDEAUX IV, France, 2012.

### **Articles, revues et rapports:**

- ◆ AGRAWAL, Sangeev et RAMASWAMI, Srighar-N. *Choice of foreign market entry mode: impact of ownership, location and internationalization factors*, Journal of International Business studies, 1992.
- ◆ BALDOCK, Anne. *International Banking Supplement*", *International Financial Law Review*, United Kingdom, 1991.
- ◆ BELGHERSA, Abdelatif. *Questionnements sur la privatisation des banques publiques en Algérie*, Revue des Sciences Humaines, Université Mohamed Khider Biskra, N° 11, Mai 2007.
- ◆ BOUBACAR, Hamadou. *Les déterminants des formes d'implantation bancaire à l'étranger*", Cahier de recherche GIREF, France. 2008.
- ◆ CNUCED, *Examen de la politique de l'investissement : Algérie*, Nations Unies, New York et Genève, 2004.
- ◆ Di ANTONIO, P et al. *Multinational banks in the global economy: Evidence from Italian case*, Competitive paper, CIRET- Politecnico di Milano, 1997.
- ◆ DIETSCH, Michel. *Quel modèle de concurrence dans l'industrie bancaire ?*, Revue Économique, Persea, vol. 43, n° 2, 1992.

- ◆ DOMANSKI, Dietrich. *Présence des banques étrangères dans les économies émergentes : nouveaux acteurs, nouveaux défis*, Rapport trimestriel BRI, décembre 2005.
- ◆ Données de la DPAT. *Annuaire Statistique de la Wilaya de Bejaia*, Bejaia, 2015.
- ◆ FAVREAU, L et LEVESEQUE, B. *Développement économique communautaire, économie et sociale et intervention*, Presse de l'Université de Québec, Sainte-Foy, Canada, 1996.
- ◆ FOCARELLI, Dario et POZZOLO, Alberto-Franco. *The Determinants of Cross-Border Bank Shareholdings; an Analysis with Bank-Level Data from OECD Countries*, BAANCA D'ITALIA, Working paper, 2000.
- ◆ FOCARELLI, Dario et POZZOLO, Alberto-Franco. *Where do banks expand abroad? An empirical analysis*», *The Journal of Business*, n° 9/03, Italy, 2002.
- ◆ GRACIA BLANDON, Josep, « *The choice of the form of representation in multinational banking : Evidence from Spain* », Universitat Pompeu Fabra - Faculty of Economic and Business Sciences, Economics working paper n° 271, 1998.
- ◆ HACHEMI-DOUICI, Naima et SI MOHAMMED, Djamel. *La problématique du développement économique local et la recomposition du territoire en Algérie : de la construction à la construction libérale*, Université Mouloud Mammeri-Tizi Ouzou, Colloque-ASRDLF, 2014.
- ◆ HEINKEL, R- L et LEVI, M-D. *The structure of international banking*», *Journal of International Money and Finance*, Vol. 11, 1992.
- ◆ HURDUC, Nicoleta et NITU, Alin. *Forms and strategies of the banks to enter on a foreign markets* », *Theoretical and applied economics*, volume XVIII, N° 7(560), 2011.
- ◆ KOGUT, Bruce and SINGH, Harbir *The effect of national culture on the choice of entry mode*, *Journal of International Business Studies*, Fall 1988.
- ◆ METAIS, Joël. *Le processus de multinationalisation des grandes banques commerciales*, *Revue économique*, Persea, volume 30, n°3, France, 1979.
- ◆ MUTINELLI, M et PISCITELLO, L. *Foreign direct investment in the banking sector: the case of Italian banks in 90's*, *International Business Review*, 2001.
- ◆ NEKHILI, Mehdi et BOUBACAR, Hamadou. *Les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger : une analyse théorique*", *Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion* n° 224-225--Finance, Mars-Juin 2007.

- ◆ OCDE. *Conduire les politiques de développement régional : les indicateurs de performance*, 2009.
- ◆ Office National des Statistiques. *Premier Recensement Economique-2011*, Alger, janvier 2012.
- ◆ PROULX et al. *Stratégies des acteurs du développement local et régional par les TIC*, Rapport préliminaire, Université du Québec à Chicoutimi, Février 2003.
- ◆ TSCHOEGL, Adrian-E. *Who owns the major US subsidiaries of foreign banks?*, *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money*, Vol. 14, 2004.
- ◆ VERNIERE, Michel. *La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure*, Colloque, La mesure du développement, CES-Université de Paris 1, Février 2012.
- ◆ WILLIAMS, Barry. *Multinational banking and global capital markets*, School of Business, Bond University, Queensland, Australia, 2000.

#### **Textes de Lois:**

- ◆ Instruction N° 11-07 du 23 Décembre 2007 fixant les conditions de constitution de banque et d'établissement financier et d'installation de succursale de banque et d'établissement financier étranger.
- ◆ Loi N° 62-144 du 13 Décembre 1962 portant création et fixant les statuts de la Banque Centrale d'Algérie.
- ◆ Loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit (LMC).
- ◆ Ordonnance N° 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée par l'ordonnance N° 10-04 du 26 Août 2010.
- ◆ Ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009.
- ◆ Règlement N° 06-02 du 24 Septembre 2006 fixant les conditions de constitution de banque et d'établissement financier et d'installation de succursale de banque et d'établissement financier étranger.
- ◆ Règlement N° 08-04 du 23 Décembre 2008 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie.
- ◆ Règlement N° 95-04 du 20 Avril 1995 modifiant et complétant le règlement N° 91-09 du 14 Août 1991 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

- ◆ Règlement N° 14-01 du 16 Février 2014 portant coefficients de solvabilité applicable aux banques et établissements financiers.
- ◆ Règlement N° 92-05 du 22 Mars 1992 concernant les conditions que doivent remplir les fondateurs, dirigeants et représentants des banques et établissements financiers.
- ◆ Règlement N° 91-10 du 14 Août 1991 portant conditions d'ouverture des bureaux de représentation de banques et établissements financiers étrangers.

**Sites internet :**

- ◆ <http://www.ilo.org>. International Labour Office.
- ◆ <https://www.ffsa.fr>. Fédération Française des Sociétés d'Assurance.
- ◆ <http://www.chinanews.free.fr>. Conseil Chinois pour le Développement du Commerce International.
- ◆ <https://www.db.com>. Deutsche Bank.
- ◆ <http://www.biat.com>. Banque Internationale Arabe de Tunisie.
- ◆ <http://www.bank-of-algeria.dz>. Banque d'Algerie.
- ◆ <http://www.albaraka-bank.com>. Al Baraka bank.
- ◆ <http://www.societegenerale.dz>. Société Générale Algérie.
- ◆ <http://www.bnpparibas.dz>. PNB Paribas El Djazaïr.
- ◆ <http://www.agb.dz>. Gulf Bank Algeria.
- ◆ <http://www.trust-bank-algeria.com>. Trust Bank Algeria.
- ◆ <http://www.bank-abc.com>. ABC Bank Algeria.
- ◆ <http://www.housingbankdz.com>. Housing Bank Algeria.
- ◆ <http://www.citigroup.com>. Citibank.
- ◆ <http://www.natixis.dz>. Natixis.
- ◆ <http://www.arabbank.dz>. Arab Bank PLC.
- ◆ <http://www.fransabank.dz>. Fransabank El Djazaïr SPA.
- ◆ <http://www.ca-cib.fr>. Crédit Agricole "CIB".
- ◆ <http://www.algeria.hsbc.com>. HSBC.
- ◆ <http://www.alsalamalgeria.com>. Al Salam Bank.



# **ANNEXES**

## Annexe N° 01

### **RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LES APPORTEURS DE CAPITAUX**

**LES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ETRE FOURNIS PAR TOUTE PERSONNEL APPELEE A DETENIR AU MOINS 10 % DES DROITS DE VOTE**

1. Nom de la banque ou de l'établissement financier pour lequel ces renseignements sont fournis.

2. Identité de l'apporteur de capitaux

- s'il s'agit d'une personne morale, indiquer également la raison sociale, la forme juridique, l'adresse du siège social.

- s'il s'agit d'une personne physique, indiquer le nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité et domicile.

Préciser s'il est prévu sa désignation comme un des dirigeants de la société.

3. Quel est le montant et le pourcentage de la participation et son équivalence en droits de vote ?

Décrire précisément le montage juridique et financier de l'opération d'acquisition des titres.

4. Quelle est l'activité de l'apporteur de capitaux ? S'il fait partie d'un groupe, fournir un descriptif du groupe et un organigramme indiquant les pourcentages de détention en parts de capital et en droits de vote.

5. Citer les principaux dirigeants de l'apporteur de capitaux s'il s'agit d'une personne morale.

6. Quelle est la répartition du capital de l'apporteur de capitaux et, si celui-ci fait partie d'un groupe, celle du capital de la maison mère ?

7. L'apporteur de capitaux détient-il des participations significatives dans d'autres banques ou établissements financiers ?

Le groupe auquel il appartient détient-il lui même des participations significatives dans des banques et établissements financiers ? Si tel est le cas, donnez la liste de ces participations et le montant ?

8. L'apporteur de capitaux et les sociétés qui lui sont liées exercent-ils une activité financière? Si oui, à quelles autorités sont-ils soumis à ce titre ?

9. Au cours des dix dernières années, l'apporteur de capitaux a-t-il fait l'objet d'une enquête ou d'une procédure dans le cadre professionnel administratif ou judiciaire présentant un caractère significatif ?

A sa connaissance, des sociétés de son groupe se sont-elles trouvées dans la même situation ? Eventuellement, cette enquête ou procédure a-t-elle abouti à une sanction.

10. L'apporteur de capitaux est-il ou s'attend-il à être prochainement l'objet d'une procédure administrative, judiciaire ou amiable susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière. A sa connaissance, des sociétés de son groupe sont-elles dans la même situation ? Apporter tous les renseignements utiles.

11. A quels objectifs répond la prise de participation dans la banque ou dans l'établissement financier ? Quels effets en attend l'apporteur de capitaux ? Apporter tous renseignements utiles.

12. Des relations d'affaires significatives existent-elles entre l'apporteur de capitaux et la banque ou l'établissement financier ? Comment ces relations devraient-elles évoluer à l'avenir?

13. Quels sont les principales relations bancaires de l'apporteur de capitaux ? Préciser l'ancienneté de ces relations.

14. Sont assimilés aux droits de vote détenus par un apporteur de capitaux :

— les droits de vote détenus par d'autres personnes pour son compte. Préciser l'identité de ces personnes.

— les droits de vote détenus par les sociétés placées sous son contrôle effectif. Préciser l'identité de ces sociétés.

— les droits de vote détenus par un tiers avec qui il agit.

— les droits de vote que l'apporteur de capitaux ou les autres personnes citées ci-dessus sont en droit d'acquérir à leur seule initiative en vertu d'un accord.

Indiquer avec précision tous les accords existants en ces domaines.

15. L'apporteur de capitaux a-t-il donné en garantie certaines de ces actions de la banque ou de l'établissement financier ? Si oui, préciser le ou les bénéficiaire (s).

16. Communiquer les comptes de l'apporteur de capitaux s'il s'agit d'une personne morale et/ou de sa maison-mère pour les trois dernières années et une prévision pour l'année en cours (y compris les données consolidées le cas échéant).

Communiquer également les statuts.

Si l'apporteur de capitaux est une institution financière, donner des éléments d'information sur ses principaux ratios de bilan et fournir éventuellement les rapports d'activité des trois (03) derniers exercices.

17. Fournir toute information supplémentaire susceptible d'éclairer la Banque d'Algérie.

## Annexe N° 02

### **Description du projet de constitution d'une banque et d'un établissement financier**

1. Nom, dénomination ou raison sociale envisagée et adresse du siège social ou de la succursale en Algérie s'il s'agit d'une entreprise étrangère.

2. Forme juridique et projets de statuts.

3. Nature des titres représentant le capital ; lien entre la détention de ces titres et l'exercice des droits de vote.

4. Montant du capital existant ou à constituer, ou montant de la dotation pour les succursales d'entreprises étrangères.

5. Répartition des actions (ou parts sociales) et des droits de vote. Les apporteurs de capitaux appelés à détenir au moins 10 % des droits de vote doivent fournir les renseignements figurant à l'annexe 1 de la présente instruction.

6. Identité de deux personnes - au moins - devant assurer la détermination effective de l'activité de l'entreprise et la responsabilité de la gestion conformément à l'article 135 de la Loi n° 90.10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Les dirigeants désignés doivent fournir tous les renseignements nécessaires dont un curriculum vitae détaillé permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, et la qualité de gestionnaire des intéressés et produire un bulletin de leur casier judiciaire.

Pour les dirigeants de nationalité étrangère résidant depuis moins de trois ans en Algérie, le bulletin de casier judiciaire est remplacé par un document délivré par les autorités compétentes de leur pays d'origine et attestant que les intéressés ne sont pas, aux termes de la réglementation de leur pays, frappés d'une interdiction de diriger une banque ou un établissement financier.

7. Identité des membres de l'organe délibérant et des associés non dirigeants des sociétés. Cette information doit être complétée, dans le cas des établissements non affiliés à un organe central, par la remise d'un curriculum vitae et d'une déclaration attestant qu'aucune de ces personnes ne tombe sous le coup des interdictions édictées à l'article 125 de la Loi n° 90.10 du 14 Avril 1990 relatives à la monnaie et au crédit.

8. Identité des commissaires aux comptes pressentis.

9. Au cas où la personne morale pour laquelle l'agrément est demandé est déjà constituée, description de son activité et production de ses trois derniers bilans certifiés.

10. Description de l'activité projetée :

a)- Nature et volume des différents types de concours (crédits, crédits-bails, garanties ...) susceptibles de figurer au bilan ou au hors bilan.

— des autres services offerts à la clientèle (mise à disposition de moyens de paiement, gestion de patrimoine, ingénierie financière ...)

b)- Composition de la clientèle (particuliers, entreprises, investisseurs institutionnels) que la Banque ou l'établissement financier se propose d'approcher.

c)- Nature des ressources utilisées ; part respective des fonds propres, des concours des actionnaires, des titres de créances négociables ou obligataires, des dépôts du public, des emprunts sur le marché interbancaire...

d)- Evolution de l'effectif susceptible d'être employé pendant les trois années à venir et de la masse salariale correspondante, répartie par catégorie de personnel. Eventuellement, modalités d'intéressement du personnel aux résultats.

e)- Organisation et moyens prévus, notamment en matière :

— d'approche de la clientèle (création de guichets, recours à des intermédiaires ou démarcheurs),

— de comptabilité et équipements informatique,

— de contrôle (interne, des risques, de marché, de change, etc...).

f)- Bilans et comptes de résultats prévisionnels pour les trois prochains exercices

Niveau prévisionnel des principaux ratios de gestion à la fin de chaque exercice (couverture de risques, liquidité, coefficient de fonds propres et de ressources permanentes).

11. Justification de la nature de l'autorisation demandée : Banque ou Etablissement Financier.

### Annexe N° 03

#### **Enquête du CMC sur les personnes désirant créer une banque ou établissement financier en Algérie**

**Art. 80.** — Sans préjudice des conditions fixées par le Conseil, par voie de règlement, à leurs personnels d'encadrement, nul ne peut être fondateur d'une banque ou d'un établissement financier ou membre de son conseil d'administration, ni, directement ou par personne interposée, diriger, gérer ou représenter à un titre quelconque une banque ou un établissement financier, ni disposer du pouvoir de signature pour de telles entreprises :

— s'il a fait l'objet d'une condamnation :

- a) pour crime,
  - b) pour détournement, concussion, vol, escroquerie, émission de chèque sans provision ou abus de confiance ;
  - c) pour soustractions commises par dépositaires publics ou par extorsion de fonds ou de valeurs ;
  - d) pour banqueroute ;
  - e) pour infraction à la législation et à la réglementation des changes ;
  - f) pour faux en écritures ou faux en écritures privées de commerce ou de banque ;
  - g) pour infraction au droit des sociétés ;
  - h) pour recel des biens détenus à la suite de ces infractions ;
  - i) pour toute infraction liée au trafic de drogue, au blanchiment de l'argent et au terrorisme.
- s'il a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction étrangère et passée en force de chose jugée, constituant d'après la loi algérienne une condamnation pour l'un des crimes ou délits mentionnés au présent article ;

- s'il a été déclaré en faillite ou si une faillite lui a été étendue ou s'il a été condamné en responsabilité civile comme organe d'une personne morale faillie tant en Algérie qu'à l'étranger et ce, tant qu'il n'a pas été réhabilité.

**Annexe N° 05**

**Réseau bancaire de la ville de Bejaia**

<b>Banques nationales</b>	<b>Nombre d'agences</b>	<b>Lieu d'implantation</b>	<b>Date d'implantation</b>
<b>BNA</b>	- Agence 356 - Agence 587 - Agence 588	- Cité Tobal - Ihaddaden - Centre ville	- 1991 - 1989 - 1966
<b>BDL</b>	- Agence 133 - Agence 152	- Cité Tobal - Rue Liberté	- 1985 - 1985
<b>CPA</b>	- Agence 302 - Agence 156 - Agence 157	- Centre ville - Lekhmis - Sidi Ahmed	- 1966 - 1995 - 2008
<b>BEA</b>	- Agence 040 - Agence 041	- Centre ville - Edimco	- 1967 - 2006
<b>BADR</b>	- Agence 357 - Agence 361 - Agence 364	- wilaya - Centre ville - Cité Tobal	- 1982 - 1986 - 2016
<b>CNEP</b>	- Agence 802 - Agence 213 - Agence 209	- Wilaya - Sidi Ahmed - Cité Tobal	- 1979 - 1996 - 2005
<b>Total des agences de banques nationales</b>	<b>16</b>	/	/
<b>Banques étrangères</b>	<b>Nombre d'agences</b>	<b>Lieu d'implantation</b>	<b>Date d'implantation</b>
<b>SGA</b>	- Agence 503 - Agence 501 - Agence 504	- Quartier Seghir - Sidi Ahmed - Cité Tobal	- 2007 - 2006 - 2008
<b>BNP</b>	- Agence 7130 - Agence 7630	- Edimco - Daouadji	- 2007 - 2010
<b>Al Baraka</b>	- Agence 407	- Cité Tobal	- 2008
<b>AGB</b>	- Agence 107	- Aamriw	- 2011
<b>TRUST</b>	- Agence 601	- Edimco	- 2009
<b>ABC</b>	- Agence 061	- Edimco	- 2012
<b>NATIXIS</b>	- Agence 061	- Aamriw	- 2006
<b>HOUSING BANK</b>	- Agence 106	- Edimco	- 2014
<b>Total des agences de banques étrangères</b>	<b>11</b>		
<b>Total des agences de banques nationales (en %)</b>	<b>59,26%</b>		
<b>Total des agences de banques étrangères (en %)</b>	<b>40,74%</b>		
<b>Total</b>	<b>100%</b>		

**Source :** réalisé par nos soins à partir d'un entretien auprès des responsables de toutes les banques de la ville de Bejaïa.



**Annexe N° 04**

**LETTRE D'ENGAGEMENT DU PRESIDENT  
DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Monsieur le Gouverneur,**

Eu égard à la dissociation entre les fonctions de Président de l'organe délibérant (préciser la nature de l'organe) et de Directeur Général et de l'autonomie qui doit caractériser chacune d'elles dans l'exercice de l'activité bancaire en vue de la réalisation de l'objet social, je m'engage en ma qualité de président du Conseil..... de la Banque, à :

1. Créer les conditions nécessaires en vue d'assurer une gestion saine et prudente de la banque en toutes circonstances, de remplir toutes les missions et de respecter toutes les obligations qui sont édictées par la législation et la réglementation en vigueur ;
2. Agir dans les limites des prérogatives qui me sont dévolues par les statuts de la banque ;
3. Respecter scrupuleusement les missions du Directeur Général de la banque telles qu'elles sont arrêtées par les organes habilités de celle-ci ;
4. Veiller à la stricte application des décisions adoptées par lesdits organes

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma haute considération.

**Le Président du Conseil d'.....**

**Nota**

**bene :**

L'engagement  
par

doit  
l'Assemblée

être

approuvé  
Générale.

Annexe N°06

**Enquête par questionnaire auprès des banques étrangères  
implantées au niveau de la wilaya de Bejaia**

**Identification de la banque**

Dénomination de la Banque : .....

Adresse de la Banque : .....

Contact : .....

Qualité du répondant : .....

**I. Questions relatives aux caractéristiques générales de la banque**

1. Date de demande d'agrément: .....

2. Date de démarrage de l'activité de votre banque : .....

3. Activité principale de la banque : .....

4. Nombre de vos implantations au niveau de la wilaya de Bejaia ?

Forme	Nombre	Wilaya
Bureau de représentation	.....	.....
Agence	.....	.....
Succursale	.....	.....
Filiale	.....	.....
Banque affiliée	.....	.....

5. Quels sont les facteurs déterminants de votre implantation dans la région ?

.....  
.....  
.....

**II. Questions relatives à l'effectif de l'agence**

6. Nombre et revenu de l'effectif de votre Agence

Niveau	Nombre	Part en pourcentage	Salaire mensuel moyen
Cadre	.....	.....	.....
Maitrise	.....	.....	.....
Agent d'exécution	.....	.....	.....
<b>Total</b>			

7. Quel est le nombre moyen de poste que votre Agence créé par an ?.....

8. Parmi l'effectif de l'agence y a-t-il un (ou des) étranger(s) ?



**13.** Classifiez les critères de sélection de vos clients par ordre décroissant (du plus important au moins important)

.....  
.....  
.....  
.....

**14.** Sur le plan sectoriel, quel est la branche d'activité la mieux financée par votre Agence ? Et pour quelle raison ?

.....  
.....  
.....  
.....

**15.** Quels sont les projets les moins financés par votre Agence ? Pour quel raison?

.....  
.....  
.....  
.....

**16.** Quels secteurs d'activité accaparent le plus de crédit (en%)?

Agriculture.....	BTP.....
Industrie.....	Commerce.....
Pêche.....	Tourisme.....
Services.....	Import/export.....
Artisanat.....	Autres.....
Santé.....	

**17.** Quels sont les montants de crédits accordés aux projets dans les différentes branches d'activité par an?

Agriculture.....	BTP.....
Industrie.....	Commerce.....
Pêche.....	Tourisme.....
Services.....	Import/export.....
Artisanat.....	Autres.....
Santé.....	

18. Quel est le nombre de projets financés par année ?

Année	nombre de projets
2006	.....
2007	.....
2008	.....
2009	.....
2010	.....
2011	.....
2012	.....
2013	.....
2014	.....
2015	.....

19. Quel est le montant maximum de prêts aux entreprises ?

.....

20. Quel est le montant minimum de prêts aux entreprises ?

.....

21. Quels sont les différents crédits et leurs durées accordées aux entreprises ?

Type de crédit	durée
.....	.....
.....	.....

22. Quelle est la part en pourcentage des prêts accordée au financement de la création des entreprises, aux PME/PMI et aux grandes entreprises ?

Années	Créations nouvelles	PME/PMI	Grandes entreprises
2000	.....	.....	.....
2001	.....	.....	.....
2002	.....	.....	.....
2003	.....	.....	.....
2004	.....	.....	.....
2005	.....	.....	.....
2006	.....	.....	.....
2007	.....	.....	.....
2008	.....	.....	.....
2009	.....	.....	.....
2010	.....	.....	.....
2011	.....	.....	.....
2012	.....	.....	.....
2013	.....	.....	.....
2014	.....	.....	.....
2015	.....	.....	.....
<b>Total</b>			

**23.** Au cours de ces dernières années, comment ont évolué les critères d'attribution de crédit à vos clients ?

<b>Type de crédit</b>	crédits aux PME/PMI		Crédits aux grandes entreprises	
	Crédit à court terme	Crédit à long terme	Crédit à court terme	Crédit à long terme
se sont sensiblement durcis				
se sont quelque peu durcis				
n'ont pratiquement pas changé				
se sont assouplis quelque peu				
se sont sensiblement assouplis				

**24.** Quels types de financements les clients ont-ils tendance à demander au cours de ces dernières années ?

<b>Type de crédit</b>	crédits aux PME/PMI		Crédits aux grandes entreprises	
	Crédit à court terme	Crédit à long terme	Crédit à court terme	Crédit à long terme
a diminué sensiblement				
a diminué quelque peu				
est restée à peu près inchangée				
a augmenté quelque peu				
a augmenté sensiblement				

**25.** Autre précisions à ajouter concernant l'agence :

.....

.....

.....

.....

Merci pour votre collaboration!

# **TABLE DES MATIERES**

## Table des matières

<b>Intruduction Générale .....</b>	<b>.....</b>
<b>CHPAITRE I : Généralités sur les banques étrangères.</b>	
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Section 1 : Cadre conceptuel de l'implantation à l'étranger .....</b>	<b>5</b>
<b>I. Concepts liés à la multinationalisation bancaire .....</b>	<b>5</b>
<b>I.1. L'internationalisation bancaire .....</b>	<b>5</b>
<b>I.2. La multinationalisation bancaire .....</b>	<b>5</b>
<b>1.3. Implantation à l'étranger .....</b>	<b>6</b>
<b>I.4. Banque mère .....</b>	<b>6</b>
<b>II. Activités des banques multinationales .....</b>	<b>7</b>
<b>II.1. Activité de service .....</b>	<b>7</b>
<b>II.2. Activité de gros .....</b>	<b>7</b>
<b>II.3. Activité de détail .....</b>	<b>7</b>
<b>III. Raisons de multinationalisation bancaire .....</b>	<b>8</b>
<b>III.1. Saturation du marché local .....</b>	<b>8</b>
<b>III.2. Intensité de la concurrence .....</b>	<b>8</b>
<b>III.3. Poursuite des clients .....</b>	<b>8</b>
<b>III.4. Volume des échanges commerciaux .....</b>	<b>9</b>
<b>III.5. Répartition des risques .....</b>	<b>9</b>
<b>III.6. Opportunités dans les pays d'accueil .....</b>	<b>9</b>
<b>Section 2 : Formes d'implantations bancaires à l'étranger .....</b>	<b>10</b>
<b>I. Formes d'implantation directes .....</b>	<b>10</b>
<b>I.1. Formes dépendantes de la banque mère .....</b>	<b>10</b>
<b>I.1.1. Bureau de représentation .....</b>	<b>10</b>
<b>I.1.2. Agence .....</b>	<b>11</b>



<b>I.1.3.</b> Succursale.....	12
<b>I.2.</b> Formes indépendantes de la banque mère.....	13
<b>I.2.1.</b> Filiale.....	13
<b>I.2.2.</b> Banque affiliée .....	14
<b>II.</b> Formes d'implantations indirectes .....	15
<b>II.1.</b> Banque correspondante.....	16
<b>II.2.</b> Pools bancaires internationaux .....	16
<b>Section 3 : Les facteurs déterminants de la forme d'implantation directe .....</b>	<b>17</b>
<b>I.</b> La taille de la banque mère.....	17
<b>II.</b> La distance .....	18
<b>III.</b> L'expérience de la banque mère en matière de multinationalisation.....	18
<b>IV.</b> La réglementation bancaire .....	19
<b>V.</b> Le risque pays .....	20
<b>VI.</b> La nature de l'activité à exercer dans le pays d'accueil .....	20
<b>Section 4 : Implication des banques étrangères au développement local.....</b>	<b>21</b>
<b>I.</b> Cadre conceptuel sur le développement local .....	21
<b>I.1.</b> Définition du développement local (DL) .....	21
<b>I.2.</b> Caractéristiques du développement local .....	22
<b>I.3.</b> Dimensions du développement local.....	22
<b>I.4.</b> Acteurs du développement local .....	22
<b>IV.</b> Indicateurs du développement local .....	23
<b>II.</b> Contribution des banques étrangères au développement local .....	24
<b>II.1.</b> Création de l'emploi .....	25
<b>II.2.</b> Financement de l'économie.....	25
<b>II.2.1.</b> Financement des ménages .....	25
<b>II.2.2.</b> Financement des entreprises .....	25
<b>II.2.3.</b> Financement des pouvoirs publics.....	26

<b>II.2.4.</b> Financement du commerce extérieur .....	26
<b>II.3.</b> Développement et modernisation des moyens de paiement .....	26
<b>II.4.</b> L'amélioration de la qualité du personnel .....	26
<b>II.5.</b> Développement du système bancaire local .....	26
<b>Conclusion</b> .....	27
 <b>CHAPITRE II : Implantation bancaire étrangère en Algérie</b>	
<b>Introduction</b> .....	28
 <b>Section 1 : Conditions relatives à l'implantation des banques étrangères en Algérie..</b>	
<b>I.</b> Conditions de constitution des banques et établissements financiers en Algérie.....	29
<b>I.1.</b> Exigence en fonds propres .....	29
<b>I.2.</b> Conditions relatives aux dirigeants et à la forme sociale .....	30
<b>II.</b> Conditions relatives à l'implantation de banques étrangères .....	30
<b>II. 1.</b> Bureaux de représentation .....	31
<b>II.1.</b> Succursales.....	31
<b>III.</b> Autorisation et agrément .....	32
<b>III. 1.</b> La phase d'autorisation .....	33
<b>III. 2.</b> La phase d'agrément .....	33
<b>IV.</b> Retrait de l'agrément.....	34
 <b>Section 2 : Aperçu historique sur l'implantation des banques étrangères en Algérie</b>	
<b>I.</b> Rappel historique sur le système bancaire Algérien.....	35
<b>I. 1.</b> Etape de nationalisation et spécialisation du système bancaire algérien.....	35
<b>I.2.</b> Etape de la libéralisation du secteur bancaire.....	36
<b>II.</b> historique de l'implantation de banques étrangères en Algérie.....	37
 <b>Section 3 : Activité des banques étrangères en Algérie</b>	
<b>I.</b> Part des banques étrangères dans la collecte des ressources .....	41
<b>II.</b> Part des banques étrangères dans la distribution des crédits .....	42
<b>II.1.</b> Distribution des crédits par secteur.....	42

<b>II.2.</b> Distribution des crédits par maturité.....	44
<b>III.</b> Evaluation de l'activité des banques étrangères implantées en Algérie .....	45
<b>III.1.</b> La collecte de dépôts et distribution de crédits par banque.....	45
<b>III.2.</b> Implication des banques étrangères dans le financement et l'emploi.....	47
<b>III.2.1.</b> Distribution des crédits par secteur économique.....	47
<b>III.2.2.</b> Composition de la clientèle .....	48
<b>III.2.3.</b> Creation d'emploi .....	51
<b>Conclusion</b> .....	52
 <b>CHPITRE III : Analyse de l'impact des banques étrangères sur le développement local de la ville de Bejaia</b>	
<b>Introduction</b> .....	53
 <b>Section 1 : Enquête de terrain auprès des banques étrangères de la ville de Béjaia</b> ....	54
<b>I.</b> Présentation de l'enquête de terrain .....	54
<b>I.1.</b> Objectif et méthodologie de l'enquête .....	54
<b>I.2.</b> Echantillonnage .....	54
<b>I.3.</b> Présentation du contenu du questionnaire .....	55
<b>II.</b> Présentation du réseau bancaire de la ville de Béjaia .....	56
 <b>Section II : Caractéristiques des banques étrangères et implication au développement local de la ville de Béjaia</b> .....	59
<b>I.</b> Caractéristiques des banques étrangères de la ville de Béjaia.....	59
<b>II.</b> Implication des banques étrangères à la creation d'emploi.....	61
<b>III.</b> Collecte des ressources.....	63
<b>IV.</b> Utilisation des moyens de paiement .....	67
<b>IV.1.</b> Les moyens de paiement traditionnels.....	66
<b>IV.2.</b> La monétique .....	66
 <b>Section 3 : Partcipation au financement de l'activité économique de la ville de Béjaia</b>	
.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>I.</b> Financement par nature de clientèle .....	68

<b>II. Financement par secteur d'activité</b> .....	70
<b>III. Financement par projet (évolution statistique)</b> .....	73
<b>IV. Financement par nature de crédits accordés aux entreprises</b> .....	76
<b>Conclusion</b> .....	81
<b>Conclusion générale</b> .....	84
<b>Bibliographie</b>	
<b>Annexes</b>	

## Résumé

La multinationalisation des banques a connu une expansion spectaculaire qui s'est traduite par des implantations dans plusieurs pays du monde via des formes différentes. L'Algérie, depuis l'ouverture de son système bancaire aux participations étrangères, est devenue l'une des destinations les plus attractives pour les banques étrangères, qui ne cessent d'élargir leurs réseaux bancaires à travers différentes villes du pays.

Tout au long de ce travail, nous avons tenté de mettre en œuvre les aspects théoriques de l'implantation bancaire étrangère et du développement local, de s'intéresser à l'implantation de ces banques en Algérie et enfin nous avons tenté d'analyser l'impact des banques étrangères implantées au niveau de la ville de Bejaia sur le développement local de celle-ci.

**Mots clés** : Banques étrangères, Implantation, Développement, Bejaia.

## Abstract

The multinationalization of banks has known a spectacular growth which has resulted in establishment in several countries of the world through different forms. Algeria, since the opening of its banking system to the foreign participations, it become one of the most attractive destinations for foreign banks, which continue to expand their banking networks across different cities of the country.

Throughout this work, we have tried to implement the theoretical aspects of foreign banking establishment and local development, to focus on the establishment of these banks in Algeria and finally we tried to analyze the effect of foreign banks which operating in the city of Bejaia on local development of this on.

**Keywords** : Foreign banks, establishment, development, Béjaia.

## ملخص

شهدت البنوك متعددة الجنسيات توسعا هائلا مما أدى إلى التأسيس في العديد من بلدان العالم من خلال أشكال مختلفة . الجزائر، منذ افتتاح نظامها المصرفي للمشاركات الأجنبية ، أصبحت واحدة من الجهات الأكثر جاذبية للبنوك الأجنبية ، التي تواصل في توسيع شبكاتها المصرفية عبر مختلف مدن الوطن.

خلال هذا العمل حاولنا تنفيذ الجوانب النظرية لتأسيس البنوك الأجنبية والتنمية المحلية ، والتركيز على تأسيس هذه البنوك في الجزائر و أخيرا حاولنا تحليل تأثير البنوك الأجنبية لمدينة بجاية على التنمية المحلية.

**كلمات البحث** : البنوك الأجنبية ،التأسيس ، التنمية المحلية، بجاية